

## En France, une femme sur dix est victime de violences conjugales

**INSULTES**, chantage affectif, pressions psychologiques, agressions physiques, viols. Pour la première fois, une enquête statistique sur les violences envers les femmes a été menée en France. Ses résultats ont été présentés, mercredi 6 décembre, par Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes. Selon les estimations des chercheurs, 48 000 femmes auraient été violées en 1999, dans un tiers des cas par leur conjoint ou concubin. Les variations sont faibles entre les femmes cadres supérieures victimes de violences conjugales (10 %) et les ouvrières (8,7 %) ou les femmes au foyer (10,2 %). Les chômeuses (13,7 %) ont subi des violences et les étudiantes (12,4 %), en revanche, semblent davantage concernées, de même que les femmes les plus jeunes, deux fois plus touchées que leurs aînées.

Lire pages 10 et 11

## Corse : les élus donnent leur avis

**L'AVANT-PROJET** de loi modifiant le statut de la collectivité de Corse devait recevoir l'assentiment de l'Assemblée territoriale, qui l'examine jeudi 7 et vendredi 8 décembre. Toutefois les élus souhaitent obtenir du gouvernement de nombreuses précisions sur les domaines de compétence qui leur seront transférés. Rendu public le 28 novembre par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, le texte gouvernemental a, de plus, réveillé les corporatismes : employés d'établissements publics, associations environnementales, universitaires... Tout en restant favorable au processus, la mouvance nationaliste manifeste une irritation croissante après les arrestations récentes.

Lire page 6

## Un médecin dans l'enfer tchéchène



OUMAR KHANBIEV

**DEUX GUERRES**, la prison, la torture : Oumar Khanbiev, chirurgien et tchéchène, a tout vécu. Aujourd'hui, il témoigne. Le 6 décembre, il a reçu le « passeport pour la liberté », un programme lancé par des députés européens pour aider des personnalités dont les droits sont bafoués.

Lire page 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 € ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 1208 - 7,50 F



## Le casse-tête de l'Europe à vingt-huit

- Le sommet de Nice s'est ouvert, jeudi, par une rencontre des Quinze avec les treize pays candidats
- Cet élargissement suppose une difficile réforme des institutions
- La Charte des droits fondamentaux a été proclamée
- Violents heurts entre forces de l'ordre et manifestants antimondialisation

**TROIS POLICIERS** ont été blessés, jeudi matin 7 décembre, au cours d'affrontements entre les forces de l'ordre et des groupes de militants antimondialisation aux abords du centre des expositions

Acropolis, à Nice. La veille, des dizaines de milliers de personnes, à l'appel des syndicats et de diverses organisations, avaient défilé dans les rues de la ville pour une Europe plus proche des citoyens.

En lever de rideau du Conseil européen, les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres de l'Union ont rencontré, jeudi matin, les dirigeants des treize pays candidats à l'adhésion. Pour

accueillir ces nouveaux Etats, une réforme des institutions et du mode de fonctionnement de l'UE s'impose. Il convient également de s'entendre sur les objectifs politiques à long terme du projet européen. Ce seront les principaux thèmes des négociations difficiles qui, sous présidence française, vont se tenir jusqu'à la fin de la semaine. Le président de la Commission de Bruxelles, Romano Prodi, ne donnait à l'ouverture de la conférence qu'« une chance sur deux » de réussir sur ces questions. Le sommet de Nice entérinera néanmoins des avancées importantes sur plusieurs autres chapitres : défense, sécurité alimentaire, agenda social et proclamation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Les entourages respectifs de Jacques Chirac et de Lionel Jospin ont assuré qu'ils s'étaient mis d'accord pour que la cohabitation n'interfère pas sur la position de la France dans la négociation de Nice.

Lire nos informations pages 2 et 3 et les points de vue page 18



## A Paris, Jürgen Habermas défend sa quête d'un peuple européen

À NICE, des dizaines de milliers de manifestants voulaient se faire entendre des quinze chefs d'Etat et de gouvernement de l'Europe. Au même moment à Paris, trois intellectuels s'interrogeaient sur les conditions d'existence du « peuple européen » et la possibilité de transférer de l'Etat-nation vers l'Union un « patriotisme constitutionnel » susceptible de lui donner un fondement démocratique. La revue *Cultures en mouvement* avait réuni, mercredi 6 décembre, les sociologues Dominique Schnapper et Alain Touraine autour du philosophe allemand Jürgen Habermas, héraut du « patriotisme de la Constitution » qui a pris outre-Rhin la place d'un nationalisme dévoyé par le III<sup>e</sup> Reich. Tous trois sont tombés d'accord sur le diagnostic : l'Etat-nation est en Europe trop petit pour échapper au déclin que lui promet le système économique mondialisé. Pour Habermas, « le défi consiste à conserver les grandes réalisations démocratiques des Etats-nations européens au-delà de leurs propres limites », en transférant à un niveau supérieur l'espace politique et les institutions démocratiques. L'objectif, bien dans la tradition européenne française, est de faire de

l'Union « un acteur mondial ». Mais s'il prône une Europe à la française, il veut la doter d'institutions fédérales, et c'est là où le bât blesse. Les réactions françaises au discours-programme de Joschka Fischer l'ont montré. La proximité intellectuelle entre le ministre allemand des affaires étrangères et le philosophe éclate d'ailleurs dans la définition des objectifs comme dans le choix des mots.

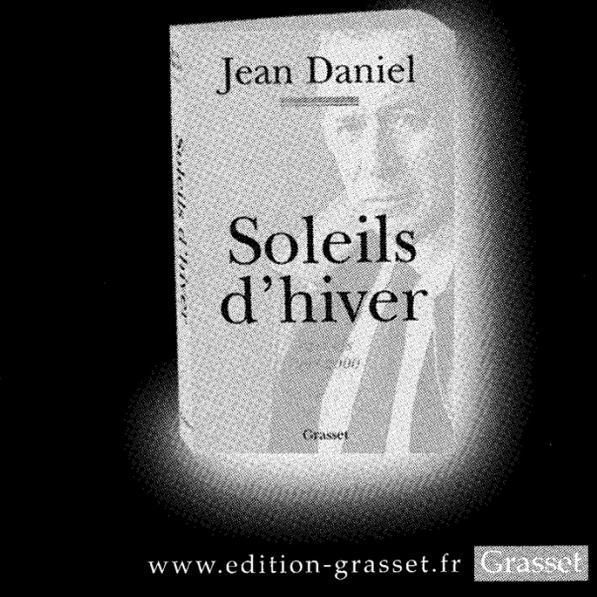
« Différence de vocabulaire plus que de pensée », dira Dominique Schnapper, qui voit des parentés entre « le patriotisme de la Constitution » et « l'intégration républicaine ». Si elle manifeste une certaine distance par rapport aux thèses d'Habermas, ce n'est pas par désaccord sur les intentions, mais par scepticisme sur le « peuple européen ». Sans *ethnos* européen, il ne peut pas y avoir de *demos* européen. Les deux dimensions sont inévitablement liées. L'une fait appel à la passion, l'autre à la rationalité, et la première l'emporte souvent sur la seconde. C'est pourquoi Alain Touraine, lui, ne croit pas à cette Europe politique. On peut le regretter, dit-il, mais la construction européenne se limitera, dans un processus contradictoire, à

résister à l'américanisation et à s'adapter à l'économie mondiale. Quant à la démocratie, son avenir se situe à un niveau infra-étatique.

Ni Jürgen Habermas ni Dominique Schnapper ne partagent cette « résignation ». La sociologue affirme que, si « l'espace public européen » est nécessaire, il n'est pas donné ; il doit donc être construit selon une ligne que trace le philosophe : l'identité de la nation en tant que collectivité des citoyens n'existe pas indépendamment du processus démocratique qui lui donne naissance. Autrement dit, le « peuple européen » se construira en même temps que les institutions dont il reconnaîtra la légitimité, dans l'espace politique où se traiteront démocratiquement les conflits et où naîtront de nouvelles solidarités entre « étrangers ». Car, affirme Jürgen Habermas, « nous, Européens avons un intérêt légitime à faire entendre notre voix dans un concert international qui est jusqu'à maintenant dominé par une vision bien différente de la nôtre ». En d'autres termes, certes, les manifestants de Nice ne disent pas autre chose.

Daniel Vernet

## Intimes convictions



www.edition-grasset.fr Grasset

## Conscience chrétienne et torture en Algérie

« JE DIS qu'après dix-neuf siècles de christianisme le Christ n'apparaît jamais dans les supplicés aux yeux des bourreaux, dans la figure de cet Arabe sur laquelle le commissaire abat son poing (...). Comment cette grâce n'est-elle jamais donnée à aucun bourreau baptisé ? Comment les soldats de la cohorte ne lâchent-ils pas le fouet de la flagellation pour tomber à genoux au pied de celui qu'ils ont flagellé. » C'est en ces termes dostoïevskiens que, le 15 novembre 1954 à Paris, François Mauriac clôt la Semaine des intellectuels catholiques. Il le fait de cette voix caverneuse sortie, écrit Jean Lacouture, « de la gorge d'un martyr jubilant aux approches de la Révélation » !

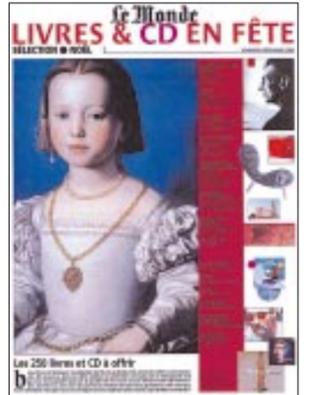
Qui peut douter que, à côté de ces « bourreaux baptisés », de grandes voix chrétiennes, catholiques et protestantes - écrivains, universitaires, prêtres, pasteurs, aumôniers, avocats -, se soient élevées, parmi les premières, pour condamner l'usage de la torture ? Dès le 25 janvier 1955, Mgr Duval, archevêque d'Alger, écrit que « l'instruction judiciaire doit exclure toute torture physique et psychique parce qu'elle lèse un droit naturel, même si l'accusé est coupable ». Celui que ses ennemis appellent déjà « Mohamed » Duval - en raison de ses sympathies pour l'indé-

pendance - a été alerté sur les sévices par des laïcs catholiques « libéraux » d'Alger (André Gallice, Paul Houdart) et se place sous le patronage d'un Pie XII caricaturé qui, dès le 30 octobre 1953 à Rome, avait solennellement condamné la torture devant un parterre international de juristes.

D'un côté, la défense de l'« honneur » de la patrie, de la guerre « juste » contre le terrorisme, la soumission aux ordres reçus ; de l'autre, le respect intransigeant de l'inviolabilité de la personne humaine : dans ces années de plomb algériennes, deux thèses, deux camps, de force inégale, se font face. Chez l'officier chrétien, le cas de conscience est doublé d'un conflit spirituel. Certains le résolvent en résistant aux ordres (général Huet, de Rougemont, etc.), voire en démissionnant comme le général Jacques Pâris de Bollardière en 1957. D'autres, la mort dans l'âme, obéissent par discipline. Certains ne s'en remettent jamais, tel ce jeune appelé qui, de retour en métropole, se mutila parce que sa main a torturé. Sans compter les nombreux cas de suicide.

Henri Tincq

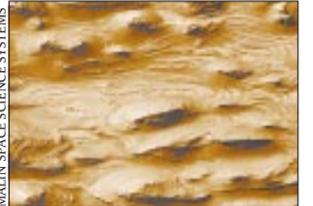
Lire la suite page 16



## CADEAUX 250 livres et CD à offrir

Beaux livres et musique : la rédaction du Monde mêle les deux plaisirs. On trouvera, dans ce supplément de 40 pages, un guide d'ouvrages remarquables par leur iconographie et par leur écriture, ainsi qu'une sélection des CD mémorables. Côté livres, nous vous proposons le meilleur des dernières parutions. Côté musique, notre sélection porte sur les enregistrements réalisés dans l'année.

Demandez notre cahier spécial



## ESPACE L'étrange beauté de Mars

Après la Terre vue du ciel, voici Mars vue de l'espace. En permanence épiée par les caméras de la sonde cartographe américaine Mars Global Surveyor, la Planète rouge nous offre des images d'une étonnante beauté. En particulier sur des zones spectaculaires dont les formations géologiques semblent suggérer qu'elles ont été façonnées par l'action de l'eau, élément essentiel à la naissance d'une forme de vie. p. 26



## ART CONTEMPORAIN Le musée rêvé de M. Pinault

L'homme d'affaires François Pinault (photo) est aussi un grand collectionneur d'art contemporain. D'ici quatre ans, il en fera un musée autour de sa fondation sur l'île Seguin. Maître d'œuvre : François Barré, ancien directeur de l'architecture au ministère de la culture. Entretien et visite guidée, virtuelle... p. 30-31 et notre éditorial p. 16

International.....	2	Aujourd'hui.....	25
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	28
Société.....	10	Carnet.....	29
Régions.....	14	Culture.....	30
Horizons.....	15	Guide culturel.....	33
Entreprises.....	19	Kiosque.....	34
Communication.....	21	Abonnements.....	34
Tableau de bord.....	22	Radio-Télévision.....	35

**SOMMET** Les dirigeants des Quinze ont commencé, jeudi 7 décembre, au centre d'Acropolis, à Nice, un long marathon à l'issue duquel ils espèrent parvenir à une réforme subs-

tantielle des institutions européennes. Symboliquement, ils devaient proclamer au début de leurs travaux la Charte des droits fondamentaux de l'Union. ● L'ÉLARGISSE-

MENT en cours de préparation, qui doit doubler le nombre de pays membres, sert de toile de fond au sommet, qui s'est ouvert par une rencontre des Quinze avec les dirigeants

des treize pays candidats. ● UNE MOBILISATION importante de forces vives de la société civile européenne a eu lieu, mercredi et jeudi, à l'appel de la Confédération européenne des

syndicats et de nombreuses organisations signataires d'un appel « pour un sommet des citoyens ». Des heurts ont opposé les forces de l'ordre aux militants antimondialistes.

## Les Quinze abordent en rangs dispersés la réforme des institutions

Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont ouvert, jeudi 7 décembre, le sommet de Nice par une rencontre avec leurs homologues des treize pays candidats à l'Union. L'élargissement est la toile de fond d'une discussion qui s'annonce difficile

NICE

de nos envoyés spéciaux  
« L'Europe progresse par spasmes », aime à rappeler un haut responsable bruxellois. Le sommet de Nice, qui s'est ouvert jeudi 7 décembre au palais des expositions d'Acropolis, dans le centre-ville, va illustrer cette vérité. Il devrait être l'aboutissement de très longues négociations sur la réforme des institutions européennes, entamées en 1996 avec la première conférence intergouvernementale et qui se sont soldées par un échec à Amsterdam, en 1997.

Avant d'attaquer le vif du sujet, le soir, au cours d'un dîner informel entre eux, les chefs d'Etat et de gouvernement des Quinze ont reçu, jeudi matin, à l'ouverture de leurs travaux, les dirigeants des treize

pays d'Europe de l'Est et du Sud méditerranéen, y compris la Turquie, qui sont candidats pour rejoindre l'Union. Une entrée en matière symbolique, puisque c'est précisément ce nouvel élargissement sans précédent qui nécessite de réformer le fonctionnement de l'Union, d'en préciser aussi les objectifs politiques.

ÉCHÉANCES INCERTAINES

En début d'après-midi, après un déjeuner à vingt-huit, les Quinze devaient, de manière tout aussi symbolique, proclamer solennellement avec le président de la Commission, Romano Prodi, et la présidente du Parlement européen, Nicole Fontaine, la Charte des droits fondamentaux de l'Union. Ce texte, qui rassemble les valeurs fon-

dant l'identité européenne, a été négocié toute l'année par une Convention réunissant des représentants des gouvernements, des Parlements nationaux et du Parlement européen. C'est lui en partie qui justifie la mobilisation de dizaines de milliers de manifestants venus crier haut et fort aux portes du sommet leur volonté de plus d'Europe ou d'une Europe différente.

L'enjeu de Nice est le point de départ d'une véritable « campagne européenne », qui se poursuivra jusqu'en 2006 et comportera elle-même plusieurs jalons : ceux liés à l'élargissement, à la répartition des compétences entre les Etats et les institutions communautaires supranationales, ceux enfin concernant la future architecture de l'Europe, ainsi que ses perspectives financières. C'est en raison de l'importance de ces échéances encore incertaines, lesquelles amplifient les enjeux de pouvoir de l'actuelle négociation, que sont nées les tensions entre les Etats membres, en particulier entre la France et l'Allemagne, mais aussi entre « grands » et « petits » pays. Ce sont ces montées d'adrénaline qui alimentaient à la veille du sommet une psychose d'échec à Nice.

Les résultats du sommet européen de Nice engageront l'avenir. Même si l'inévitable euphorie qui saluerait un accord en fin de semaine conduit ensuite à une évaluation plus modeste, un résultat positif donnera une nouvelle impulsion aux négociations d'adhésion. Celles-ci ne sont pas encore entrées

dans leur phase la plus difficile. A Nice, les Quinze vont donner leur accord pour en accélérer le rythme afin qu'on puisse envisager de les boucler à l'automne 2002. Cette échéance sera d'autant plus critique qu'elle coïncidera avec le calendrier électoral de la France et de l'Allemagne, qui, comme à Berlin, seront avec les Espagnols les principaux protagonistes de ce bras de fer affectant le coût de l'élargissement.

Déjà présent dans tous les esprits, nul doute que le débat sur l'avenir de l'Europe redémarrera entre-temps, quelle que soit l'issue de cette rencontre. Si l'on écarte l'hypothèse d'un échec, qui ne pourrait que faire surgir une extrême confusion, la première tâche des Quinze, y compris déjà à Nice, sera d'essayer de clarifier leurs travaux à venir. L'Allemagne a déjà posé sur la table une demande visant à

lancer un nouveau processus portant principalement sur la répartition des compétences entre Etats membres et institutions communautaires. Ce souhait devrait être accepté, même si à ce stade l'ordre du jour de ce nouveau rendez-vous ne peut qu'être incomplet. La réflexion a commencé au printemps, initiée en particulier par les discours de Joschka Fischer et Jacques Chirac, et elle se poursuit de façon un peu désordonnée.

EUROPE « À DEUX VITESSES »

La difficulté provient de la complexité des questions posées. La première tient à l'orientation politique à donner au Vieux Continent : fédéralisme plus poussé (option de M. Fischer) ; progrès dans l'intégration privilégiant l'intergouvernemental (Chirac, Juppé-Toubon) ; statu quo amélioré. Cette

dernière formule, qui paraît avoir les préférences du gouvernement français, signifie le maintien en l'état du triangle institutionnel (Commission, Parlement, Conseil), avec l'idée d'en améliorer l'efficacité avant toute autre modification radicale. Toutes ces idées abordent en filigrane le débat plus vaste de l'Europe à deux vitesses. Celle-ci existe déjà avec l'Union économique et monétaire, et sera inévitablement accentuée par l'élargissement.

A cet égard, l'équation britannique joue un rôle particulier : si la Grande-Bretagne, par le verdict électoral, s'éloigne encore plus de l'Europe, la tentation de bâtir un noyau dur fondé sur l'Union monétaire deviendra très forte.

Philippe Lemaître  
et Laurent Zecchini

### Des membres de la Confédération paysanne « traités comme des bestiaux » à Paris

Une dizaine de membres de la Confédération paysanne, dont José Bové, l'un des porte-parole, qui voulaient assister mercredi 6 décembre à une réunion de la Conférence de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Paris, ont été repoussés avec vigueur par les forces de l'ordre, avant que le ministre de l'Agriculture, Jean Glavany, ne vienne s'entretenir avec eux. Ils avaient déployé une banderole où était écrit « Non à la dictature des marchés, oui à des paysans nombreux pour une Europe solidaire » et ont tenté de forcer les barrières. José Bové a été plaqué à terre et René Louail, un autre porte-parole, a lâché : « Nous avons été traités comme des bestiaux. »

Jean Glavany s'est dit « désolé » de cette violence, ajoutant qu'il ne voulait pas faire de ces manifestants « des martyrs ». Le ministre a précisé dans son discours que « l'agriculture ne devait pas être et ne serait pas un obstacle dans la négociation à venir entre les pays en développement et l'Europe ».

### Jacques Chirac et Lionel Jospin logent au même hôtel

NICE

de notre envoyée spéciale

Jacques Chirac et Lionel Jospin se sont installés dans le même hôtel, le Méridien, sur la promenade des Anglais. Les deux Français, comme l'ensemble de leur délégation, sont donc face à la mer, au-dessus d'un casino clinquant et à quelques dizaines de mètres du Negresco, où sont logés les Allemands. Le couple exécutif a déjà fait savoir par l'intermédiaire de ses conseillers qu'à Nice on ne verrait que sa solidarité.

« Je vous parie qu'il n'y aura pas un seul accroc à leur cohabitation », jurait déjà, mercredi soir, le premier secrétaire du Parti socialiste, François Hollande. Puisque ni l'un ni l'autre n'y a d'intérêt. » Tous les conseils restreints qui ont précédé la difficile négociation qui s'engage à Nice ont d'ailleurs été un modèle du genre. Le président de la République, le premier ministre, le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, et celui des affaires européennes, Pierre Moscovici, s'y sont accordés précisément sur tout ce qui pourra faire l'objet de concessions ou de négociations lors du sommet européen. Et l'on retrouve désormais dans leur bouche presque les mêmes mots, dans les briefings de leurs conseillers, presque les mêmes analyses. On y parle d'« optimisme raisonnable sur la signature d'un accord final », de « nécessités de faire bouger les lignes de chacun des partenaires de l'Union, même quand ces lignes sont rouges », et même d'une future « Constitution européenne » comme un des heureux effets de l'après-Nice.

En somme, tout se passe comme si les rivalités – pourtant aiguës – entre M. Chirac et M. Jospin étaient gommées. Même si les proches du président expliquent toujours que, « aux yeux des Français comme à ceux de nos partenaires européens, la voix de la France est d'abord incarnée par Chirac ». Et même si les socialistes assurent que, « quoi qu'il fasse, la présidence de l'Union européenne ne permettra pas à Chirac de se dégager des affaires judiciaires qui menacent son camp ».

Mercredi soir, avant que le sommet européen commence vraiment, Lionel Jospin a retrouvé pour le

dîner, à Valbonne, à quelques kilomètres de Nice, une délégation des dirigeants des partis socialistes européens. Ni Gerhard Schröder ni Tony Blair ne s'étaient déplacés, l'un s'étant excusé par un déplacement à Varsovie, l'autre étant retenu par le discours à la reine. Le ministre de la défense allemand, Rudolf Scharping, président du Parti des socialistes européens, était là, comme son successeur désigné, Robin Cook, ministre britannique des affaires étrangères. Il y avait là aussi le premier ministre portugais, Antonio Guterres, et une quarantaine d'autres responsables politiques européens.

M. Moscovici a rappelé les premiers acquis de la présidence française, dont il cache à peine que ce sont d'abord, à ses yeux, des acquis du gouvernement : la sécurité maritime, la sécurité alimentaire, le paquet fiscal, l'agenda social, la déclaration sur la spécificité du sport, celle sur les services publics.

L'INTÉRÊT NATIONAL

Pour le reste, M. Jospin s'est bien gardé, dans ces circonstances, d'avancer la moindre position française. Et comme tous les autres responsables socialistes européens de ce dîner, il a préféré ne pas dévoiler ce qui constituera, ces prochains jours, la stratégie française de négociation. Montrant ainsi que la compréhension commune de ce qui est aujourd'hui l'intérêt national est bien au-dessus d'une proximité idéologique, fût-elle celle des socialistes européens.

Du coup, le dîner s'est largement attaché à analyser l'ampleur des manifestations, notamment syndicales, qui ont marqué la journée de mercredi. Conscients que ce sont d'abord des forces de gauche qui manifestent, les socialistes européens y ont vu aussi la marque que la gauche s'active pour faire progresser l'Europe.

« Avant, vous savez, assurait, mercredi soir, le socialiste français Henri Nallet, il n'y avait que les vaches et les paysans pour manifester en marge d'un sommet européen. Maintenant, ce sont des gens qui réclament plus d'Europe. Nous prenons cela pour un encouragement. »

Raphaëlle Bacqué



MAÎTRE DE MON TEMPS.



MAÎTRISER LE TEMPS... DOMINER SON TEMPS

SIGNE D'AUTHENTICITÉ FIDÈLE AUX VALEURS DE LUMINOR MARINA. ICI, LES FORMES ET LES FONCTIONS DU DESIGN ITALIEN ET SAVOIR-FAIRE HORLOGER SUISSE.

MANUEL. BOÎTIER ET LUNETTE EN ACIER INOXYDABLE.

DE PROFONDEUR. AVEC CERTIFICAT DE PRÉCISION DÉLIVRÉ PAR LE CONTRÔLE OFFICIEL SUISSE DES CHRONOMÈTRES. LA LUMINOR MARINA EST EXCLUSIVEMENT DISPONIBLE AUPRÈS EN HAUTE HORLOGERIE DU MONDE : UNE MONTRE AUTHENTIQUE. POUR CELUI

PAR SES PROPRES ACTIONS COMME UN

L'HISTOIRE INCARNÉE PAR LA PANERAI

DU TEMPS SE RENCONTRENT : PANACHE

MOUVEMENT MÉCANIQUE À REMONTAGE

ÉTANCHÉITÉ JUSQU'À 300 MÈTRES

CONTRÔLE OFFICIEL SUISSE DES

DES 250 MEILLEURS SPÉCIALISTES

QUI CHERCHE LA DIFFÉRENCE.

OFFICINE PANERAI

LABORATOIRE D'IDÉES.

Les collections historiques et contemporaines de Officine Panerai sont exposées chez les meilleurs horlogers-bijoutiers : Paris 1<sup>er</sup> : CHRONOPASSION - SAGIL • Paris 2<sup>ème</sup> : ARFAN • Paris 6<sup>ème</sup> : LES MONTRES • Paris 8<sup>ème</sup> : ARFAN - ARJIE - ELYSÉES HORLOGERIE - HEURIGNON Paris 15<sup>ème</sup> : ROGER BARRIER • Paris 16<sup>ème</sup> : LES MONTRES • (06) Cannes : FERRET • (06) Nice : FERRET • (06) Saint Laurent du Var : FERRET CAP 3000 • (13) Aix en Provence : RAYNAL • (13) Marseille : FROIO • (69) Lyon : JL MAIER HAUTE HORLOGERIE • (73) Courchevel : DOUX • (83) Saint Tropez : FROIO • (83) Toulon : DAURY • (84) Avignon : DOUX • (MC 98) Monte Carlo : ZEEG & CERLATI • Informations au 01 42 18 56 93.

WWW.PANERAI.COM

### Le Parlement européen veut plus de pouvoirs

BRUXELLES

de notre bureau européen

Le Parlement européen ne participe pas aux conseils européens. Mais il est de tradition que son ou sa présidente aille rendre compte, au début des travaux, des préoccupations des eurodéputés devant les dirigeants des Quinze. Jeudi, à Nice, la présidente française a même prévu que la présidente de l'Assemblée parlementaire, Nicole Fontaine, figure sur la photo de famille du Sommet, en compagnie des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union ainsi que de Romano Prodi, le président de la Commission.

M<sup>me</sup> Fontaine demandera une nouvelle extension de la codécision, procédure qui autorise le Parlement à légiférer à égalité avec le conseil des ministres, et qui donne aux décisions de l'Union une légitimité démocratique. La codécision a été introduite par le traité de Maastricht et étendue par celui d'Amsterdam. Dans une résolution votée le 30 novembre, les eurodéputés ont demandé qu'elle concerne désormais toutes les matières adoptées au Conseil en vertu de la règle de la majorité qualifiée, règle qui devrait devenir celle du fonctionnement de l'Union, si les Quinze s'entendent à

Nice sur une limitation du droit de veto. La présidente de la délégation socialiste française, Pervenche Bérès, a notamment rappelé le souhait du Parlement de soumettre la politique agricole commune à la codécision.

A Nice, la présidente du Parlement ne devrait aborder que brièvement une autre question essentielle pour son institution : celle du nombre de sièges devant être attribués aux Etats membres après élargissements. En avril, le Parlement a voté une résolution imposant une limitation de leur nombre à 700, ainsi qu'une représentation proportionnelle à la population, avec un nombre minimal de 4 sièges par Etat.

VARIABLE D'AJUSTEMENT

Favorable aux grands pays, et notamment à l'Allemagne, ce texte déplait aux représentants des petits Etats. Dans une nouvelle résolution adoptée en novembre, les députés se sont contentés de demander « une juste représentation des peuples ».

Cette absence de proposition précise risque de faire du Parlement européen la variable d'ajustement d'un donnant-donnant sur la

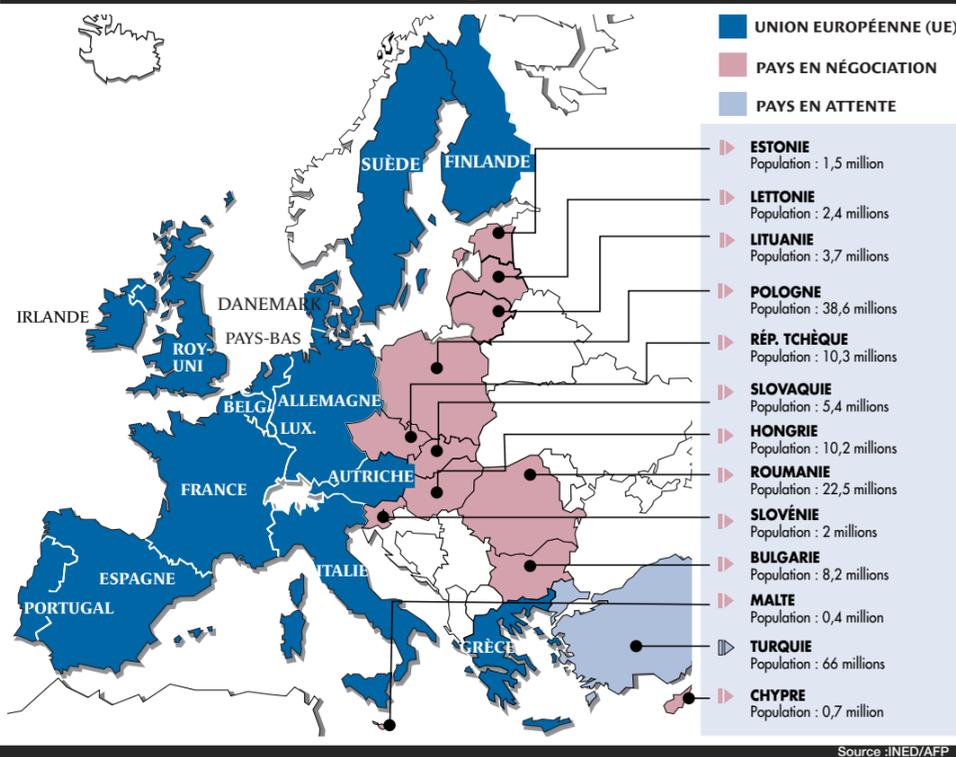
composition des deux autres institutions que sont la Commission et le Conseil. Mais M<sup>me</sup> Fontaine assure qu'il n'était pas « sérieux de faire une telle proposition à l'avance ».

A la demande du Parlement, M<sup>me</sup> Fontaine devrait insister pour que la Charte des droits fondamentaux soit incorporée dans le traité et qu'à défaut, l'article 6, relatif aux principes fondamentaux de l'Union, y fasse référence. Faute d'un tel accord, elle devrait demander au Parlement de s'engager à appliquer de facto ce texte fondamental.

Pour défendre le point de vue de son institution, M<sup>me</sup> Fontaine ne dispose pas de moyens de pression : « Le Parlement européen n'a pas le pouvoir de ratifier les traités, bien qu'il le réclame depuis des années », souligne-t-elle. A la différence des Parlements nationaux, il ne peut donc pas menacer de ne pas ratifier un traité de Nice qu'il trouverait insuffisant. Il pourrait promettre de ne pas donner d'avis conforme sur les traités d'adhésion, mais M<sup>me</sup> Fontaine admet, en privé, que ce serait prendre les pays concernés en otage.

Rafaëlle Rivais

## L'Europe des 28



# Syndicalistes et antimondialistes dans la rue pour l'« Europe des droits sociaux »

## Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté mercredi à Nice

### NICE

de notre envoyée spéciale

Après la puissante manifestation orchestrée mercredi par la Confédération européenne des syndicats (CES), les mouvements antimondialisation ont tenté, jeudi 7 décembre, en début de matinée, de perturber l'ouverture du Sommet de Nice. Par petits groupes, environ 2000 militants ont harcelé les forces de l'ordre autour du centre de conférences d'Acropolis, s'efforçant de rééditer ce qui s'était passé à Seattle lors du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Mercredi, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont défilé dans les rues de Nice. Derrière la banderole de tête réclamant « une Europe de l'emploi et des droits sociaux » cohabitaient deux cortèges aux analyses très distinctes. Devant, le défilé le plus imposant a rassemblé la plus grande partie des participants (environ 60 000 personnes) à l'appel de la CES qui a réussi son pari. En queue, 9 000 à 10 000 personnes réunies par les syndicats plus radicaux et les mouvements antimondialisation ont dit leur opposition virulente à la Charte des droits fondamentaux que la CES souhaite voir intégrer dans les traités européens et leur refus d'une « Europe libérale ». Si les premiers ont regagné leurs trains et leurs cars, les seconds sont restés sur place, déterminés à se faire entendre.

Durant tout l'après-midi, sous une pluie battante, la manifestation n'a été que cohue et piétinement. Non loin d'une cinquantaine de Slovènes, des drapeaux de Solidar-nosc ont remonté le flux, croisant des Macédoniens un peu éberlués et rigolards. Plusieurs organisations syndicales de l'ex-bloc de l'Est avaient, en effet, fait le déplacement

à Nice. Parmi les délégations européennes, celles des Italiens de la CGIL et surtout des Espagnols des Commissions ouvrières, étaient venues nombreuses. En revanche, les Allemands du DGB s'en sont visiblement tenus au service minimum. Une imposante cohorte de syndicalistes luxembourgeois de l'OGB-L se signalait, se rangeant derrière une large banderole rouge à l'effigie d'Ernesto Che Guevara, tandis qu'ici ou là, résonnaient *Bella Ciao*, le chant des partisans italien, *Le Chiffon rouge* ou *L'Internationale*.

### MARÉES CÉGÉTISTES

De leur côté, les centrales et syndicales françaises se devaient de mobiliser. La CGT a transformé le rendez-vous de Nice en une impressionnante démonstration de force et a disputé le leadership de la manifestation à une CFDT qui s'est imposée comme l'enfant chéri et le principal interlocuteur politique, en France, de l'organisation syndicale européenne.

Ce sont donc de véritables marées cégétistes qui ont débarqué à Nice, n'hésitant pas à donner de la voix pour couvrir, quand elles les croisaient, celles des militants de la CFDT, également très nombreux, mais cette fois surclassés dans la course aux effectifs. Force ouvrière, pour qui le rendez-vous n'était pas prioritaire, affichait une présence chiche d'un millier de militants quand l'UNSA, qui avait tenu à afficher sa représentativité, en a mobilisé le triple.

Dans le carré de tête, Bernard Thibault et Nicole Notat encadraient le secrétaire général de la CES, Emilio Gabaglio. Dans un entretien paru le jour même dans *L'Humanité*, ce dernier rappelait que la Confédération européenne des syndicats ne « figure pas parmi

ceux qui disent que la Charte ne vaut rien du tout et qu'il faut la jeter à la poubelle ». Il soulignait que ce texte « doit avoir la force d'un document contraignant et doit donc figurer » dans les traités européens, même si « on aurait pu faire mieux sur les droits sociaux et syndicaux ».

La queue de cortège ne l'entendait pas de cette oreille. Après plus de trois bonnes heures d'attente, syndicats (Groupe des dix, Confédération paysanne, CGT-correcteurs, CGT espagnole, Cobas italien), associations antimondialisation, collectifs de « sans », réseau des Marches européennes contre le chômage, rejoins par les Verts, la LCR et les formations anarchistes, se sont ébranlés à leur tour, s'engageant derrière la FSU qui jouait le rôle de « sas » avec la première partie de manifestants, en dénonçant « une Charte des droits fondamentaux, instrument de régression sociale ».

En bonne place dans cette partie du défilé, Attac a mobilisé un bon millier de personnes après avoir, le matin même, organisé un grand bain collectif sur une plage de la ville sur le thème : « Attac se jette à l'eau pour les droits sociaux ». Et avant de se livrer, jeudi, à une opération soigneusement préparée « d'invasion du Rocher de Monaco ». Cette association, ainsi que la coordination anti-OMC ont aussi profité des forums qui se sont tenus toute la journée de mercredi pour déclencher « l'alerte rouge sur l'article 133 » consacré à la politique commerciale commune. Dans la soirée, la Confédération paysanne avait préparé un minestrone géant. Le cortège « critique », affamé, a repris des forces. Le potage a disparu en quelques minutes.

Caroline Monnot

## Alexandre Kwasniewski, président de la Pologne « L'Europe à deux vitesses équivaut au retour à une nouvelle division du continent »

LE PRÉSIDENT polonais, Alexandre Kwasniewski, qui a accordé un entretien au *Monde* ainsi qu'à *El País* et au *Financial Times-Deutschland*, estime que les négociations sur l'élargissement de l'Union pourraient se poursuivre en cas d'échec à Nice, tout en insistant sur le caractère indispensable de la réforme des institutions européennes. Les conclusions de Nice vont reprendre le document de stratégie sur l'élargissement présenté par la Commission. Celle-ci, en soulignant que les négociations doivent maintenant s'accélérer et porter sur les chapitres les plus « substantiels » que sont la politique agricole et les questions budgétaires, propose une « feuille de route », c'est-à-dire un calendrier de négociations s'achevant à la mi-2002. La Commission considère manifestement impossible d'envisager l'adhésion d'un petit groupe de pays dès 2003, mais elle se garde de dire clairement les choses, à savoir que les négociations les plus difficiles ne s'engageront pas avant fin 2002 - c'est-à-dire pas avant les élections françaises et allemandes -, ce qui renvoie de facto les premières adhésions au début de 2005.

« En cas de non-accord à Nice, craignez-vous que l'Union européenne ralentisse, voire interrompe, les négociations sur l'élargissement de l'UE ?

« La réforme des institutions européennes est une condition pour ouvrir les portes de l'Union, la préparer en vue de l'élargissement, et clarifier les règles pour les nouveaux adhérents. Il est évident que, s'il n'y a pas d'accord, ce sera un problème pour l'Union européenne dans son ensemble. Il sera toujours possible de continuer les négociations l'année prochaine, mais, si nous voulons arriver au bout du processus en cours, il faut à la fois finaliser les négociations et

achever la réforme des institutions européennes. Nous sommes prêts à accepter ce sur quoi les Etats membres vont se mettre d'accord à Nice : nous n'avons pas de préconditions. Nous sommes des pays candidats : cela signifie que nous sommes suffisamment modestes et intelligents pour savoir quels sont les rôles respectifs des Etats membres et des pays candidats. Nous pensons que l'Union doit être efficace, et, politiquement, la Pologne est très proche des positions de l'Espagne, un pays dont la

zaine d'années, au moment de la chute du rideau de fer, de l'écroulement de l'URSS et de la réunification de l'Allemagne. Aujourd'hui, la liberté, la démocratie, l'économie de marché, tout cela semble évident. Mais ce n'est pas fini : nous devons recréer cet enthousiasme en faveur de l'intégration, et pour l'Europe.

« Où vous situez-vous dans ce débat sur l'avenir de l'Europe, notamment s'agissant de la perspective d'une « Europe à deux vitesses » ?

« Nous avons des pays avec des niveaux différents de développement en Europe. Aujourd'hui l'Union européenne fait en sorte que les pays les plus pauvres, comme la Grèce, le Portugal, l'Irlande, s'intègrent en rattrapant leur retard par rapport aux plus développés. Quand la Pologne, la République tchèque et la Hongrie rejoindront l'Union européenne, nous aurons une situation comparable. Cela, c'est une situation normale, acceptable. Mais « deux vitesses », cela veut dire que vous avez un très petit nombre de pays, six ou sept, qui vont accélérer leur développement, et puis un second groupe de pays qui n'auront jamais aucune chance de rejoindre le premier. Nous aurions ainsi un nouveau « rideau » en Europe. Pour nous, ces différentes sortes d'Europe, avec un « noyau dur », sont très dangereuses car il s'agirait d'un retour vers le passé, vers une nouvelle division, avec des conséquences très négatives. Je pense, d'autre part, que si les pays candidats rejoignent l'Union avec beaucoup de différences, des valeurs nouvelles et aussi pas mal de problèmes, c'est une force et non une faiblesse pour l'Europe : nous avons une diversité en Europe, mais elle est positive. »

Propos recueillis par Laurent Zecchini



ALEXANDRE KWASNIEWSKI

taille et la population sont comparables aux nôtres.

« Après avoir lu le rapport de la Commission concernant l'état de préparation de votre pays au regard des critères d'adhésion, êtes-vous pessimiste ?

« J'accepte ce rapport, tout en sachant quels ont été nos efforts cette année par rapport à 1999. Ce document est un bon miroir de notre situation. Il n'est pas politiquement orienté, et je n'y vois pas de sentiments particuliers à l'égard de la Pologne. Quant à être optimiste... Nous sommes déterminés, voilà tout, déterminés à être prêts à rejoindre l'Union à la fin de l'année 2002. Nous voyons bien malheureusement que, en Europe, l'enthousiasme en faveur de l'élargissement a tendance à décroître. Je me rappelle combien cet enthousiasme était fort, il y a une di-

moyens budgétaires supplémentaires qui seront effectivement dégagés à l'échelon de l'Union européenne pour prendre en compte les différentes conséquences de la crise de la vache folle. En marge de la politique agricole commune, il s'agit ici de financer le retrait des animaux de plus de trente mois, la politique de dépistage systématique et le soutien des différents acteurs de la filière bovine.

### SÉCURITÉ MARITIME

■ Loyola de Palacio, vice-présidente de la Commission, chargée des transports, a présenté, mercredi 6 décembre, un second ensemble de mesures relatives à la sécurité maritime, le premier étant en cours d'adoption (*Le Monde* daté 3-4 décembre). Pour assurer un meilleur contrôle du trafic maritime, la Commission demande notamment que les bateaux soient équipés de systèmes d'identification ainsi que de « boîtes noires », et qu'ils ne puissent appareiller en cas de condi-

tions météorologiques difficiles. Pour mieux indemniser les victimes de marées noires, elle propose de créer un fonds de compensation, complémentaire du Fipol, qui serait financé par les entreprises européennes grosses importatrices de pétrole. Enfin, une Agence européenne établirait une liste noire de navires hors normes. — (Corresp.)

### SONDAGE

■ 52 % des Européens estiment qu'il faut maintenir la souveraineté de leur pays même si cela doit conduire à limiter les pouvoirs de l'Europe (+4 points par rapport à 1999) tandis que 37 % considèrent qu'il faut renforcer les pouvoirs de décision de l'Europe même si cela doit conduire à réduire la souveraineté de leur pays (-3 points). Ces chiffres sont tirés d'un sondage réalisé par l'institut IPSOS pour le compte du ministère français des affaires européennes dans cinq pays de l'UE (France, Allemagne, Royaume-Uni, Espagne, Italie). — (AFP)

## Les « Invisibles » italiens bloqués à Vintimille

### NICE

de notre envoyée spéciale

Les jeunes contestataires italiens ne sont toujours pas arrivés à Nice. Et pourtant, ils sont, d'ores et déjà, les grandes vedettes du contre-sommet. Les « Invisibles », comme ils se sont baptisés eux-mêmes, monopolisent toutes les attentions depuis Vintimille, dernier poste ferroviaire avant la France, où leur train, le « Global Action Express » est resté bloqué, mercredi 6 décembre. Impossible de franchir la frontière. En fin de matinée, les forces de l'ordre transalpines qui se sont déployées autour de la gare italienne expliquent, plutôt bonhommes, aux jeunes manifestants de l'association Ya Basta et de Rifondazione comunista, le parti communiste orthodoxe dirigé par Fausto Bertinotti, que la préfecture des Alpes-Maritimes avait donné consigne de ne pas les laisser entrer en France.

Les « Invisibles » indésirables ? Les téléphones ont carillonné et l'affaire a pris de l'ampleur. D'autant qu'anticipant sur d'éventuels problèmes, les jeunes Italiens avaient, cette fois, renoncé à la réquisition de places gratuites, Rifondazione comunista s'étant offert pour prendre en charge l'intégralité du coût du voyage pour l'ensemble des passagers du train. C'est donc munis de billets que les quelque mille manifestants transalpines étaient invités à renoncer à ce trajet. Alain Krivine, porte-parole de la LCR, se rendait sur place pour parlementer. Le PCF était sollicité, sans grand résultat. Dans l'après-midi, le cabinet de Dominique Voynet, à son tour alerté, sondait l'entourage du ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, qui indiquait que ce blocage relevait de la compétence et de l'initiative... du seul préfet. En fin d'après-midi, l'éner-

vement grandissait. Les jeunes Italiens quittaient le train dans lequel ils étaient enfermés depuis de longues heures pour gagner, à pied, l'autoroute vers la France et y manifester. La voie rapide était, de fait, bloquée mercredi en fin de soirée et cette fois, la frontière courrait réellement le risque d'être paralysée.

Pendant ce temps, à Nice, la nouvelle du blocage gagnait les rangs du cortège radical qui défilait à la suite des manifestants de la Confédération européenne des syndicats (CES). A 19 heures, plutôt que de se disperser, plusieurs milliers de personnes décidaient de gagner symboliquement la gare de la cité azurienne pour protester. En tête, quelques dizaines d'« Invisibles », originaires de Padoue, revêtaient leurs combinaisons blanches (les « Tute Bianche ») des grands jours de protestation et emmenaient une troupe où se mêlaient adhérents d'Attac, syndicalistes du Groupe des dix, Cobas italiens (syndicats paysans), militants de la CGT espagnole, membres d'associations, autonomes et libertaires français, militants de la LCR, à travers les rues de la ville. « Liberté de circuler ! », scandaient les manifestants, sous le regard perplexé de certains automobilistes niçois.

Peu avant 21 heures, les cordons de gendarmerie mobile, qui avaient pris précipitamment place autour de la gare pour en interdire l'accès, se faisaient enfoncer par le cortège. Pour reprendre en main une situation qui leur échappait de plus en plus, les forces de l'ordre réagissaient par deux brèves - mais violentes - charges, usant de matraques et gaz lacrymogènes, laissant quelques blessés légers de part et d'autre.

C. M.

## DÉPÊCHES

### INSTITUTIONS

■ Le président de la Commission européenne, Romano Prodi, ne donne qu'une chance sur deux de réussite au Sommet de Nice, dans un entretien publié jeudi 7 décembre par le quotidien *Libération*. Evoquant la réforme des institutions, question centrale du sommet, Romano Prodi estime que « presque chaque gouvernement a pris des positions dans son propre pays qui, si elles ne sont pas abandonnées ou amendées, rendront tout accord impossible ». — (AFP)

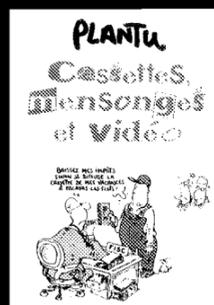
### VACHE FOLLE

■ Une délégation des représentants des responsables des organisations professionnelles agricoles, dans laquelle figurera Luc Guyau, président de la FNSEA, sera reçue en marge du sommet de Nice par Romano Prodi, Jacques Chirac et Lionel Jospin dans la matinée du vendredi 8 décembre. Les membres de cette délégation souhaitent obtenir des précisions chiffrées sur les



# Plantu

## Quelle insolence !



INCLUS  
37 DESSINS  
« IMPUBLIABLES »

www.seuil.com

Editions du Seuil

# Tony Blair devrait annoncer des élections anticipées pour mai 2001

Sa cote de popularité est de nouveau au zénith

LONDRES

de notre correspondant

Cette fois, les commentateurs politiques britanniques n'ont plus aucun doute : les élections générales devraient avoir lieu en avril ou début mai 2001, soit un an avant l'issue « normale » de la présente législature. Le bureau de Tony Blair se refuse encore à le confirmer. Mais le discours du trône « ultra-light » prononcé, mercredi 6 décembre, par la reine Elizabeth, et rédigé, comme à l'accoutumée, par le premier ministre, est significatif. La brièveté du discours de la reine (12 petites minutes) et le fait qu'il n'annonce qu'une quinzaine de projets de loi à voter, contre 28 l'an dernier et 25 en 1998, avant la fin de la législature, se suffirait à lui-même.

Malgré le chaos qui s'installe dans les transports publics et l'hiver difficile que les hôpitaux publics, manquant toujours cruellement de ressources et de personnels, s'apprentent à vivre en raison de l'inévitable épidémie de grippe qui va provoquer les encombrements hospitaliers habituels, le chef du gouvernement, dont la cote de popularité est revenue à son zénith dans les sondages (plus de 15 points d'avance sur les conservateurs) et qui peut en outre, à bon droit, faire valoir ses bons résultats économiques, semble bel et bien s'acheminer vers un scrutin de printemps. William Hague, le chef de l'opposition conservatrice, en est en tout cas convaincu : « Il y a si peu de choses dans ce discours du trône qu'il est probablement le dernier de la législature », a-t-il dit mercredi aux Communes. De fait, a-t-il ajouté sous les rires de ses élus, « le discours est si léger que Sa Majesté fût bien bonne de se déplacer jusqu'ici pour le prononcer »...

PROGRAMME LÉGISLATIF

Au cœur du programme législatif annoncé, un sujet extrêmement populaire dans ce qu'on appelle ici « Middle England », l'Angleterre moyenne et ses masses d'électeurs : la lutte contre le crime. « Pour bien faire son travail, la police a besoin de nouveaux pouvoirs », a expliqué Tony Blair. Nous les lui donnons. » Désormais, lorsque lesdites lois seront votées dans les

mois qui viennent, les hommes et les femmes du Yard pourront créer la fermeture immédiate de tel « pub » à la clientèle douteuse ou violente. Ils pourront décider que dans tel ou tel quartier ou cité « difficile », tous les adolescents de moins de seize ans seront tenus de se conformer à un couvre-feu impliquant l'interdiction absolue de mettre le nez dehors passé 21 heures. L'autorisation d'imposer un couvre-feu pour les mineurs de dix ans et moins leur avait déjà été donnée il y a deux ans. Nul n'y a jamais recouru. Motif, explicité mercredi soir par des porte-parole syndicaux et des fédérations de policiers : « Pas assez de main d'œuvre. »

Tony Blair a reconnu que, depuis son arrivée au pouvoir en mai 1997, le nombre de policiers a continué de diminuer. Il s'est engagé à renverser la vapeur dès le mois de mars. Le gouvernement tient d'autant plus à apparaître ferme que l'assassinat à coups de couteau ou de tessons de bouteille, la semaine passée à Londres, d'un petit garçon nigérien de dix ans, par un groupe de jeunes voyous à ce jour non identifiés, a beaucoup choqué le pays. Le premier ministre, qui avait promis, avant son élection, qu'il materait le crime en Grande-Bretagne est bien obligé de constater que celui-ci n'a, en réalité, pas du tout diminué sauf pour certaines catégories de délits. William Hague a eu beau jeu, mercredi aux Communes, d'ironiser sur « les promesses non tenues et les engagements trahis » du premier ministre.

A supposer que les quinze projets annoncés soient effectivement votés – ce qui n'est pas garanti puisque le Parlement ne rouvrira ses portes qu'à la mi-janvier et que le gouvernement doit annoncer les élections anticipées en mars s'il les veut pour début mai – les défenseurs des droits de l'homme seront sans aucun doute les premiers à monter au créneau. Du reste, dès mercredi soir, la plupart d'entre eux se sont déjà levés pour dénoncer un projet « autoritaire » qui, selon eux, « menace certaines libertés civiles ».

Patrice Claude

# La Russie condamne l'Américain Edmund Pope à vingt ans de camp pour espionnage

Washington demande la libération immédiate de cet ancien colonel des services de renseignement

Reconnu coupable d'espionnage, l'homme d'affaires américain Edmund Pope a été condamné à vingt ans de camp à régime sévère, mercredi

6 décembre à Moscou, conformément aux réquisitions du procureur qui avait réclamé la peine maximale. Edmond Pope est le premier Améri-

cain condamné pour espionnage en Russie depuis 1961. Sa condamnation jette un froid sur les relations américano-russes.

MOSCOU

de notre correspondant

Trois petites heures ont suffi pour délibérer et rédiger un jugement de vingt-six pages, ce qui a fait dire à la défense que le verdict avait été écrit bien avant la fin de l'audience. L'homme d'affaires américain Edmund Pope, âgé de cinquante-trois ans, a été condamné, mercredi 6 décembre, par un tribunal de Moscou à vingt ans de camp pour espionnage, la peine la plus lourde prévue par la loi. Aucune circonstance atténuante n'a été retenue, pas même la maladie – une forme rare de cancer des os – dont souffre l'accusé.

La sentence apparaît comme exceptionnelle. C'est la première fois depuis 1961 qu'un Américain est condamné à Moscou pour faits d'espionnage. Cette condamnation risque de fortement dégrader les relations entre Moscou et Washington, qui n'a cessé de demander la libération de M. Pope. Surtout, le déroulement du procès, qui avait débuté le 18 octobre, a illustré une nouvelle fois les innombrables manipulations du FSB (ex-KGB) qui, à travers l'affaire Pope, tente de reprendre en mains plusieurs instituts de recherche russes.

À HUIS CLOS

Ancien colonel des services de renseignement de la marine américaine, Edmund Pope s'est au milieu des années 1990 reconverti en homme d'affaires et consultant. Mandaté par un laboratoire de l'université de Pennsylvanie, il a alors travaillé avec plusieurs instituts russes, à Novossibirsk, Saint-Petersbourg et avec le prestigieux institut Bauman de Moscou. Le 5 avril, il était arrêté par le FSB, en compagnie d'un chercheur de cet institut, Anatoli Babkine. Pour la somme de 28 000 dollars, réglés dans le « cadre d'un contrat commercial en bonne et due forme », selon sa défense, quatre rapports lui avaient été fournis qui concerneraient l'une des armes russes les plus performantes, le missile sous-marin Chkval.

Développé il y a plus de vingt ans, le Chkval n'a cessé d'être amélioré depuis, avec un système de propulsion unique au monde qui permet à ce missile d'atteindre des vitesses de 300 kilomètres/heure sous l'eau. Le FSB a donc immédiatement conclu que l'un



des secrets les mieux protégés de la Russie allait tomber dans l'escarcelle de la Navy américaine, à laquelle est liée l'université de Pennsylvanie. « Nous avons tout fait et nous ferons tout pour protéger nos secrets d'Etat », s'est félicité, mercredi, le porte-parole du FSB à l'énoncé du verdict.

Tout a été fait effectivement. Le procès s'est déroulé dans un strict huis clos et seul l'avocat de M. Pope, Pavel Astakhov, a rendu compte du déroulement de l'audience. Les juges ont été indirectement sélectionnés par le FSB puisqu'ils devaient être habilités à prendre connaissance de secrets d'Etat. Tout comme l'interprète de M. Pope, un employé du FSB. Le procureur, quant à lui, a été subitement changé en cours d'audience, « tombé malade et hospitalisé », et remplacé par un homme jugé plus sûr.

Quelques surprises sont venues émailler l'audience. Anatoli Babkine, principal témoin de l'accusation – ce qui lui valu de ne pas être poursuivi –, expliqua qu'il avait dû « sous la pression signer une déposition écrite par d'autres ». D'autres chercheurs expliquèrent aussi que la commission technique de l'institut Bauman avait autorisé la transmission des rapports à M. Pope, jugeant qu'ils « ne contenaient aucun secret d'Etat ».

L'un d'eux, Arsentii Miandine, l'un des concepteurs du moteur du missile Chkval, expliqua que ses caractéristiques étaient publiques et qu'il utilisait « schémas,

dessins et formules » pour ses cours donnés aux étudiants de l'institut d'aviation de Moscou (MAI). D'autres experts, appelés à la rescousse par le FSB, jugèrent en revanche que les caractéristiques techniques de la dernière génération du missile devaient

Un nouveau procès pour l'écologiste Grigori Pasko

« Le FSB veut sa revanche et le temps de la dictature des services de sécurité est revenu », dit Grigori Pasko. Cet ancien journaliste militaire, devenu avec Alexandre Nikitine l'un des symboles de la lutte écologiste pour avoir dénoncé les rejets par l'armée russe de déchets nucléaires dans la mer du Japon, va être à nouveau jugé.

Poursuivi pour trahison et espionnage, il avait été condamné, en juin 1999, sous des chefs d'accusation plus légers, à trois ans de prison, une peine couvrant ses quinze mois de détention provisoire et bénéficiant de l'amnistie. M. Pasko en avait alors appelé à la Cour suprême demandant un acquittement. Le 21 novembre, la formation des juges militaires de la Cour suprême a certes annulé le verdict de juin 1999, le jugeant « incomplet et partial », mais a demandé que l'enquête soit relancée et que le tribunal militaire de Vladivostok, celui-là même qui avait jugé M. Pasko, engage un nouveau procès. – (Corresp.)

être considérés « secrets d'Etat ».

« Je ne suis pas un espion, je n'ai jamais acheté de données classées, on ne peut pas combler les lacunes de la législation sur le secret d'Etat à l'aide de procès pour espionnage », a expliqué, mercredi, Edmund Pope. Un fouillis législatif, agrémenté de décrets eux-mêmes secrets, couvre en effet la définition des diverses classifications. Le FSB a ainsi toute latitude pour engager des poursuites et mener des enquêtes où les droits de la défense sont réduits, justement à

cause des « secrets d'Etat » invoqués.

Outre Edmund Pope, sont visées par ce jugement les équipes de chercheurs des plus grands instituts de recherche russes. Ces dernières années ont été développées des collaborations commerciales nombreuses avec les Etats-Unis, l'Allemagne, la France, permettant de pallier les manques de financements russes. « Pope faisait des affaires absolument légales », a affirmé le mois dernier le secrétaire d'Etat américain adjoint, Strobe Talbott, « et il va devenir extrêmement difficile de continuer à travailler en Russie dans le domaine des hautes technologies ».

Les Etats-Unis se sont déclarés, mercredi, « profondément déçus par le verdict et nous n'avons relevé aucun indice que M. Pope ait violé les lois russes ». « Les autorités russes devraient agir immédiatement pour le libérer en fonction de critères humanitaires », a ajouté un porte-parole de la Maison-Blanche. Cette affaire empoisonne les relations russo-américaines et Bill Clinton l'a évoquée à chacune des quatre rencontres qu'il a eues avec le président Vla-

dimir Poutine. Cet été, ce dernier avait laissé entendre que l'accusé serait libéré.

Après sa condamnation, une grâce présidentielle est désormais évoquée. Elle permettrait à Moscou de faire un geste « amical » envers la nouvelle administration américaine. Et ce, au moment où les Etats-Unis menacent la Russie de représailles si celle-ci relance, comme elle l'a annoncé, ses livraisons d'armes à l'Iran.

François Bonnet

## OUVERTURES EXCEPTIONNELLES

Les Dimanches 10 et 17 décembre 2000

de 11h00 à 19h00

Le Dimanche 24 décembre 2000

de 11h00 à 18h00

des boutiques

**Cartier**

7, Place Vendôme  
Paris 1<sup>er</sup>

23, Place Vendôme  
Paris 1<sup>er</sup>

13, rue de la Paix  
Paris 2<sup>ème</sup>

41, rue de Rennes  
Paris 6<sup>ème</sup>

51, rue François 1<sup>er</sup>  
Paris 8<sup>ème</sup>

17, rue du Faubourg St-Honoré  
Paris 8<sup>ème</sup>

Printemps Haussmann  
Printemps de la Mode, 1<sup>er</sup> étage  
Paris 9<sup>ème</sup>

(Boutique fermée le 24 décembre 2000)

Galleries Lafayette Haussmann  
Rez-de-chaussée  
Paris 9<sup>ème</sup>

(Boutique fermée le 24 décembre 2000)

www.cartier.com - 01 42 18 43 83

## Les Noirs ont été les premières victimes des irrégularités et des manipulations du scrutin en Floride

WASHINGTON

de notre correspondant

Les électeurs noirs sont les grands oubliés de la saga électorale de Floride. Les statistiques sur l'élection



ELECTIONS

du 7 novembre montrent que les Africains-Américains – qui ont voté à plus de 90 % pour Al Gore – ont été les principales victimes des dysfonctionnements, erreurs ou manipulations plus ou moins délibérées qui ont entaché le scrutin. Si tous leurs votes avaient été pris en compte, Al Gore aurait été sans conteste le vainqueur et ne continuerait pas à se débattre pour tenter de rattraper George W. Bush. Le vice-président a d'ailleurs exprimé, mardi 5 décembre, son « trouble devant ces histoires de barrages de police près d'un bureau de vote et autres, venues de là bas (...). Il faut toujours prêter attention à ce type d'allégations », a-t-il dit.

C'est dans les quartiers noirs qu'il y a eu le plus de bulletins invalidés, selon le Washington Post. A Jacksonville, dans le comté républicain de Duval, le pourcentage varie entre 20 % et 30 % contre 7 % dans les bureaux de vote à majorité blanche. Il a été de 9 % dans les bureaux de vote de Miami Dade à plus de 50 % noirs contre 3,4 % dans ceux où ils

sont moins de 30 %. Les républicains expliquent que des électeurs se sont trompés en votant ou ont refusé de choisir entre les candidats. Or les Noirs se sont mobilisés en faveur d'Al Gore et contre le gouverneur républicain Jeb Bush, le frère de George W. Bush : un nombre record s'est inscrit sur les listes électorales et ils ont été 65 % de plus à se rendre aux urnes que lors de la dernière présidentielle.

MACHINES DÉFECTUEUSES

Leur volonté de s'exprimer en grand nombre est donc indéniable. Pourquoi donc tant de votes gâchés ? Sans doute en raison de bulletins de vote peu clairs. Mais c'est aussi parce que c'est dans les bu-

reaux de vote pour Noirs que l'on trouve le plus de machines à voter déficientes. Le New York Times cite, par ailleurs, le cas de personnes qui n'ont pas trouvé leur nom sur les listes électorales et n'ont pu faire corriger cette erreur, le standard téléphonique du bureau des élections étant engorgé ; aucun bureau de vote noir de Tampa n'a été équipé d'ordinateur, ce qui aurait permis une vérification rapide.

Mais ce n'est pas tout : les étudiants noirs d'un collège universitaire de Daytona Beach n'ont reçu leur carte d'électeur qu'à 14 heures le jour du scrutin. A Tampa et Tallahassee, des électeurs ont affirmé avoir été intimidés par des barrages de police. A Miami, des milliers

d'électeurs d'origine haïtienne parlant créole n'ont pu voter, les interprètes n'ayant pas été autorisés à les assister. Ces incidents expliquent en partie les 180 000 votes invalidés. « Est-ce du racisme ? Je ne le crois pas. Mais je pense que cela a eu un effet cumulatif et un impact sur le vote africain-américain », a dit la représentante noire au Congrès Alcee L. Hastings.

ACCUSATIONS ABUSIVES

Lors d'un rassemblement mercredi à Tallahassee, sur les marches du Congrès de l'Etat, le révérend démocrate Jesse Jackson a accusé l'administration de Floride d'avoir à tort rayé de ses listes électorales environ 8 000 électeurs, majoritairement noirs, accusés par erreur d'avoir commis des crimes. Il a indiqué que la secrétaire d'Etat Katherine Harris avait signé un contrat de 4 millions de dollars avec une société privée du Texas pour passer au crible les registres électoraux et en exclure, aux termes d'une loi locale, tous les repris de justice. « Mais il est apparu qu'aucun de ces électeurs n'était coupable de crime, seulement de délit », a affirmé Jesse Jackson, ce qui n'aurait pas dû leur faire perdre leur droit de vote. « La société l'a reconnu », a-t-il dit, mais ils n'ont pas été réinscrits à temps sur les listes et n'ont pu voter le 7 novembre.

Patrice de Beer

Les grands électeurs pourraient être nommés par les élus

Les responsables du Parlement de Floride, dominé par les républicains, ont annoncé, mercredi 6 décembre, la convocation, vendredi, d'une session extraordinaire des deux Chambres pour décider ou non de nommer directement les vingt-cinq grands électeurs attribués à cet Etat pour l'élection présidentielle. Selon le président du Sénat de Floride, John McKay, cette session doit permettre de s'assurer que « les électeurs de Floride ne seront pas privés de leurs droits ». « Nous avons le devoir de garantir la participation de la Floride au processus électoral », a ajouté le président de la Chambre des représentants de l'Etat, Tom Feeney. Les grands électeurs doivent être désignés avant le mardi 12 décembre.

Par ailleurs, la Cour suprême de Floride devait examiner, jeudi, l'appel du vice-président Al Gore contre l'arrêt du juge de Tallahassee, Sanders Sauls, refusant d'accorder un nouveau décompte manuel de 12 000 bulletins de vote. – (AFP)

## L'Arabie saoudite va revendre des chars français à la Tunisie

PARIS. Avec l'accord des autorités françaises, l'Arabie saoudite s'est engagée à livrer à la Tunisie trente chars de bataille AMX-30 de conception française. Il s'agit de blindés que Riyad avait achetés à la France au début des années 70. Ces chars, revendus d'occasion par les Saoudiens à l'armée tunisienne, font partie d'un parc, à l'origine, de quelque 300 AMX-30 dont seulement la moitié, en réalité, ont pu être conservés en état de marche au fil des années.

A ce jour, la Tunisie est principalement équipée de blindés américains M. 60 anciens. A cette vente de seconde main a été associé le premier pays constructeur. La France cherche à placer en Arabie saoudite, face à une concurrence américaine et britannique, 355 chars Leclerc modernes et 38 blindés de dépannage, pour un montant global de 50 milliards de francs. En échange, Riyad souhaite que la France puisse l'aider à céder d'occasion ses chars AMX-30.

## « Affaire Pinochet » : Ricardo Lagos

### évitte un affrontement avec les militaires

BUENOS AIRES. Pour éviter un affrontement avec les militaires, préoccupés par la situation juridique du général Augusto Pinochet, le président chilien Ricardo Lagos a accepté, mercredi 6 décembre, de convoquer le Conseil de sécurité nationale (Coseno), comme le lui avaient demandé avec insistance, la veille, les chefs des forces armées. Cette réunion n'aura cependant lieu qu'une fois que les plus hautes instances judiciaires – la Cour d'appel et éventuellement la Cour suprême – auront rendu leur verdict sur le recours visant à faire annuler l'inculpation et l'assignation à résidence de l'ancien dictateur, décrétées le 1<sup>er</sup> décembre par le juge Juan Guzman.

Celui-ci a, de son côté, été réprimandé mercredi par la Cour suprême qui lui a reproché d'avoir envoyé une lettre à la présidente du Conseil de sécurité nationale, Clara Szczaranski, pour la soutenir contre des accusations de l'opposition de droite pro-pinochet. A la suite de fuites dans la presse chilienne, cette lettre avait été rendue publique la semaine dernière. Le juge a écopé d'un « blâme ». – (Corresp.)

## Perpétuité à Rome contre deux ex-militaires argentins

ROME. La cour d'assises de Rome a condamné, mercredi 6 décembre, deux anciens généraux argentins à la perpétuité, trois ex-militaires à des peines de vingt-quatre ans d'emprisonnement, et deux autres à trois ans de relégation. Tous étaient jugés par contumace pour la disparition et la mort de huit Italo-Argentins pendant la dictature (1976-1983). Tous résident en Argentine.

Après seize années d'instruction et en dépit de multiples reports et obstacles juridiques, le procès de ces militaires s'était ouvert le 21 octobre 1999. Sur six cents cas de disparus présentés en 1983, les juges italiens avaient estimé qu'il existait des charges suffisantes pour pouvoir examiner huit d'entre eux. – (Corresp.)

### DÉPÊCHES

■ **COLOMBIE** : la zone démilitarisée remise à la guérilla des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC, marxistes) en 1998 au sud de la Colombie a été prorogée jusqu'au 31 janvier à compter de jeudi 7 décembre. En l'absence de progrès dans les négociations entre le pouvoir et la guérilla, de nombreuses voix se sont élevées pour demander la suppression de cette enclave censée être un « laboratoire de paix ». – (AFP)

■ **GHANA** : 10 millions d'électeurs sont appelés aux urnes, jeudi 7 décembre, pour choisir leurs députés et élire le successeur du président Jerry Rawlings, un ancien militaire au pouvoir depuis près de deux décennies et qui ne peut plus se représenter. La course à la présidence oppose le protégé de Rawlings, le vice-président John Atta Mills, à John Kufuor, du Nouveau parti patriotique (NPP), les deux favoris, et à cinq autres candidats. – (AFP)

■ **ISRAËL** : l'Etat hébreu s'apprête à rappeler les employés « non indispensables » de son ambassade à Amman, ainsi que leurs familles à la suite de l'attentat mardi contre un diplomate israélien, a indiqué, mercredi 6 décembre, un porte-parole de cette ambassade. Un groupe islamiste, le « Mouvement de la lutte de la résistance islamique jordanienne », a revendiqué l'attentat contre le diplomate. – (AFP)

■ **LIBAN** : la présidence de la République a annoncé, mercredi 6 décembre que « tous les Libanais » détenus en Syrie, jugés ou non, seront remis aux autorités libanaises « dans les prochains jours », sans en préciser le nombre. La décision a été prise après un entretien téléphonique mercredi entre le président libanais, Emile Lahoud, et son homologue syrien, Bachar El Assad. – (AFP)

■ **SUISSE** : Samuel Schmid, représentant de l'aile modérée de l'Union démocratique du centre (UDC), formation du tribun populiste Christoph Blocher, a été élu, mercredi 6 décembre, au siège devenu vacant au gouvernement suisse à la suite de la démission d'Adolf Ogi, actuel ministre de la défense et président de la Confédération jusqu'à la fin de l'année. Originaire du canton de Berne, le nouvel élu n'avait pas été nommé par son parti, mais les autres formations l'ont préféré aux deux prétendants officiels jugés trop proches des positions tranchées du milliardaire Christoph Blocher. – (Corresp.)

■ **TURQUIE** : le Fonds monétaire international (FMI) a annoncé, mercredi 6 décembre, l'octroi d'une aide de 10 milliards de dollars pour régler sa crise de liquidités en échange d'une accélération de la réforme du secteur bancaire et des privatisations. Pour sa part, la Banque mondiale a annoncé envisager un programme d'aide d'environ 5 milliards de dollars à la Turquie. En contrepartie le gouvernement turc s'engage à accélérer la privatisation de Turk Telekom, Turkish Airlines (THY), du secteur de l'électricité, et à lancer une réforme du secteur bancaire. – (AFP)

## Accord de désengagement des forces des belligérants en RDC

HARARE. Les belligérants en République démocratique du Congo – à l'exception d'un des trois mouvements rebelles – ont signé, mercredi 6 décembre à Harare, au Zimbabwe, un accord de désengagement de leurs forces en RDC qui pourrait permettre le déploiement d'une force de l'ONU. L'accord signé par les chefs militaires des parties au conflit prévoit le désengagement de 15 km de part et d'autre des lignes de front d'ici à fin janvier 2001, afin de permettre le déploiement de plusieurs milliers d'observateurs des Nations unies chargés de faire respecter l'accord de cessez-le-feu de Lusaka (Zambie), resté lettre morte depuis sa signature en juillet et août 1999.

Soutenus par le Rwanda et l'Ouganda, les rebelles congolais se battent depuis 1998 contre le régime de Kinshasa (RDC) qui est appuyé militairement par le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie. L'un des mouvements rebelles congolais, le Mouvement de libération du Congo de Jean-Pierre Bemba (MLC, soutenu par l'Ouganda), a annoncé qu'il n'avait pas signé l'accord de désengagement parce qu'il « néglige le dialogue politique » intercongolais, selon Valentin Jenga, secrétaire national du MLC. – (AFP)

# De graves exactions ont été commises par les forces de l'ordre en Côte d'Ivoire

Un report des élections législatives de dimanche n'est pas exclu

Les violences à Abidjan ont fait une vingtaine de morts depuis lundi et 340 personnes ont été interpellées, a indiqué mercredi soir 6 dé-

cembre, le ministre de l'intérieur, Emile Boga Doudou. Le ministre s'est dit favorable à un « dialogue sincère » avec les responsables du

Rassemblement des républicains (RDR) de Alassane Ouattara alors qu'un report des élections législatives de dimanche n'est plus exclu.

### ABIDJAN

de notre envoyé spécial

Le retour au calme à Abidjan, mercredi 6 décembre, a permis de constater de graves exactions commises par les forces de l'ordre pendant les deux jours d'émeutes politiques au début de la semaine. Des rafles policières, parfois nocturnes, ont visé des étrangers ou des ressortissants originaires du nord de la Côte d'Ivoire. A ces deux catégories de personnes, qui ont souvent été assimilées, a été imputée une allégeance « naturelle » à l'égard d'Alassane Ouattara, l'ancien premier ministre interdit de se présenter aux législatives, prévues pour dimanche, en raison de sa « nationalité douteuse ». Des exécutions sommaires ont eu lieu au cours des opérations.

Les familles des personnes emmenées « vers une destination inconnue » sont d'autant plus inquiètes que la répression a ravivé le traumatisme du 26 octobre lorsque, au lendemain de l'élection présidentielle remportée par le socialiste Laurent Gbagbo, des affrontements entre les forces de l'ordre et les par-

tisans du nouveau chef de l'Etat, d'un côté, et les militants d'Alassane Ouattara, de l'autre, avaient fait de nombreux morts. Par la suite, un charnier contenant 57 cadavres avait été mis au jour dans un faubourg d'Abidjan.

## Dénoncés par leurs voisins, des « étrangers » ont été surpris chez eux

De nombreux témoignages, concordants, attestent un scénario qui s'est répété lundi et mardi dans plusieurs quartiers d'Abidjan. Dénoncés par leurs voisins, des « étrangers » ont été surpris chez eux, dans leur maison ou dans des cours communautaires, où les forces de l'ordre ont fait irruption, l'arme à la main. Des vérifications d'identité, souvent accompagnées de brutalités et, parfois, de vols, ont abouti au tri des partisans supposés

d'Alassane Ouattara, la simple consonance « nordiste » du nom suffisant comme critère de sélection. « Ils étaient très nerveux, ils ont crié et, un moment, ils ont tiré dans les tas », affirme une habitante à Abo-bo en montrant les corps de deux hommes, criblés de balles. A la mosquée du quartier, la découverte d'une « cache d'armes » aurait entraîné l'exécution de trois hommes dont les corps ont été emportés. Les violences ont été extrêmes à l'égard d'immigrés ouest-africains, notamment à Port Bouët II, où cinq cadavres – dont celui d'une femme – témoignaient de la terreur nocturne. A Adjamé, dans la nuit de mardi à mercredi, une casse automobile et les quelque 200 boutiques des ferrailleurs, la plupart d'origine étrangère, ont été incendiées par des policiers. Selon le ministre de l'intérieur, Emile Boga Doudou, il s'agissait de détruire « un nid de voleurs ».

Mercredi soir, le ministre a avancé le bilan d'une vingtaine de morts et de 340 personnes interpellées qui, a-t-il affirmé, seront incessamment traduites en justice. Dans l'après-

midi, trois dirigeants du Rassemblement des républicains (RDR), le parti d'Alassane Ouattara, avaient déjà été déferés en justice et écroués, sans précision du chef d'inculpation. Parmi eux se trouve un fils de la secrétaire générale du RDR, Henriette Diabaté, Aux yeux de sa mère, il est un « otage du pouvoir ».

Des tractations sur un éventuel report du scrutin législatif de dimanche se sont néanmoins poursuivies. Si la date des élections était reculée, une démarche judiciaire pour revenir sur l'invalidation de la candidature d'Alassane Ouattara par la Cour suprême serait entreprise par le RDR. Le bureau politique du parti, dont une réunion est prévue jeudi 7 décembre, pourrait lancer un appel au calme et lever son mot d'ordre de boycottage des urnes. Le 7 décembre, jour de fête nationale en Côte d'Ivoire, est propice à un début de réconciliation nationale, a estimé, mercredi soir, un dirigeant du RDR, ajoutant : « De toute façon, il serait indécent d'enjamber tous ces morts pour aller aux élections. »

Stephen Smith

## UN SITE ENCORE + INTERACTIF



STATUT L'Assemblée de Corse devait examiner, jeudi 7 et vendredi 8 décembre, l'avant-projet de loi préparé par le gouvernement sur le statut de l'île. Invités à formuler des

« avis » sur ce texte avant sa rédaction définitive et sa présentation en conseil des ministres en janvier, les élus de l'île restent largement favorables au « processus » de Mati-

gnon. ● LES DÉBATS devraient porter, principalement, sur la définition des domaines de compétences, réglementaires ou législatives, transférées localement. ● LES PERSONNELS

des offices, dont le projet prévoit la mise en régie, manifestent leur inquiétude. Des solutions pragmatiques au cas par cas devraient les rassurer. ● JEAN-PIERRE CHEVÈNE-

MENT a condamné les menaces des nationalistes et le silence du gouvernement après la dénonciation « inadmissible » de la justice française par les nationalistes corses.

## Corse : le gouvernement entre nationalistes et corporatismes

Les élus de l'Assemblée territoriale examinent, les 7 et 8 décembre, l'avant-projet sur le statut de l'île. Ils vont émettre un avis favorable sur ce texte mais souhaitent des corrections dans les domaines de compétence transférés

C'EST la saison basse, celle, en Corse, du vague à l'âme, de la châtaine, de tentations parfois désespérées, et, pour le « processus », l'heure chaude des avis et des amendements. Le moment des corrections et des pressions de dernière minute. Les dernières heures pour se faire entendre, réparer les négligences ou corriger les oublis. Jeudi 7 décembre, les 51 conseillers de l'Assemblée de Corse examinent, à huis clos, en séance plénière, les 51 articles du pré-projet de loi « modifiant et complétant le statut de la collectivité territoriale de Corse ». Vendredi 8 décembre, jusque tard dans la nuit, ils se retrouveront en séance publique pour donner leur avis, comme les y invite le statut Joxe de 1991. Le tout sous l'œil de Public Sénat, la chaîne du Palais du Luxembourg, qui retransmettra pédagogiquement l'intégralité des débats à Paris, et, à Ajaccio. Dans la tribune des invités, un spectateur discret et pas tout à fait comme les autres : le député socialiste Bruno Le Roux (Seine-Saint-Denis), futur rapporteur, au printemps, de l'avant-projet de loi.

Rendu public le 28 novembre par le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, le texte gouvernemental a satisfait les élus, à commencer par Jean Baggioni, président du conseil exécutif (RPR), et par José Rossi, président de l'Assemblée de Corse (DL). Mais il a, évidemment, réveillé les corporatismes. Souhaitée par M. Baggioni, la suppression des offices et agences a agité leurs personnels (lire ci-dessous), malgré les garanties données sur la préservation des



emplois dans de futures « régies ». Les employés de ces établissements publics devaient manifester, vendredi, cours Grandval, à Ajaccio, devant l'Assemblée territoriale.

### PROTESTATIONS DIVERSES

D'autres voix se sont fait entendre sur les ondes ou dans les colonnes de *Corse-Matin*. Les associations environnementales et I verdi corses (les Verts corses, membres d'Unita, qui rassemble l'essentiel des organisations nationalistes insulaires) ne décollèrent pas contre les aménagements portés à la loi littoral et à la loi montagne. Le Medef de Haute-Corse juge « mauvais » le nouveau statut fiscal, qui

« se traduit pas la perte brutale d'environ un tiers des avantages existants ». Enfin, le président de l'université de Corse, Jacques-Henri Balbi, a vivement regretté que l'université et la ville de Corte soient « les deux grands absents du programme exceptionnel d'investissements, prévu à l'article 46 ».

La mouvance nationaliste compte aussi ses « oubliés » du processus, ou ses laissés-pour-compte. L'assassinat, le 7 août, à l'île-Rousse, du responsable nationaliste Jean-Michel Rossi a créé de vives turbulences en son sein. François Santoni, ancien dirigeant de A Cuncolta – qui prépare un nouveau livre chez Stock – a désigné sans le nommer Charles Pieri, diri-

geant d'A Cuncolta, comme un possible commanditaire, depuis sa prison, de l'assassinat de son ami. Non élu, écarté des discussions, M. Santoni répète sans cesse qu'il craint de voir « dériver » la violence en Corse et a assuré, le 6 décembre, qu'il redoute « une dérive très dure, de type ETA au pays basque ». La recrudescence des attentats, cette semaine, marquerait, selon lui, « l'échec » de Jean-Guy Talamoni, interlocuteur de Lionel Jospin dans le cadre du « processus » de Matignon. M. Talamoni, juge-t-il, « ne tient plus personne ».

### DIVISION DES NATIONALISTES

Si le reste de la mouvance nationaliste affiche toujours son soutien aux élus de Corsica Nazione, elle n'a en tout cas jamais été autant morcelée. La tentative de recomposition, entamée au cours de l'hiver 1998, autour de la coalition Unita semble marquer le pas faute de combattants. Dans le cadre de l'enquête sur le double attentat du 25 novembre 1999, à Ajaccio (Corse-du-Sud), contre les bâtiments de l'Urssaf et de la Direction départementale de l'équipement (DDE), qui avait précédé de quelques jours la décision de M. Jospin d'ouvrir le dialogue avec les élus corses sur un nouveau statut, plusieurs piliers du soutien nationaliste à ce processus ont été ébranlés. Jean-François Luciani, mis en examen pour « co-action » dans cet attentat, qui était, jusqu'au mois d'octobre, l'un des principaux responsables du mouvement nationaliste Corsica Viva, deuxième composante d'Unita, et un soutien inconditionnel du

« processus », a estimé, devant les juges, que la politique d'ouverture de M. Jospin, recevant les élus le 13 décembre 1999 à Matignon, n'aurait pu voir le jour sans ce double attentat. Les juges d'instruction antiterroriste ont également écarté de la scène politique locale de nombreux cadres du principal mouvement nationaliste A Cuncolta indépendantista (*Le Monde* du 29 novembre).

6 décembre, sur LCI, Jean-Pierre Chevènement a dénoncé le « comportement inadmissible » des nationalistes corses, ainsi que le silence du gouvernement. « Il y a de la part des indépendantistes une mise en cause, il y a des menaces, il y a à l'égard du premier ministre quasiment des ordres qui sont intimés pour faire cesser les interpellations. Comment ne proteste-t-on pas ? », a déclaré l'ancien ministre

### Des constitutionnalistes très sollicités

Guy Carcassonne, Hugues Portelli, Claude Olivési, Charles Debasch, Didier Maus... Pour modifier le statut de la Corse sans se faire retoquer un article de loi par le Conseil d'Etat ou le Conseil constitutionnel, deux précautions valent mieux qu'une. Depuis des mois, les professeurs de droit sont très sollicités, publiquement ou plus discrètement. Le président radical du conseil général de Haute-Corse, Paul Giacobbi, avait tenu colloque à Bastia, dès le 7 février, avec Guy Carcassonne, notamment, et il consulte régulièrement les expertises de Claude Olivési, professeur de droit à l'université de Corte et conseiller général socialiste. José Rossi, lui, préfère Hugues Portelli, directeur scientifique de l'Institut de la décentralisation et professeur à Paris II. Les 7 et 8 décembre, cet ancien conseiller d'Edouard Balladur à Matignon, sera même présent à l'Assemblée de Corse, à l'invitation de son président. « Pas à ma disposition personnelle, mais pour aider tous les conseillers », tient à préciser M. Rossi.

Déterminés, depuis le départ, à ne pas quitter le « processus », les élus de Corsica Nazione ont dû élever le ton, cette semaine, en demandant la « mise au pas » de la 14<sup>e</sup> section antiterroriste et de la division nationale antiterroriste (DNAT). « Plus les arrestations se multiplient, comme ces dernières semaines, plus la pression des familles de prisonniers sera forte », reconnaît-on en outre au ministère de l'intérieur. Mercredi

de l'intérieur. Sa voix semble pourtant minoritaire, en tout cas sur l'île.

Comme le résume le Medef de Corse en préambule de ses récriminations : « le moment n'est donc pas à marchander des avantages fiscaux et à courir le risque de faire échouer l'ensemble de la démarche de Matignon ».

Ariane Chemin et Jacques Follorou

## Les agents territoriaux redoutent la disparition des offices

### AJACCIO

de notre correspondant

Les personnels de la collectivité territoriale de Corse, soit sept cent cinquante personnes, se déclarent très préoccupés par la réorganisation des services qu'entraînera le nouveau statut. C'est surtout au sein des six offices et agences – quatre cent cinquante agents au total –, dont la dissolution est prévue, que l'émotion est la plus grande. Une intersyndicale a lancé un appel à la grève générale à partir du 4 décembre et annoncé sa décision de vider trois des barrages hydrauliques gérés par l'un des offices. Les personnels ont reçu le soutien du groupe Corsica Nazione de l'Assemblée de Corse, ainsi que des syndicats FO et CGC et de la FDSEA.

L'article 42 de l'avant-projet de loi prévoit la réintégration, au sein

de la collectivité territoriale, de ces établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), dont la suppression avait été demandée, en mars, par plusieurs groupes de l'Assemblée de Corse – la droite RPR-DL-divers, Corse sociale-démocrate et le PS –, dans le cadre d'une simplification administrative et d'une clarification des compétences jugées par tous indispensables. Le 9 mars, plusieurs dizaines d'agents des EPIC s'étaient rendus à l'hôtel de région, à Ajaccio, où leurs délégués avaient reçu l'assurance d'être associés à la concertation.

### SURPRISE TOTALE

Le sujet a été abordé, ensuite, par les interlocuteurs de Matignon, mais sans publicité. Il n'en est pas fait mention dans les « accords » approuvés, le 28 juillet, par l'Assemblée de Corse. La surprise a donc été totale, le 30 novembre, quand a été connu l'article 42 de l'avant-projet, qui prévoit la dissolution des offices et agences, leur remplacement par des régies, le transfert à la collectivité territoriale de l'exécution des contrats en cours, et qui précise : « Les personnels de ces établissements sont réputés relever de la collectivité territoriale. Les personnels en fonction à la date de substitution conservent, à titre individuel, le bénéfice des dispositions statutaires et réglementaires dont ils relevaient antérieurement. »

Ces EPIC, gérés par un conseil d'administration que préside un membre du conseil exécutif, seront remplacés par des services de la collectivité territoriale, s'ajoutant aux huit directions et services actuels, et placés sous l'autorité directe du conseil exécutif. Selon son président, Jean Baggioni (RPR), l'inquiétude des personnels, « si elle se comprend, n'en est pas moins sans fondement, comme on le verra à l'issue de nos délibérations ».

Paul Silvani

## Les élus s'emparent du littoral et des « paillotes »

QUOIQUE discrète, la visite n'avait trompé personne. Lorsque, au printemps, l'inspection générale de l'équipement et la direction générale de l'administration avaient envoyé à Ajaccio et à Sartène une mission d'évaluation de l'application de la loi littoral, leurs interlocuteurs avaient bien compris que, avant même qu'un accord soit trouvé avec les élus de l'île, l'une des priorités gouvernementales était bien d'aménager ce texte voté en 1986 pour protéger les « espaces proches du rivage d'une urbanisation importante » (*Le Monde* du 23 mai).

C'est aujourd'hui chose faite. L'article 12 du pré-projet de loi institue un nouveau « plan d'aménagement et de développement durable de Corse » élaboré par la collectivité territoriale. « Du travail d'orfèvre », assurent les experts de la direction générale des collectivités locales au ministère de l'intérieur. Cet article répond, en effet, à un triple objectif. En premier lieu, il fonde en un seul plan les différents documents et schémas d'aménagement qui étaient prévus par le statut Joxe de 1991 et que leur complexité a rendu inapplicables. La cohérence et la lisibilité de la politique de la région devraient donc être renforcées, d'autant que cette dernière sera libérée de l'accord préalable du repré-

sentant de l'Etat ainsi que de l'approbation par décret en Conseil d'Etat, et deviendra donc seule responsable dans ce domaine.

En second lieu, le futur plan d'aménagement et de développement durable permettra d'éviter les embarras qu'a connus le gouvernement avec l'affaire des « paillotes ». L'article 12 du pré-projet précise que ce plan pourra « définir, en tenant compte de la fréquentation touristique de certains sites et de la préservation de l'environnement, les espaces et les conditions dans lesquels peuvent être autorisés, par dérogation au code de l'urbanisme, des aménagements légers et des constructions non permanentes destinés à l'accueil du public, intégrés aux sites et paysages ». En clair, c'est à l'Assemblée de Corse qu'il reviendra d'autoriser l'installation éventuelle de « paillotes ».

### INQUIÉTUDES DE DOMINIQUE VOYNET

Enfin l'article vise à adapter aux spécificités géographiques de l'île la mise en œuvre de la loi littoral ou de la loi montagne. Comme le précise l'exposé des motifs du pré-projet de loi, « le plan vaudra schéma de mise en valeur de la mer et directive territoriale d'aménagement et il pourra, à ce dernier titre, préciser les modalités d'application des dispositions particulières aux zones

de montagne et du littoral adaptées aux particularités géographiques locales ». Mais, au-delà du cas corse, cet article est rédigé de telle manière qu'il pourrait aisément, à l'avenir, être transposable et applicable dans d'autres régions.

Le 22 novembre, Dominique Voinet s'en était inquiétée dans une lettre adressée au premier ministre. « La loi littoral ne s'oppose pas au développement de l'île, écrivait-elle. Elle a au contraire permis de préserver ce qui constitue une richesse pour l'île et son développement économique et touristique (...). Les pressions sont très fortes aujourd'hui de la part d'un certain nombre de spéculateurs pour faire fructifier (...) ces richesses collectives. Dans ces conditions, ce serait un signal politique extrêmement négatif que des dérogations à cette loi » soient autorisées. Et elle ajoutait : « Cette remise en cause de la loi littoral susciterait obligatoirement des demandes dans beaucoup d'autres régions françaises. » M. Jospin n'avait guère apprécié et il avait sèchement souligné la « contradiction de ceux qui plaident pour davantage d'autonomie, sauf quand ils sont concernés ». Le projet de loi confirme cet arbitrage.

Ar. Ch. et G. C.

## A la recherche de plus... ou moins de compétences locales

RÉDIGÉ par la direction générale des collectivités territoriales (DGCL), qui dépend du ministère de l'intérieur, l'avant-projet de loi sur le futur statut de l'île est soumis pour « avis » – on ne parle pas d'amendements – à l'Assemblée de Corse, article par article, puis sur l'ensemble du texte, pour un avis d'ensemble. Si les conseillers ne souhaitent pas modifier un seul mot du dispositif expérimental de transfert de pouvoir législatif, ils ont, en revanche, enregistré de nombreuses demandes de modifications du texte.

### POUVOIRS RÉGLEMENTAIRES

Les conseillers souhaitent élargir les transferts dans ce domaine et revoir, notamment, les conditions dans lesquelles l'Assemblée de Corse pourrait modifier un décret. Les élus souhaitent rappeler clairement dans le projet qu'en cas de modification de la réglementation nationale dans

des domaines de compétences de l'Assemblée territoriale, ils auront été préalablement consultés sur cette adaptation réglementaire. Les élus corses souhaitent également que, lorsque l'Assemblée territoriale sera consultée, ses avis soient publiés « au Journal officiel de la République française », pour que les parlementaires de la métropole en soient avertis, et que ces derniers ne restent pas dans le secret du gouvernement.

### NON AU LOGEMENT SOCIAL

Les élus corses avaient approuvé, le 28 juillet, dans le protocole de Matignon, la dévolution de « blocs de compétence », avec, en sortie de dispositif, une seule administration mise à la disposition de la région. Dans le texte de l'avant-projet de loi, certaines de ces compétences leur semblent étriquées, notamment en matière d'environnement, de tourisme ou de culture. Ils soulignent qu'une

quarantaine de dossiers resteraient ainsi de la responsabilité de l'Etat. Les conseillers examineront donc, secteur par secteur, les contours de ces dévolutions. En outre, les élus souhaitent aussi refuser des compétences. Par exemple, les transports intérieurs de voyageurs non urbains (les lignes de cars), le logement social (sans doute parce que l'office d'HLM est très endetté).

### STATUT FISCAL

Pour sortir de la zone franche, le gouvernement a prévu des accompagnements qui ne satisfont pas tous les élus et agitent les milieux socio-professionnels. Les conseillers territoriaux de l'île pourraient suggérer que le dispositif de compensation soit étalé sur trois ans plutôt que sur deux.

### ARCHITECTURE INSTITUTIONNELLE

Le remplacement des offices par des régies ne satisfait pas tous les élus. Ces derniers pour-

raient donc demander au gouvernement une démarche plus pragmatique, avec une délibération au cas par cas pour chacun de ces établissements publics. Autre sujet d'empoignade : les modalités de remplacement du président de l'exécutif au cas où ce dernier serait dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions.

### LOI-PROGRAMME

Dans l'avant-projet de loi, auquel il est annexé, le « programme exceptionnel d'investissements » prévu à l'article 46, n'est pas chiffré. Les élus ne réclament pas, aujourd'hui, le montant de l'enveloppe globale envisagée par le gouvernement, le président de l'Assemblée de Corse considérant que ce programme doit être négocié directement entre la collectivité territoriale et l'Etat. En revanche, les élus réclament plus de souplesse sur la liste des priorités.

Ar. Ch.

**DETAILLANT - GROSSISTE VEND AUX PARTICULIERS**  
Toutes les grandes marques aux meilleurs prix

Recommandé par Paris Pas Cher, Paris Combines, etc...

**MATELAS • SOMMIERS**  
VENTES PAR TEL. POSSIBLE

fixes ou relevables - toutes dimensions.  
SWISSFLEX - TRÉCA - EPÉDA - PIRELLI  
SIMMONS - DUNLOPILLO - BULTEX - etc...

Garantie 5 et 10 ans

**Canapés - Salons - Clic-Clac...**

CUIRS - TISSUS - ALCANTARA  
Steiner - Duvivier - Coulon - Sufren etc...

5500 m2 d'exposition  
LIVRAISON GRATUITE SUR TOUTE LA FRANCE

**MOBECO**  
• 239 à 247, rue de Belleville  
Paris 19ème - M° Télégraphe  
• 50, avenue d'Italie  
Paris 13ème - M° Place d'Italie  
**01.42.08.71.00**  
7 jours sur 7

## LES JOURS QUI COMPTENT

AUJOURD'HUI VENDREDI 8 DÉCEMBRE 2000  
POUR CEUX QUI AIMENT ROULER MALIN :

# 249<sup>F</sup> LA PATINETTE



## LA PATINETTE FIRST TOUT EN ALUMINIUM

Tout en aluminium pour une légèreté optimum (moins de 3 kg)  
- Système de pliage simple et efficace - Roulements ABEC 5 -  
À partir de 14 ans - Port du casque et de protections conseillé.



Des offres exceptionnelles, il y en a des centaines chaque jour pendant LES JOURS QUI COMPTENT. Profitez-en !

LA VIE. LA VRAIE.

**Auchan**

# Dominique Voynet rassemble diverses mesures d'économie d'énergie

La ministre de l'environnement a présenté, avec Jean-Claude Gayssot et Christian Pierret, un programme intégrant des projets en cours et esquissant la mise en œuvre d'idées anciennes

**DOMINIQUE VOYNET** a présenté, mercredi 6 décembre, un programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique. « C'est une pièce de plus dans la stratégie pour faire baisser la facture énergétique et pour respecter notre engagement de maîtrise de l'effet de serre », a expliqué la ministre de l'environnement, qui était accompagnée de Jean-Claude Gayssot, ministre de l'équipement, des transports et du logement, et de Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie.

Le programme gouvernemental est un mélange de neuf et de moins neuf. Un effort nouveau sera prodigué pour développer l'information des Français sur les vertus des différents produits « basse consommation » présents sur le marché. A l'intention des PME, un Fonds d'intervention pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie (Fideme) encouragera les investissements dans ce secteur. Il sera doté de 300 millions de francs, 100 millions provenant de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe), 100 millions de la Caisse des dépôts et consignations, et 100 millions d'ABN-AMRO, une banque néerlandaise.

Un autre volet du plan concerne des actions dans le domaine de l'habitat, qui avaient déjà été annoncées par Louis Besson, secrétaire d'Etat au logement. Ainsi, la mise en place d'une nouvelle norme technique, baptisée « RT 2000 », devrait permettre d'économiser entre 20 % et 40 % de la facture énergétique. Pour les transports individuels, l'achat de véhicules propres, au GPL ou au GNV, devrait être encouragé par un crédit d'impôt de 10 000 francs, sous réserve d'approbation par le Parlement.

Afin d'étoffer le programme, d'autres modalités ont été annoncées, qui correspondent, en fait, à des projets en cours. Le développe-

ment du fret ferroviaire est déjà inscrit en partie dans les contrats de plan Etat-régions. Le ferroutage est déjà couché sur les plans des ingénieurs entre Lyon et Turin. Les plans de déplacements urbains étaient prévus par la loi de 1996 ; ils seront relancés.

## PRIX INCITATIF

Le développement des énergies renouvelables amplifie des actions déjà engagées, M. Pierret annonçant les tarifs d'achat par EDF. Pour l'éolien, des contrats seront établis sur quinze ans, avec un prix de 55 centimes par kilowatt-heure, les cinq premières années, qui sera dégressif les dix années suivantes ; ce prix incitatif devrait, selon M. Pierret, permettre d'atteindre une production, grâce à cette source d'énergie, de 5 000 mégawatts en 2010. Des tarifs préférentiels seront également consentis pour le petit hydro-électrique et l'énergie produite par

l'incinération des ordures ménagères. Pour le solaire, les tarifs sont encore en cours de négociation.

Prévu par le programme national de lutte contre le changement climatique de janvier 2000, promis par Lionel Jospin en septembre, inspiré du rapport rédigé par le député Yves Cochet (Verts, Val-d'Oise), le contenu de ce plan aura été long à sortir des réunions interministérielles. Sa concrétisation sera surtout heurtée aux réticences de Bercy à l'armer financièrement. « Sans incitation fiscale, il y a peu de chance d'intéresser les particuliers », estime Jean-François Roubaud, de la Fédération française du bâtiment. L'Ademe, qui pilotera les mesures, disposera finalement de 1,5 milliard de francs en 2001. M<sup>me</sup> Voynet espère créer un effet de levier et compte sur l'esprit civique pour assurer le succès de son programme.

Benoît Hopquin

## Ecotaxe : Bercy contient à grand-peine le mécontentement des députés PS

**QUAND** ça l'arrange, Bercy sait tout prévoir, même l'imprévisible. A croire que, cette fois-ci, ça ne l'arrangeait pas : le ministère des finances se dit aujourd'hui incapable de calculer le rendement à venir de l'écotaxe. Celle-ci devrait sortir, une fois de plus, allégée du débat qui a commencé mercredi 6 décembre, à l'Assemblée nationale, sur le projet de collectif budgétaire pour 2000. Or la fiscalité écologique a déjà reçu de nombreux coups de canif depuis quelques mois.

Laurent Fabius n'a jamais été un adepte de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), créée

pour financer les 35 heures. En octobre 1999, alors président de l'Assemblée nationale, il avait œuvré pour faire adopter un amendement au projet de loi de financement de la Sécurité sociale qui diminuait l'écotaxe sur les lessives phosphatées. La plus grosse usine de ce secteur - Rhodia, une filiale de Rhône-Poulenc - se situe au Grand-Quevilly (Seine-Maritime)... dont il est l'élu. Arrivé à Bercy, le nouveau ministre s'est employé à réduire encore la voilure de la TGAP et de son extension, à compter de 2001, aux consommations intermédiaires d'énergie, ramenant son rendement en 2002 de 12,5 à 7 milliards de francs.

## À TROIS MOIS DES MUNICIPALES

Pour les députés socialistes, à trois mois des élections municipales, c'est encore trop. Ils l'ont fait savoir (*Le Monde* du 1<sup>er</sup> décembre). Mercredi, à l'occasion d'une réunion du groupe PS, Didier Migaud, rapporteur général du budget, leur a présenté les changements qu'il comptait apporter à la TGAP pour en atténuer les effets. Plusieurs socialistes ont signifié leur mécontentement : les modifications envisagées ne répondent pas à leur souci d'exclure de l'assiette de cet impôt certaines consommations d'énergie comme l'électricité. Rappelés à l'ordre par Jean-Marc Ayrault, président du groupe, ils sont finalement rentrés dans le rang, et ils devraient suivre M. Migaud, jeudi, lors du vote.

Le scénario s'est répété lors de la réunion de la commission des finances qui a suivi. Les amendements de M. Migaud ont tous été adoptés. Mais Augustin Bonrepaux (PS, Ariège), farouchement hostile à la TGAP, a quand même réussi à faire adopter, par 8 voix contre 7, un amendement qui exclut du champ de la TGAP l'industrie de l'aluminium, très présente dans sa circonscription. Le compromis concocté par M. Migaud réduit la facture pour les entreprises fortement consommatrices d'énergie. En 2001, la TGAP sera plafonnée à 0,5 % de leur valeur ajoutée. Pour la suite, les entreprises qui consomment plus de 20 tonnes d'équivalent pétrole (tep) par million de francs de valeur ajoutée (contre 50 tep dans le projet initial) verront leur charge fiscale atténuée en fonction de leurs engagements de réduction des consommations d'énergie et des efforts qu'elles ont fournis depuis 1992, selon un mécanisme d'incitation renforcé par les soins de M. Migaud.

Pour l'instant, donc, la TGAP est sauvée, même si sa portée a été encore réduite. Les Verts, soulagés par le plan d'économie d'énergie présenté par M. Jospin, s'en contenteront. Reste au gouvernement à trouver des moyens de substitution pour financer les 35 heures.

Virginie Malingre

# Le plan d'aide au retour à l'emploi est officialisé

Le gouvernement estime qu'il n'est pas obligatoire

Le gouvernement a publié, mercredi 6 décembre, au *Journal officiel*, l'arrêté d'agrément de la nouvelle convention d'assurance-chômage, qui entrera en vigueur

le 1<sup>er</sup> juillet 2001. Cette convention inclut le nouveau Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE), élaboré principalement, au sein de l'Unedic, par le Medef et la CFDT.

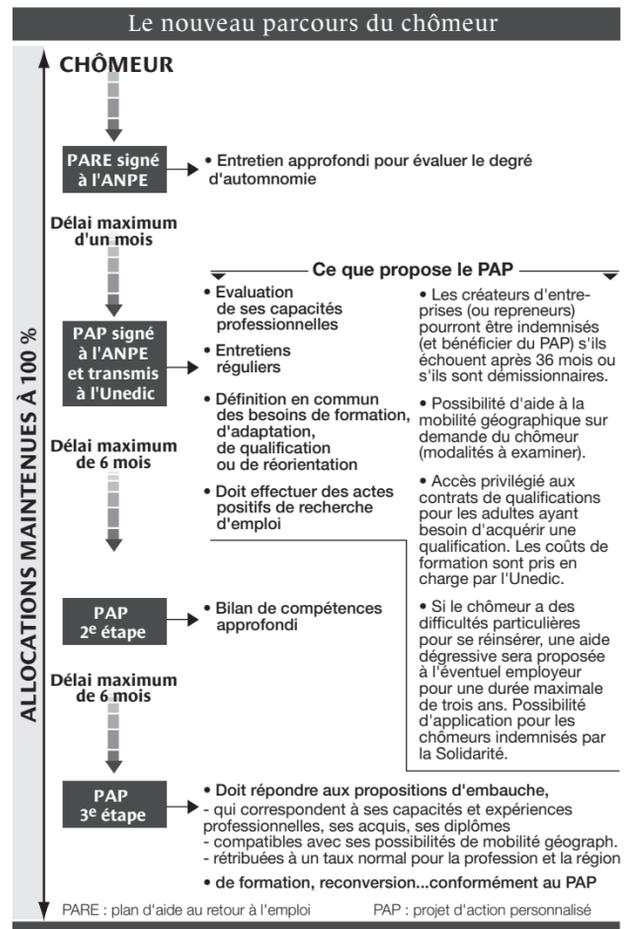
**POINT FINAL** d'une longue bataille politico-syndicale, l'agrément de la nouvelle convention d'assurance-chômage a été publié, mercredi 6 décembre, au *Journal Officiel*, sans flon-flon ni trompettes. Les syndicats, qui défilèrent le même jour, à Nice, pour réclamer plus d'Europe sociale, n'ont pas réagi à l'intronisation du Plan d'aide au retour à l'emploi (PARE). Seul, alors qu'un conseil d'administration de l'Unedic est prévu le 8 décembre, le gouvernement a publié un communiqué pour souligner qu'« au terme d'une longue procédure », le projet avait fait l'objet d'« une modification très substantielle » depuis sa première version, en juin.

Tout en affirmant qu'il a « toujours souhaité le développement de l'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi », le ministre d'Elisabeth Guigou insiste sur le fait que la mise en œuvre et le contrôle de la recherche d'emploi restent « du ressort exclusif du service public (...) seul responsable de l'accompagnement des personnes privées d'emploi, quels que soient leur statut et leur indemnisation ».

Toutes les modalités du texte, signé par le patronat, la CFDT, la CFTC et la CGC, ne sont pas encore fixées, mais dépendent d'une convention ANPE-Unedic et d'une transposition législative. Ce devrait être chose faite avec le projet de loi de modernisation sociale, examiné par le Parlement en janvier. Au final, le PARE ne sera donc appliqué qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2001.

A cette date, le chômeur indemnisé par l'Unedic commencera un nouveau parcours. Lors de son inscription, s'il a travaillé quatre mois dans les dix-huit derniers mois - au lieu de douze actuellement -, il devra signer le PARE. Puis, dans un délai maximum d'un mois, il passera un premier entretien approfondi avec un représentant de l'ANPE, chargé de mesurer son « degré d'autonomie ». Ensuite, il signera, un plan d'action personnalisé (PAP), destiné à faire le point sur ses compétences, sur le type d'emploi correspondant à ses qualifications, et sur son éventuelle reconversion.

Des « prestations » de formation « qualifiante, diplômante ou d'adaptation », ou une aide à la mobilité géographique, pourront lui être proposées. Si aucun résultat n'est obtenu dans un délai de six mois, l'ANPE procédera à une « actualisation » du PAP, avec, le cas échéant, un bilan de compétences « approfondi ». Dans les six mois suivants, le demandeur d'emploi sera « tenu de répondre aux propositions d'embauche qui entrent dans le champ de ses capacités professionnelles, de ses qualifications résultant



de ses diplômes, de ses acquis et de son expérience professionnelle », ou bien « compatibles avec ses capacités de mobilité géographique », ou encore « rétribuées à un taux de salaire normalement pratiqué dans la profession et la région ».

## ALLOCATIONS MAINTENUES

S'il ne se passe toujours rien, les allocations du chômeur seront maintenues pour la durée acquise grâce à son activité salariée antérieure. Leur dégressivité, qui ne figure plus dans le texte, est en effet supprimée de facto. Les éventuelles sanctions restent identiques à celles qui figurent déjà dans le code du travail, le gouvernement ayant refusé à l'Unedic le pouvoir d'en décider.

Fait nouveau, aussi, les chômeurs qui échouent, au bout de trente-six mois, dans un projet de création ou de reprise d'entreprise, accèdent au régime d'indemnisation. Les employeurs et le salarié, eux, bénéficieront, avec ce plan, d'une réduction de cotisations. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, le taux de contribution est

ramené à 3,7 % pour les premiers et à 2,1 % pour les seconds. Cette première baisse représente 28 milliards de francs. Deux autres sont prévues, en 2002, mais elles « n'interviendront », souligne le ministre, que sous la condition de l'équilibre financier du régime ». Enfin, le texte prévoit la suppression de l'allocation des chômeurs âgés (ACA), de l'allocation de formation reclassement (AFR) et des conventions de conversion.

Le PARE, agréé, est-il obligatoire ? Contrairement aux affirmations des signataires, le gouvernement estime qu'il ne l'est pas. Dans l'hypothèse où un chômeur refuserait de le signer, il ne devrait donc y avoir aucune conséquence sur son indemnisation. La probabilité d'une bataille juridique est cependant grande. Le code du travail est, en effet, absolument muet sur le formulaire d'inscription au chômage, à la différence du code de la Sécurité sociale, qui consacre, lui, rien moins qu'une trentaine d'articles à la feuille de soins...

Isabelle Mandraud

## Revalorisation de 2,2 % des minimas sociaux

**L'HABITUDE** a été prise et, cette année encore, le gouvernement versera bien une « prime de Noël » aux titulaires de minimas sociaux. Vendredi 8 décembre, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Elisabeth Guigou annoncera une revalorisation de 2,2 % du Revenu minimum d'insertion (RMI), de l'Allocation spécifique de solidarité (ASS) et de l'Allocation d'insertion (AI).

Comme le rapporte jeudi *La Tribune*, ce coup de pouce se traduira en réalité par une augmentation de 1 %, en plus des 1,2 % déjà prévus par la loi de finances.

## LE RMI À 2608,50 FRANCS

Le RMI est ainsi porté à 2608,50 francs (hors allocation logement). S'y ajoute, le versement, avant la fin du mois de décembre, d'une prime de 1 000 francs pour une personne seule et jusqu'à 2 900 francs pour un couple avec quatre enfants.

Pour une personne isolée avec deux enfants, cette prime est de 1 800 francs, de 2 200 francs avec trois enfants, de 2 100 francs quand il s'agit d'un couple avec deux enfants et de 2 500 francs avec trois enfants.

C'est très exactement ce que

Lionel Jospin avait arbitré il y a un an, jour pour jour, juste avant un appel à manifester lancé par les associations de chômeurs. A l'époque, on avait parlé de la prime « du millénaire ».

## REVENDECTION « PLURIELLE »

Cette fois, le gouvernement, qui affirme ne plus rien redouter de ces mouvements qui ont, jusqu'ici, il est vrai, faiblement mobilisés, n'a même pas attendu.

Cette décision, qui intervient après la revalorisation du minimum vieillesse et l'allègement de la CSG sur les bas salaires dans le budget 2001 de la Sécurité sociale, était attendue par les associations de chômeurs. La revalorisation des minimas sociaux avait été, en particulier, abordée lors du sommet de la gauche plurielle, le 7 novembre.

I. M.

Le BDE Sciences-Po et les Lettres Perçantes présentent

## la 53<sup>e</sup> Journée Dédicaces de Sciences Po

Samedi 9 décembre 2000  
A partir de 14h00 - Entrée libre

Débat organisé par *Le Monde* à 15h00 "Avec le temps"  
Animé par Catherine Simon, journaliste au *Monde*



© illustration Serignei

Jean-Pierre Azéma, Bertrand Badie, Jean-François Batellier, Frédéric Beigbeder, Pascal Bruckner, Charles Berberian, Geneviève Brisac, Patrick Besson, Roland Cayrol, Pierre Christin, Pascal Boniface, Rachid Boudjedra, Gérard Cléry, Michel Crozier, Roger Dadoun, Jean Daniel, Michel Déon, Olivier Duhamel, François Fejtő, Jean-Paul Fitoussi, Ghislain de Diesbach, Dan Franck, Jacques Généreux, Françoise Giroud, Pierre Grosse, Albert Jacquard, Jean-Noël Jeanneney, Gisèle Halimi, Marek Halter, Pierre Joxe, Emmanuel Le Roy Ladurie, Zaki Laïdi, Bernard Maris, Marc Lazar, Franck Margerin, Yann Moix, Philippe Moreau Defarges, Pierre Milza, Alexandre Mitzalis, Anne Nivat, Plantu, Edwy Plenel, Patrick Poivre d'Arvor, Hubert Reeves, Jean-Marie Rouart, Marc Sadoun, Gonzague Saint-Bris, Boualem Sansal, Catherine Simon, Alain-Gérard Slama, Philippe Sollers, Lionel Stoleru, Paul-Loup Sulitzer, Frédéric Teulon, Bernard Stürn, Pierre Vidal-Naquet, Catherine de Wenden

**VENTES PAR ADJUDICATION**  
**Office Spécial de Publicité**  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

92 Vente au Palais de Justice de Paris, Jeudi 21 Décembre 2000 à 14h30 - En neuf lots  
**APPARTEMENTS de 2, 3 et 4 Pièces Principales**  
**15, Rue Trébois - LIBRES**  
**à LEVALLOIS-PERRET**  
emplacements de voiture et caves

Mises à Prix : 1<sup>er</sup> lot : 1.000.000 F - 2<sup>ème</sup> lot : 1.200.000 F  
3<sup>ème</sup> lot : 900.000 F - 4<sup>ème</sup> lot : 600.000 F - 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> lots : 30.000 F ch.  
7<sup>ème</sup> lot : 50.000 F - 9<sup>ème</sup> lot : 40.000 F

Maître Yves TOURAILLE, Avocat à Paris 9<sup>ème</sup> - 48, Rue de Clichy  
Tél : 01.48.74.45.85 de 14h à 16h - Maîtres MIZON et THOUX,  
Mandataires Judiciaires à Paris - Visites Les 12 et 15 Décembre 2000  
de 14h à 15h30 et le 18 Décembre 2000 de 14h à 16h

# Gilbert Sananès détaille le financement occulte des partis dans l'affaire des lycées d'Ile-de-France

L'ancien dirigeant du bureau d'études Patrimoine ingénierie a été remis en liberté, mercredi 6 décembre

Les juges d'instruction Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, chargés de l'enquête sur les marchés des lycées de la région Ile-de-France,

ont de nouveau interrogé, mardi 5 décembre, Gilbert Sananès, ancien dirigeant du bureau d'études Patrimoine ingénierie. Il a décrit le fonction-

nement de l'entente entre les entreprises et la région. M. Sananès a également confirmé le rôle joué par Michel Roussin à la Mairie de Paris.

L'ANCIEN dirigeant du bureau d'études Patrimoine ingénierie, Gilbert Sananès, incarcéré dans le cadre de l'affaire des lycées de la région Ile-de-France, a été remis en liberté, mercredi 6 décembre, par les juges d'instruction Armand Riberolles et Marc Brisset-Foucault, chargés de ce dossier. M. Sananès, mis en examen, le 24 novembre, pour « favoritisme, recel de favoritisme, participation personnelle à une entente anticoncurrentielle et corruption passive », avait été placé en détention à l'issue de sa présentation devant les magistrats. Son avocat, M<sup>re</sup> Patrick Maisonneuve, avait déposé une demande de remise en liberté, mardi 5 décembre, à l'issue d'un nou-

vel interrogatoire de son client. Cette décision favorable intervient après celle obtenue, mardi, auprès de la présidente de la chambre d'accusation, Francine Caron, par M. Roussin qui avait été mis en examen pour « complicité et recel de corruption » et incarcéré vendredi 1<sup>er</sup> décembre.

## Le président doit s'expliquer, selon les sondages

Une écrasante majorité (84 %) de Français estiment que, si Jacques Chirac « était convoqué par la justice à titre de témoin » dans les affaires de financement de partis, il devrait « répondre favorablement », selon un sondage Ipsos réalisé le 5 décembre auprès de 818 personnes, et publié jeudi 7 décembre dans *Le Point*. 69 % pensent que le chef de l'Etat « doit intervenir publiquement » après les derniers développements des affaires politico-judiciaires. Selon un sondage Sofres-*Le Monde* réalisé le 2 octobre – dix jours après la publication du témoignage de Jean-Claude Méry – auprès de 1 000 personnes, 80 % des Français estimaient que M. Chirac « devrait témoigner » si un juge souhaitait l'interroger comme témoin. 72 % pensaient que M. Chirac devrait s'expliquer devant les citoyens (*Le Monde* du 5 octobre).

M. Sananès, entendu, mardi, a détaillé le fonctionnement du système mis en place à la région. Dans un premier temps, fin 1990, les entreprises auraient fait pression sur la région Ile-de-France. « Cette entente, a-t-il déclaré devant les juges, a été ascendante et descendante. Elle a été initiée par les entreprises et acceptée par la

région. Je me souviens d'une entrevue avec Yves Le Blanc [chargé des affaires scolaires au conseil régional] début 1988. Il répercutait les propos de Jean-Pierre Fourcade selon lesquels la région devait construire 60 lycées neufs et qu'il n'était pas question que la région embauche. (...) Cela m'a amené à accorder mon aide aux entreprises en leur donnant des informations sur les opérations à venir, la nature des projets, ceci pour qu'elles puissent se répartir les marchés et se préparer à les réaliser. »

Dans un deuxième temps, à en croire ses déclarations, les partis politiques présents au conseil régional se seraient intéressés au système mis en place. « C'est, je

s'agissait d'un représentant des partis au sein de la commission d'appel d'offres. (...) Les entreprises me disaient qu'elles voyaient les membres de la commission d'appel d'offres. J'ai pensé qu'elles leur distribueraient des récompenses. Concernant Michel Giraud [président de la région de 1992 à 1998 et ancien ministre (RPR)], je peux dire que les entreprises étaient heureuses de m'informer qu'elles l'avaient vu. Elles laissaient entendre qu'elles lui versaient de l'argent, j'ignore si cela est exact. » M. Giraud a vivement démenti avoir perçu « un franc de qui que ce soit dans cette affaire » et a assuré avoir, au contraire, engagé un certain nombre de mesures visant à améliorer les conditions de passation des marchés.

## La droite dénonce l'organisation du débat sur le calendrier électoral

AU STYLO BILLE bleu, l'intitulé initial du débat – sur « la place des élections législatives et présidentielles » – a été barré et remplacé par « l'avenir des institutions ». Réclamée par les centristes, l'organisation du débat « préalable » sur l'inversion du calendrier électoral, le 19 décembre, aura été réglée jusque dans le moindre détail : la matinée sera consacrée à une séance de « questions orales avec débat » d'une durée de trois heures, suivie d'une réponse du gouvernement. La discussion de la proposition de loi organique visant à fixer l'élection présidentielle avant les législatives de 2002, aura lieu l'après-midi, dans la foulée, avant le vote des députés, le 20 décembre.

Ainsi en a décidé, mercredi 6 décembre, la conférence des présidents, qui réunissait le ministre des relations avec le Parlement, Jean-Jack Queyranne (PS), le président de l'Assemblée nationale, Raymond Forni (PS), les présidents de groupe de la majorité et de l'opposition et autres chefs de file du Palais-Bourbon (*Le Monde* du 7 décembre). Pour ménager les droits d'auteur, un temps de parole de dix minutes sera accordé à chacun des députés qui a déposé une proposition de loi sur le calendrier. Il ne reste plus qu'à désigner les porte-parole de chaque groupe. Des ténors si possible. Les noms de Valéry Giscard d'Estaing, d'Alain Juppé circulent déjà...

### LE RÈGLEMENT EN MAIN

La conférence des présidents a été aussi longue – plus d'une heure ! – que tendue. Le règlement de l'Assemblée nationale en main, le président du groupe RPR, Jean-Louis Debré, a rappelé son opposition ferme à la réforme voulue par Lionel Jospin, avant de dénoncer la méthode : c'est au gouverne-

ment, a plaidé ce proche de l'Elysée, de faire « une déclaration » suivie d'un débat dans l'hémicycle, comme le prévoit l'article 132 du règlement, et non l'inverse ! « Le gouvernement refuse », a répondu M. Queyranne. « Trente minutes [le temps de parole dont disposera le RPR] pour quarante ans d'institutions ! », s'est insurgé Patrick Ollier (RPR), vice-président de l'Assemblée, qui a demandé que la conférence des présidents se prononce par un vote, en vertu de « l'article 48 alinéa 7 ». En vain. La droite, épaulée par... le patron des députés communistes, Alain Bocquet, a tout de même obtenu que le temps de parole ne soit pas limité à dix minutes par groupe, mais qu'il soit proportionnel au poids politique de chacun.

La réunion s'est achevée au moment où le premier ministre recevait à déjeuner les chefs de parti de la majorité, François Hollande (PS), Robert Hue (PCF), Dominique Voynet (Verts), Jean-Pierre Chevènement (MDC) et Jean-Michel Baylet (PRG). Au menu : le « rétablissement » du calendrier, comme on dit à Matignon. Les convives ont échangé leurs vues – ou plutôt exposé leurs différences – sur les institutions, le MDC et le PRG plaçant pour un régime plus présidentiel, le PCF et les Verts pour plus de Parlement, le PS pour un système « mixte »... Les Verts et le PCF ont redit qu'ils voteraient « contre » la réforme, le PS et le MDC qu'ils voteraient pour, tandis que le PRG fait durer la suspense. « Il n'y a pas eu de marchandage », a noté un invité. Le gouvernement ne l'a pas jugé utile : il compte sur les voix des centristes pour inverser le calendrier.

Clarisse Fabre  
et Michel Noblecourt

## MM. Chirac et Jospin au coude-à-coude dans les sondages

LES SONDAGES ne parviennent pas à départager qui, de Lionel Jospin ou de Jacques Chirac, remporterait le second tour de l'élection présidentielle si celui-ci avait lieu maintenant. Deux sondages, l'un de BVA pour *Paris-Match* (du 14 décembre), réalisé du 30 novembre au 2 décembre auprès de 945 personnes, l'autre de l'IFOP pour *l'Express* (daté 7-13 décembre), les 30 novembre et 1<sup>er</sup> décembre auprès de 947 personnes, donnent l'avantage au premier ministre, qui recueille, dans les deux cas, 51 % d'intentions de votes contre 49 % au président de la République.

BVA enregistre une chute de popularité de 3 points pour M. Jospin (51 % de bonnes opinions contre 54 % il y a un mois) et une hausse de 6 points pour M. Chirac (61 % contre 55 %). En revanche, selon un sondage Ipsos réalisé pour *Le Point* (du 8 décembre), M. Chirac l'emporterait au second tour de l'élection présidentielle avec 51 % des intentions de vote contre 49 % pour M. Jospin. Ce sondage a été réalisé par téléphone, le 5 décembre, auprès de 818 personnes.

### DÉPÊCHES

■ **35 HEURES : Elisabeth Guigou, ministre de l'emploi et de la solidarité, a annoncé, mercredi 6 décembre, à l'Assemblée nationale, qu'elle « entamera dans les prochains jours la consultation de l'ensemble des partenaires concernés » par le passage aux 35 heures dans les quatre caisses nationales de la Sécurité sociale : CNAV, CNAV, CNAF, Acof. M<sup>me</sup> Guigou, qui répondait à une question du député (PS) de l'Ardèche, Pascal Terrasse, a assuré vouloir « agir vite ».**

■ **VACHE FOLLE : Alain Madelin, qui est entré en campagne pour l'élection présidentielle de 2002, s'est rendu à Rungis, mercredi 6 décembre, pour manifester son soutien à la filière bovine. Affirmant qu'« on est en train de faire porter à l'ensemble d'une filière une suspicion généralisée qui n'a absolument aucun fondement », le président de Démocratie libérale a critiqué le « principe de précaution » devenu, selon lui, le « principe de panique » ou le « principe de précaution électorale ».**

■ **MUNICIPALES : les négociateurs du RPR, de l'UDF et de Démocratie libérale pour les élections municipales ont décidé, mercredi 6 décembre, qu'ils tiendront leur dernière réunion le 13 décembre. La rencontre de mercredi n'a permis de régler le cas que de six villes. Il reste actuellement trente-sept villes de plus de 30 000 habitants en attente d'une décision de la commission.**

« semaines et les mois à venir », les marchés de lycées.

M. Sananès a enfin été interrogé sur le rôle joué par Claude-Annick Tissot, présidente (RPR) de la commission d'appel d'offres, du mois de décembre 1994 au mois de mai 1996, dont la dénonciation publique des irrégularités des marchés est à l'origine de cette affaire. Selon lui, M<sup>me</sup> Tissot aurait été nommée par M. Chirac, car Michel Giraud « avait choisi Edouard Balladur » lors de la campagne présidentielle de 1995. Il s'agissait par cette manœuvre, a-t-il ajouté, « de couper le robinet » des fonds provenant des marchés.

M<sup>me</sup> Tissot affirmait pour sa part, dans un entretien au *Monde* le 3 décembre, être intervenue, par écrit, auprès de Jacques Chirac pour obtenir ce poste. « Au début, Robert Pandraud, chef du groupe RPR au conseil régional n'était pas très favorable à ma candidature. Cette nomination s'est faite à ma demande et non pour le compte du RPR. »

Jacques Follorou

## Le capital risque à moindre risque

SG Asset Management a développé une expertise très poussée dans le domaine de la gestion alternative. Ce type de placement offre aux investisseurs avertis des produits qui ne sont

pas corrélés aux marchés ou aux indices. Parmi les solutions proposées, les FCPI et FCPR vous permettent d'investir dans les titres non cotés qui seront les grandes valeurs de demain.



SG ASSET MANAGEMENT : 2, place de la Coupole  
92078 Paris-La Défense Cedex ■ www.sgam.fr  
Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)



ASSET MANAGEMENT

**MALTRAITANCE** Les résultats de la première enquête statistique sur les violences faites aux femmes, réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes de

vingt à cinquante-neuf ans, ont été présentés, mercredi 6 décembre, par la secrétaire d'Etat aux droits des femmes. « L'ampleur du phénomène est frappante », a estimé Nicole Péry.

● « C'EST dans le cadre de la vie de couple que les femmes adultes subissent le plus de violences », indiquent l'enquête. 9,5 % de celles qui vivent en couple sont victimes de violences

conjugales. ● AUCUNE CATÉGORIE socioprofessionnelle n'est épargnée, mais les chômeuses et les étudiantes semblent davantage concernées. ● LE CENTRE BROCELIANDE, à Ren-

nes, aide les femmes maltraitées par leur mari ou leur concubin à reconquérir leur autonomie. Les hommes auteurs de violences peuvent y trouver une aide psychologique.

## En France, une femme sur dix est victime de violences conjugales

La secrétaire d'Etat aux droits des femmes, Nicole Péry, a présenté, mercredi 6 décembre, les résultats de la première grande enquête statistique sur l'ensemble des violences faites aux femmes. Selon ces estimations, 48 000 femmes auraient été violées, en 1999, par leur conjoint ou leur concubin dans un tiers des cas

**DES CHIFFRES** contre les coups. Sujet de plaisanterie depuis toujours, d'émoi depuis peu, les violences faites aux femmes deviennent enfin un sujet d'études. Mercredi 6 décembre a été présentée la première enquête statistique sur les violences envers les femmes en France. Une enquête commandée en 1997 par le secrétariat d'Etat aux droits des femmes, conformément aux engagements pris en 1995 à la Conférence mondiale des femmes de Pékin, et coordonnée par l'Institut de démographie de l'université Paris-I (IDUP).

Jusqu'à présent, entre les deux millions de « femmes battues » éternellement avancées par les féministes, et les quelques dizaines de milliers de démarches effectuées par les victimes auprès de la police, de la gendarmerie, des tribunaux ou des associations, il était plutôt difficile de cerner l'ampleur réelle du phénomène. D'autant que « les vio-

lences perpétrées au quotidien, la plupart du temps dans l'intimité de la sphère privée, sont encore souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes », pose d'emblée Maryse Jaspard, responsable de l'enquête. D'où l'idée d'enquêter non plus seulement sur les violences déclarées, mais sur un échantillon représentatif de la population générale, en l'occurrence 7 000 femmes de 20 à 59 ans.

Grand enseignement de cette première enquête : « C'est dans le cadre de la vie de couple que les femmes adultes subissent le plus de violences. » Près d'une femme sur dix (9,5 %) vivant en couple est victime de violences conjugales, à des degrés divers : insultes pour 4 % des interrogées, chantage affectif (s'en prendre aux enfants, menacer de se suicider...) pour 1,7 %, pressions psychologiques (actions de contrôle, d'autorité, attitudes de dénigrement...) pour 23,5 %, agressions phy-

siques pour 2,3 %, viols (rapport sexuel imposé par la force) et autres pratiques sexuelles imposées pour 0,8 %. Quant aux femmes qui n'étaient plus en couple au moment de l'enquête, elles ont été 30,7 % à dénoncer diverses violences passées.

Une femme en couple sur dix « vit une relation de couple qui atteint gravement sa personne, la maintenant dans un état de dépendance, de tension permanente, voire de peur qui oblitère aussi ses possibilités d'intégration sociale », résument les chercheurs de l'IDUP, de l'INED, du CNRS et de l'Inserm qui ont mené l'enquête. Or, pour eux, « les violences psychologiques et verbales répétées sont aussi destructrices que les agressions physiques ».

La violence conjugale n'est pas l'apanage des milieux défavorisés : on note bien peu de différences entre les femmes cadres supérieures victimes de violences conjugales (10 %) et les ouvrières (8,7 %), les

employées (9 %) ou les femmes au foyer (10,2 %). Les chômeuses (13,7 % ont subi des violences) et les étudiantes (12,4 %), en revanche, semblent davantage concernées, de même que les femmes les plus jeunes, deux fois plus touchées que leurs aînées.

### « LA DOMINATION MASCULINE »

Pour les chercheurs, « les effets de la domination masculine se font encore sentir » : « La violence masculine peut être analysée comme un mécanisme fondamental du contrôle social des femmes, la violence subie par les femmes exprimant leur position de dominées. Ce qui n'exclut pas qu'elles exercent elles-mêmes certaines formes de violence. Ce qui ne signifie pas non plus que la violence masculine est inéluctable. » Si, en plus du foyer, sont également prises en compte les sphères professionnelles et publiques (rue, transports en commun, lieux publics), l'ampleur

du phénomène, « frappante » selon Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, se confirme : au cours des douze derniers mois précédant l'enquête, 4 % des femmes interrogées ont eu à subir une agression physique (coups et brutalités physiques, menaces avec arme, tentatives de meurtre) ; 1,2 % ont subi une agression sexuelle (attouchements, tentatives de viol, viols).

« En extrapolant les 0,3 % de viols déclarés par les enquêtées aux 15,8 millions de femmes métropolitaines de 20 à 59 ans : en 1999, environ 48 000 femmes âgées de 20 à 59 ans auraient été victimes d'un viol », ont calculé les chercheurs. Viol perpétré, pour un tiers des cas, dans le cadre des relations de couple. Dans l'espace public, les agressions verbales demeurent néanmoins la forme la plus répandue de violence : 13,3 % des femmes ont déclaré y avoir été injuriées, et dans ce cas les hommes ne sont pas seuls en cause.

Quelque 5 % des femmes ont aussi été suivies. Au travail, 16,7 % des femmes ont subi des « pressions psychologiques » (se sont vu imposer des horaires, des tâches dont personne ne veut, ont fait l'objet de critiques répétées et injustes, ou ont été mises à l'écart), 8,5 % ont supporté des agressions verbales (injures et menaces), 1,9 % des avances et agressions sexuelles, 0,6 % des agressions physiques.

L'enquête met encore en lumière l'importance du non-dit : nombre de femmes interrogées ont évoqué pour la première fois au moment de l'enquête les violences subies. 72 % des sondées qui ont été victimes d'un viol avant l'âge de quinze ans n'en avaient, par exemple, jamais parlé. Ce mutisme est d'autant plus fréquent que les violences se sont déroulées dans le cadre du foyer ou du travail, où elles sont encore largement taboues. « Plus des deux tiers des femmes interrogées contraintes par leur conjoint à des pratiques ou des rapports sexuels forcés avaient gardé le silence », lit-on. Silence qui « relève probablement d'un sentiment de culpabilité, voire de honte. Il souligne que, malgré la levée des tabous, une certaine carence de l'écoute, tant des institutions que des proches, perdure. Les réponses des enquêtées montrent cependant que dans un cadre neutre, anonyme, la parole peut être libérée ».

L'incidence des situations de violences subies pendant l'enfance apparaît enfin avec une désespérante netteté. Les femmes victimes de sévices ou de coups répétés durant leur enfance sont quatre fois plus exposées au risque d'être victimes de violences à l'âge adulte. Sur tout cela, « la parole est en train de se libérer », assure Nicole Péry, qui constate un triplement, en 1999, des appels reçus dans les plateformes d'écoute spécialisée. Le 25 janvier 2001, la secrétaire d'Etat organise les premières assises nationales sur les violences à l'encontre des femmes, qui devront dépasser le simple constat chiffré.

Pascal Krémer

### Methodologie de l'enquête

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff) a été réalisée par téléphone, du 3 mars au 17 juillet, auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes de vingt à cinquante-neuf ans questionnées anonymement. La totalité des résultats de cette enquête ne sera disponible qu'en juin 2001. Conçu pour favoriser la remémoration des faits passés, mené par des enquêtrices spécifiquement formées pour aborder ce sujet sensible, le questionnaire comprenait 650 questions fermées (durée de réponse : 45 minutes), progressives en intensité : les questions sur les actes de violence n'apparaissent qu'après un recueil de données contextuelles. Pour éviter tout blocage, la violence n'était jamais nommée. Seuls des faits précis (et non qualifiés de violents) étaient évoqués.

## L'Espagne fête la grâce de Tani, condamnée en 1995 pour le meurtre de son mari

### MADRID

de notre correspondante

Lorsqu'elle était arrivée, le 24 octobre, entourée de ses quatre enfants, devant la prison d'Alcala-Meco, près de Madrid, pour purger quatorze années de réclusion, Teresa de Jesus Moreno, surnommée Tani, s'était mise à pleurer. Près de deux mille personnes étaient là, l'applaudissant à chaque pas et criant leur soutien à cette femme condamnée en avril 1995 pour avoir tué son mari qui la maltraitait depuis des années. « Nous sommes tous avec Tani, liberté pour elle ! », proclamaient les banderoles.

Mardi 5 décembre, ils étaient de nouveau au rendez-vous, cette fois pour la voir sortir : Tani a été graciée par le gouvernement, vendredi 1<sup>er</sup> décembre, avec plus de mille autres détenus, à la veille du vingt-cinquième anniversaire de la Constitution espagnole. C'est tout le pays qui fête sa libération. Tani est devenue une héroïne nationale bien malgré elle. Son histoire est presque banale dans un pays où, depuis le début de l'année, 33 femmes sont mortes à cause de violences conjugales. En 1999, elles étaient 42.

### LA « HONTE SOCIALE »

Tani a quarante-neuf ans. Mariée une première fois, contre son gré, à quatorze ans, elle a enduré, avec son second mari, des années d'humiliation et de coups. Un soir d'avril 1995, Vicente, son mari, a brandi un pistolet. Dans la bagarre, le coup est parti, Vicente est tombé. C'est du moins la version de Tani ; les juges ont, quant à eux, estimé qu'elle avait tiré intentionnellement, et l'ont condamnée.

Mais pour l'opinion publique, la victime, c'est Tani. Car cette mère de famille, qui a effectué dix-huit mois de détention provisoire, a aussi montré son courage, s'intégrant parfaitement dans sa communauté, à Rivas, aux portes de Madrid, travaillant sans relâche et trouvant un logement décent pour ses enfants. Un quartier qui s'est battu pour elle : association de voisins, mairie, aide sociale, tout le monde s'y est mis pour éviter que les enfants de Tani soient dispersés dans des centres d'accueil spécialisés. La municipalité a décidé d'employer son fils aîné, Pedro, dix-huit ans, comme jardinier pour lui permettre de gagner les 60 000 pesetas (2 400 francs) nécessaires pour régler le loyer de la famille. D'autres associations ont multiplié grèves de la faim et manifestations, y compris en pleine Puer-ta del Sol, à Madrid, pour la sortir de prison.

La classe politique s'est également saisie de l'affaire. Le Parti socialiste, par la voix du président de la région Castilla-La Mancha, José Bono, a fait sensation en proposant, il y a quelques semaines, de publier les noms de ceux qui maltraitent femmes et enfants, misant sur la « honte sociale » comme argument dissuasif. Aussi, à peine connu, le cas de Tani est-il devenu un symbole : radios, journaux, télévisions, ont fait d'elle la Mère Courage de l'année. Des députés de tous les groupes parlementaires, droite, gauche et nationalistes confondus, ont demandé sa grâce. Grâce finalement accordée.

Marie-Claude Decamps

PARFUM D'ECOSSE

**SINGLE MALT ABERLOUR**

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION

## La sphère conjugale, premier lieu de maltraitance

## LES VIOLENCES SUBIES AU COURS DE LA VIE

## AGRESSIONS PHYSIQUES DEPUIS L'ÂGE DE 18 ANS

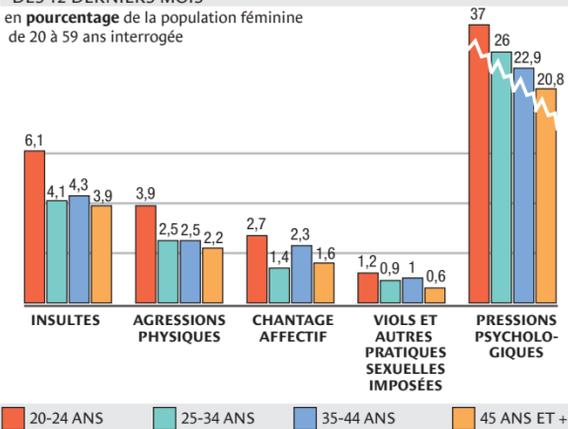
- Coups et brutalités — 12,3 %
- Menace avec arme tentative de meurtre — 4,2 %
- Séquestration, mise à la porte — 1,7 %

## AGRESSIONS SEXUELLES, ATTOUchements SEXUELS, TENTATIVES DE VIOL, VIOLS

- Avant 15 ans — 4,0 %
- Entre 15 et 18 ans — 2,0 %
- À 18 ans et plus — 6,1 %

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE VIOLENCE CONJUGALE SUBIE AU COURS DES 12 DERNIERS MOIS

en pourcentage de la population féminine de 20 à 59 ans interrogée



Source : Enquête nationale sur les violences envers les jeunes en France (ENVEFF), Université Paris I, Institut de démographie

Que ce soit dans la sphère domestique, professionnelle ou dans l'espace public, la fréquence des violences décroît avec l'âge des femmes.

## Le centre Brocéliande épaula les femmes, écoute aussi les hommes

## RENNES

de notre envoyée spéciale

Le centre Brocéliande n'est surtout pas un foyer pour femmes battues. Dans ce petit bâtiment moderne aux airs de HLM, qui fait face au stade de Rennes, s'effectue, depuis 1977, un « travail bien plus vaste autour de la violence et de l'insertion sociale et économique », tient à préciser le directeur, Daniel Le Brun, qui tente de dépeupler ce type de structure. Une prise en charge globale est offerte aux mères (ou femmes enceintes) victimes de violences. Il s'agit de les aider à se « reconstruire » tout en leur donnant les moyens de l'autonomie.

Premier contact possible, le service d'écoute téléphonique joignable vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Les femmes qui se déplacent peuvent à tout moment être reçues par des travailleurs sociaux ou des psychologues.

En cas de besoin, 166 places d'hébergement d'urgence en petits appartements sont disponibles, que les mères occupent avec leurs enfants en moyenne six mois, durant lesquels elles sont épaulées au niveau judiciaire, social (ouverture de droits), médical, psychologique et professionnel. Un centre maternel accueille les mères dont l'aide sociale à l'enfance craint les défaillances éducatives, ainsi que les enfants qui, témoins de brutalités, développent eux-mêmes des symptômes de violence.

Brocéliande (encore appelé Asfad, Association pour les familles en difficulté) dispose encore d'une crèche ouverte sur le quartier, d'un centre

de formation et d'un chantier d'insertion – un service de déménagement destiné aux personnes à faibles revenus. « En matière de logement, nous avons été les pionniers en France du bail glissant, note M. Le Brun. L'association loue directement un appartement HLM que va occuper une mère que nous suivons. Au bout de quelques mois, quand la mère est devenue solvable, nous sollicitons l'office afin que l'occupante devienne le bailleur en titre. » Et se trouve ainsi replacée dans le droit commun.

## COMPRENDRE POUR NE PAS RÉCIDIVER

A quelques minutes de là, dans un petit pavillon que rien ne distingue des autres, le centre Brocéliande offre, depuis 1996, aux auteurs de violences un service d'écoute, Dyade. Informés que leur femme ou concubine est hébergée au centre, ils se voient proposer des entretiens sociaux et psychologiques. « L'auteur doit être puni. Nous sommes là pour lui rappeler la norme. Mais on doit aussi lui donner une chance de travailler sur sa violence, d'en comprendre les mécanismes, afin de ne pas la réitérer, explique Daniel Le Brun. D'autant que 80 % des femmes victimes revivent ensuite avec le même partenaire. » Lorsque le père en est capable, il peut, au sein de Dyade, continuer de voir ses enfants durant la période de rupture, avant même la décision judiciaire.

En 1999, le centre Brocéliande a été sollicité par 1 016 personnes (dont 38 hommes et 12 couples). En 1997, elles n'étaient que 700.

P. Kr.

## Pour Marie et Sophie, loin de leurs maris, « ça ne peut aller qu'en s'améliorant »

## RENNES

de notre envoyée spéciale

« Jusqu'à la naissance des filles, tout se passait très bien. Ensuite, il n'a pas arrêté de fêter ça. » Comme

## PORTRAIT

« Je voulais faire toute ma vie avec cet homme-là. Je voulais ignorer tout le reste »

pour refuser toute commisération, Marie a une manière plutôt enlevée de résumer le cauchemar qu'elle a vécu ces derniers mois. Tout récemment arrivée au centre Brocéliande, la jeune femme aux boucles auburn passe ses jours et ses nuits à s'occuper de ses jumelles de huit mois.

Elle a dix-neuf ans, a rencontré le père de ses filles à l'âge de treize ans. Avant leur naissance, avant que son concubin ne se mette à sortir et à boire, sans plus aucun frein, il n'y avait eu que « des petites disputes, rien de méchant », affirme-t-elle d'abord. « Depuis que j'ai les filles, j'ose dire non. Ne plus accepter les coups », se contredit-elle plus tard. La violence, quoi qu'il en soit, gagne en intensité après la naissance des jumelles. Son concubin rentre saoul, la bouscule, la gifle, menace de lui casser tous les meubles qu'elle s'est péniblement offerts à coups d'emprunts. D'embarquer les filles, dont il ne s'occupe guère pourtant. « C'est moi seule, dit-elle, amère, qui me levais toutes les trois heures, qui les faisais manger, qui leur donnais le bain. Et tout ce que je faisais, ce n'était pas bien ! »

Devant les copains, il est gentil. En tête-à-tête, c'est autre chose. « Des mots pour me dire que je ne suis rien, que je n'ai pas d'amis, que je suis grosse, moche, que personne d'autre ne voudrait de moi, que je ne suis qu'une menteuse. » Et ça, poursuit-elle en jouant nerveusement avec un bouton de son gilet multicolore, « c'est encore plus dur que les coups, parce que ça reste dans la

tête, ça tournicote. Et s'il avait raison ? ». Marie renonce aux jupes courtes, cache ses prétendues rondeurs sous des pantalons. Cache encore, même à ses proches, les coups reçus. « Je ne voulais pas en parler à droite, à gauche. Il était violent parce qu'il était saoul. Mais ensuite, il me disait qu'il allait changer. » Seule une voisine, elle-même victime de violences, recueille quelques confidences.

Lorsque les filles ont cessé de rire aux éclats, Marie, pourtant, s'est décidée. « Je suis partie, pour les protéger. On dit toujours que les enfants répercutent ce qu'ils ont vécu pendant l'enfance. Je ne veux pas qu'elles soient comme ça plus tard... » Epaulée par le centre, elle va tenter de reprendre ses études, arrêtées après un BEP du fait de sa grossesse. En se débrouillant, « seule pour la première fois », elle a déjà fait face à une série de démarches administratives. « Depuis que je suis là, une de mes filles se tient assise et se fait applaudir. On va se refaire une vie, toutes les trois, avec les filles. Ça ne peut aller qu'en s'améliorant. Il n'y a plus tous ces cris. »

## SES ESPIRS DE JEUNE FILLE

Sophie pourrait être la mère de Marie, mais doit, comme elle, repartir de zéro. A quarante-trois ans, elle est presque totalement édentée, laisse reposer sur sa large poitrine les lunettes qu'elle porte en sautoir. Mère de deux garçons de quatorze et seize ans, « calmes, ça va », Sophie est arrivée au centre Brocéliande en août, et bénéficie depuis la fin octobre d'une HLM en centre-ville, dont l'association l'aide pour l'instant à régler le loyer. Mariée à seize ans, elle a trouvé cet été le courage de quitter le foyer conjugal.

« Disons que dès le début, c'était pas des coups mais plutôt du harcèlement psychologique, des insultes pour m'humilier devant des tiers : "Tu vois d'où je t'ai sortie", "Si tu crois que tu rentreras dans ma famille"... Ça s'est aggravé avec l'âge. Mais moi, naïve, j'ai cru être plus forte que tout le monde, j'ai cru

que mon amour le ferait changer. » Le mariage, « à l'époque, ça voulait dire quelque chose, rappelle-t-elle, souriant encore au souvenir de ses espoirs de jeune fille. Je voulais faire toute ma vie avec cet homme-là. Je voulais ignorer tout le reste ». Peu à peu, les coups s'ajoutent aux insultes.

« J'encaissais. J'absorbais comme une éponge. Il y a encore quelques années, je n'aurais pas été capable de venir ici. Je culpabilisais d'être incapable de faire quelque chose pour lui. » Lui qui se cache dans le garage pour boire ses Assedic. Arrive la soirée de réveillon de l'an 2000. Toute la famille réunie à table. Le verre de trop, comme d'habitude. « Il a commencé à m'insulter, à traiter ses enfants de bâtards, raconte Sophie d'une voix blanche. Personne n'a bougé. Pour moi, c'était fini. La honte avait été trop forte. » De retour à la maison, elle n'a « plus de goût à rien », n'arrose même plus ses plantes. « Il l'a resenti et est devenu encore plus violent. Il a été jusqu'à me jeter sa bêche en plein dans les jambes, dans la cuisine. »

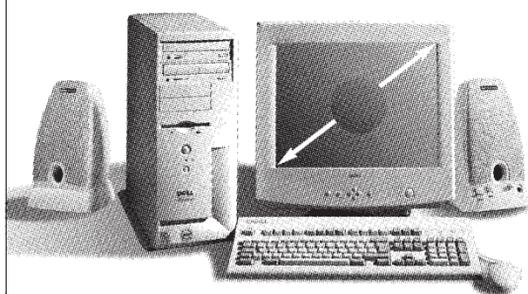
Sophie a peur, moins pour elle que pour l'ainé des garçons, dont elle sent monter la haine envers son père. Elle retrouve l'adresse du centre Brocéliande qu'elle gardait discrètement depuis des années. A quarante-trois ans, elle se reconstruit. Suit une formation d'aide à domicile qui lui permettra bientôt de gagner 4 500 francs mensuels. S'occupe de ses dents, de ses yeux qu'elle a toujours négligés « pour être tout le temps à la disposition de tout le monde ». Plus que tout, elle apprécie la « liberté ». « Pouvoir manger ce qu'on veut, avec les enfants, se faire plaisir. Rentrer dans une boutique et ressortir avec un petit sac. » Avec des airs de midinette, du rose qui, d'un coup, monte aux joues, Sophie avoue s'être acheté le parfum au chèvrefeuille d'Yves Rocher dont elle rêvait depuis vingt ans.

Pascale Krémer

DU 6 AU 10 DÉCEMBRE 2000

## LES DÉLLITS D'INITIÉS

3 ans de garantie sur site gratuits.\* (surtout dites à tout le monde de n'en parler à personne !)

7990<sup>FHT</sup>3 ANS DE GARANTIE SUR SITE = 790<sup>FHT</sup> d'économie

- PC DIMENSION™ 4100
- Processeur Intel® Pentium® III à 800 MHz
  - Vidéo ultra performante
  - Lecteur DVD 12x
  - Internet pré-installé 20H gratuites AOL (accès + tél.)

- Châssis minitour • Chipset Intel® 815E
- 256 Ko de mémoire cache "full speed" • 128 Mo de mémoire SDRAM • Disque dur 10 Go • Carte vidéo ATI AGP 4x, 16 Mo de SDRAM • Moniteur 17" Couleur • Lecteur de DVD 12x, décodeur MPEG-2 logiciel • Carte son PCI Sound Blaster 64V • Enceintes Stéréo • Carte modem PCI 56 K V90 • AOL pré-installé (20H d'essai tout compris Internet et téléphone) • Intégrales Wanadoo pré-installées (2 mois offerts) • Clavier, Lecteur de disquettes 1,44 Mo, Souris Intellimouse • 2 ports USB, 5 connecteurs PCI, 1 connecteur AGP • MS® Windows

- Millennium Edition • MS® WorksSuite 2000
- Garantie 3 ans sur site unité centrale et moniteur

9 556,04 FTTC 1 218,07 €<sup>HT</sup>

Frais de livraison en sus.

Financement sur 36 mois 255,90 FHT/mois  
Code E-Value 170-D120812990<sup>FHT</sup>3 ANS DE GARANTIE SUR SITE = 2290<sup>FHT</sup> d'économie

- PORTABLE INSPIRON™ 4000 600GT
- Processeur Intel® Pentium® III à 600 MHz
  - Écran à matrice active 14,1" XGA
  - Modem intégré, Internet pré-installé

- Processeur Intel® Pentium® III à 600/500 MHz avec technologie® Intel® SpeedStep™ • AGPSet Intel® 440BX pour mobile • 256 Ko de mémoire cache full speed • 64 Mo de mémoire SDRAM extensible à 512 Mo • Disque dur 5 Go • Écran couleur à matrice active 14,1" XGA (résolution 1024x768) • Contrôleur vidéo ATI Rage Mobility M3 128 bits AGP 2x avec 8 Mo de mémoire SGRAM • Lecteur CD ROM 24x interchangeable avec le lecteur de disquettes • Contrôleur audio ESS Maestro 3i son 3D. Compatible SoundBlaster® Pro • Enceintes stéréo intégrées • Modem 56K V90 intégré • Batterie Lithium Ion 53 WHr avec fonction Express Charge • 1 port USB, 1 port Infrarouge IrDA 1.1, 1 sortie vidéo S-Video • Deux connecteurs PCMCIA Type II ou

- 1 Type III • Double système de pointage Touchpad central & bouton de pointage • Système de refroidissement intégré HyperCool® • Système de protection du disque dur StrikeZone™ • AOL pré-installé (20H d'essai tout compris Internet et téléphone) • MS® Windows Millennium Edition • MS® WorksSuite 2000 • Garantie 3 ans sur site

15 536,04 FTTC 1 980,31 €<sup>HT</sup>

Frais de livraison en sus.

Financement sur 36 mois 410,46 FHT/mois  
Code E-Value 170-I1203

Appelez ou connectez-vous sans attendre :

0 825 387 110 ou www.dell.fr

Code E-Value 170-D1208 (0,99 FHT/mn) du lundi au vendredi de 8h30 à 19h



# Suspension des négociations entre les avocats et la chancellerie sur l'aide juridictionnelle

Jugeant les propositions de la ministre insuffisantes, ils durcissent leur mouvement

Le mouvement de protestation des avocats sur l'accès au droit se radicalise. Les négociations avec la chancellerie ont été suspendues, mercredi

6 décembre, sur un constat de désaccord total. Les organisations jugent insuffisantes les propositions du ministère, pourtant qualifiées d'« avan-

cées significatives ». La grève de mercredi a été très suivie en province et une nouvelle journée d'action est prévue pour le 12 décembre.

**LES NÉGOCIATIONS** des avocats avec la chancellerie ont été suspendues, mercredi 6 décembre au soir, sur un constat de désaccord total. « Pour l'instant les choses sont bloquées », a indiqué le bâtonnier Jean-René Farthouat, président du conseil national des barreaux (CNB), qui conduisait la délégation. Nos confrères ont réagi très négativement aux propositions de lundi de la chancellerie, qui assure ne pas pouvoir aller au-delà. Les avocats protestent depuis un mois et demi contre le faible niveau de l'aide juridictionnelle (AJ), le système d'indemnisation qui permet aux plus démunis d'avoir accès à la justice.

Les avocats réclament un doublement de l'AJ, « ce qui était convenu en 1990, lorsque le système a été mis en place », explique M<sup>re</sup> Bruno Marcus, président du syndicat des avocats de France (SAF, gauche). Cette parole de l'Etat n'a pas été tenue. La chancellerie avait consenti « des avancées significatives » (Le Monde du 6 décembre), mais celles-ci restent très éloignées des attentes des avocats, dont l'exaspé-

ration croît tous les jours. Lors de l'assemblée générale du barreau de Bobigny, mercredi, « c'était l'émeute », raconte M<sup>re</sup> Marcus, je n'ai même pas pu lire jusqu'au bout les propositions du ministère. On peut comprendre les contraintes budgétaires pour 2001, pas pour 2002. Et cela augure très mal des moyens de la grande réforme de l'AJ en 2003 ».

La journée de grève de mercredi a été très suivie en banlieue et en province. La session d'assises a été renvoyée dans les Vosges, une soixantaine d'avocats ont perturbé celle du Calvados, les avocats de Clermont-Ferrand ont investi un péage d'autoroute. Une seconde journée de grève est prévue pour mardi 12 décembre et le barreau de Nantes a même voté une

grève totale de huit jours reconductible à partir de lundi, avec manifestation à Rennes des barreaux bretons, dont celui de Morlaix, ville de la ministre de la justice, Marylise Lebranchu.

A Paris, sans surprise, la mobilisation a été faible, le bureau des commissions d'office de l'ordre n'était même pas au courant que son bâtonnier avait appelé à la grève. Cependant il y a eu « une vraie mobilisation », assure le bâtonnier Farthouat, qui a fait renvoyer une affaire à la première chambre de la cour.

« Pas un avocat parisien ne plaidera le 6 décembre », avait crié Francis Teitgen, bâtonnier de Paris, lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> décembre. Le bâtonnier Farthouat a observé la consigne à la lettre : il a seulement assisté comme tous les jours à l'audience du procès Pallas Stern à la 11<sup>e</sup> chambre. « C'est une audience de trois semaines », a expliqué l'avocat. Que voulez-vous que je fasse d'autre ? »

Franck Johannès

## Réactions au report de la loi sur la présomption d'innocence

L'Observatoire international des prisons (OIP) a appelé, mercredi 6 décembre, les parlementaires à refuser la proposition de la ministre de la justice, Marylise Lebranchu, qui souhaite « ajourner », faute de greffiers, le volet de la loi sur la présomption d'innocence, concernant la judiciarisation de l'application des peines (Le Monde du 7 décembre). A l'instar du Syndicat de la magistrature (SM, gauche), qui s'est déclaré « atterré » par ce report, l'OIP a estimé qu'il ne faut pas laisser la chancellerie « jouer ce mauvais coup aux détenus ».

A l'inverse, le président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modérée), Valéry Turcey, qui militait pour un report de la loi, s'est « réjoui » de cette décision, qu'il a qualifiée de « courageuse ». M. Turcey a cependant regretté que ce report ne concerne pas la mise en place d'un juge des libertés et de la détention, « qui pose le plus de problèmes d'organisation ». L'Association professionnelle des magistrats (APM, droite) a estimé, quant à elle, que ce report constituait un « demi-aveu de l'extraordinaire carence des responsables ».

# Aux assises du Gard, l'avocat de la famille du jeune tué écarte le crime raciste

Joël Elie était trop « attaché » à sa voiture

NÎMES

de notre envoyé spécial



PROCÈS

La tension est brusquement montée d'un cran, mercredi 6 décembre, à la cour d'assises du Gard où Joël Elie comparait pour le meurtre de Mounir Oubajja, le 16 mai 1999, à Vauvert. Dans les couloirs du palais de justice d'abord, où des CRS ont remplacé les agents de police à la surveillance de l'entrée de la salle d'audience. Leur objectif : évacuer sans ménagement les éléments les plus déterminés du Mouvement de l'immigration et des banlieues (MIB) qui, depuis le début du procès, manifestent devant les grilles du palais. A l'intérieur du prétoire enfin, où le président de la cour d'assises, Jean-Gabriel Filhouse, décide d'attaquer frontalement l'accusé.

Depuis l'ouverture des débats, Joël Elie soutient avoir tiré pour faire peur à Mounir qu'il soupçonnait de s'en prendre à sa Rover d'occasion. Il aurait agi après avoir appelé à deux reprises les gendarmes pour qu'ils interviennent. C'est en constatant leur inaction qu'il aurait décidé de se servir de sa carabine 22 long rifle. Dès le premier jour d'audience le président lui avait rappelé que sa version ne collait pas avec la chronologie établie au cours de l'enquête démontrant que le deuxième appel téléphonique à la gendarmerie de Vauvert avait été passé après le coup de feu, laissant penser que l'accusé n'avait pas forcément agi de manière impulsive, sous l'emprise de la colère et de l'exaspération.

Mercredi, après deux jours de mutisme, l'accusé devait cette fois s'expliquer complètement. Un gendarme de la brigade de recherches de Nîmes confirme à la barre : « Pour moi, il ne fait aucun doute que le deuxième appel a été donné après le coup de feu. » Le président Filhouse se tourne vers l'accusé. « Alors ? », interroge-t-il. « Je maintiens ce que j'ai dit », rétorque Joël

Elie. Le président insiste, démonte les incohérences de son récit. « Je ne sais pas », dit juste l'accusé. L'avocat général n'a, curieusement, aucune question à poser.

La vérité sur les faits est d'autant plus difficile à établir que la brigade de gendarmerie de Vauvert n'a pas conservé de trace de ce deuxième appel. M<sup>re</sup> Francis Terquem, avocat des parties civiles, a son explication. Dans sa plaidoirie, il dénonce la « responsabilité morale » des gendarmes qui ne sont pas intervenus pour désarmer Joël Elie alors qu'il avait menacé de « faire un carton ». « Dans une sorte de communion d'esprit, la défense, l'accusation, les gendarmes et un ami de l'accusé affirment aujourd'hui qu'il aurait dit : "Je vais péter un plomb" », poursuit l'avocat.

« UNE INVERSION DES VALEURS »

M<sup>re</sup> Terquem exclut pourtant le racisme comme mobile. « Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si SOS Racisme ne s'est pas constitué partie civile », dit-il, en connaisseur, étant l'avocat habituel de l'association. Selon lui, Joël Elie, « un psychorigide certain d'avoir toujours raison » a tué pour protéger sa voiture. « Ce n'est pas un crime raciste mais c'est un crime », précise-t-il. Sa médiocrité l'a conduit à une inversion des valeurs en confondant les biens matériels avec la vie. Cet « attachement pathologique à un bien matériel » constitue, aux yeux de M<sup>re</sup> Terquem, une « circonstance atténuante », tout comme le contexte du drame.

Pendant plusieurs jours des incidents violents ont opposé les jeunes de la cité du Bosquet à certains commerçants du centre-ville de Vauvert. Des incidents nés, selon lui, du refus de certains patrons de bar de servir les jeunes d'origine maghrébine. « On tire sur ces jeunes-là et quand ils veulent porter plainte, on ne les écoute pas, alors le commerçant se sent en impunité, il tire de nouveau et blesse cinq personnes, s'insurge l'avocat. Voilà la réalité du contexte. »

Acacio Pereira

## La prescription des délits de presse ne s'applique pas sur Internet

**EN APPARENCE**, c'est une affaire classique de plainte en diffamation, déposée par Carl Lang, dirigeant du Front national, contre le Réseau Voltaire, une association de promotion des libertés et de la laïcité. En réalité, le jugement rendu, mercredi 6 décembre, par la 17<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris, présidée par Jean-Yves Monfort, contribue à préciser, en le durcissant, le régime de responsabilité des écrits et des propos diffusés sur Internet.

Dans un bulletin paru en juin 1999, le Réseau Voltaire avait publié une notice d'information sur M. Lang, « fanatiquement dévoué à Jean-Marie Le Pen, partisan d'une solution armée au problème Mégret ». Ce n'est pas cette allégation publiée noir sur blanc qui a été attaquée, mais sa version « en ligne » diffusée sur le site Web du réseau.

Le tribunal ne s'est guère attardé sur les fondements de la diffamation. En l'absence de « faits précis », il a débouté le dirigeant du Front national et relaxé Thierry Meyssan, responsable du Réseau Voltaire, et son fils Raphaël, webmaster du site. Il s'est, en revanche, longuement attardé sur une des dispositions fondamentales du droit de la presse, qui avait d'ailleurs occupé la majeure partie de l'audience, le 8 novembre.

Selon le Réseau Voltaire, la plainte n'était pas recevable car déposée après le délai de prescription de trois mois applicable aux délits de presse. Conçu pour éviter la multiplication des poursuites, cet aspect de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse s'applique-t-il pour autant au support numérique, notamment lorsqu'il s'agit d'une reproduction au titre d'archives ?

Pour le tribunal, Internet n'est pas un média comme les autres. Dans ses attendus, il explique que la diffusion sur le Net a « pour objet et pour résultat d'autoriser une accessibilité immédiate et constante des documents qui auraient sombré graduellement dans l'oubli, mais que ce progrès technique pérennise dans la mémoire des hommes ». Parce que le Web est assimilable à une « publication en continu », la reproduction des écrits et des archives « s'accompagne naturellement d'une permanence des infractions ».

« NOUVELLE PUBLICATION »

Ce jugement rejoint un arrêt de la Cour d'appel de Paris du 15 décembre 1999. Les magistrats avaient alors donné raison à l'Union des étudiants juifs, qui poursuivait, pour « incitation à la haine raciale », un chanteur ayant diffusé ses textes sur un site personnel. Infirmant le jugement de première instance, la cour avait considéré que toute insertion sur le Net est une « nouvelle publication », dans la mesure où elle « résulte de la volonté renouvelée de l'émetteur qui place le message sur un site, choisit de l'y maintenir ou de l'en retirer comme bon lui semble ».

De toute évidence, ces deux décisions risquent de susciter de multiples interrogations chez les responsables de sites, les journalistes et les éditeurs de journaux proposant l'accès en ligne de leurs archives. Désormais, ils ne sont plus à l'abri de poursuites permanentes, quelle que soit la date de parution initiale. Une faille que devra prendre en compte le futur texte de loi sur la société de l'information que le gouvernement envisage de présenter au printemps 2001.

Michel Delberghe



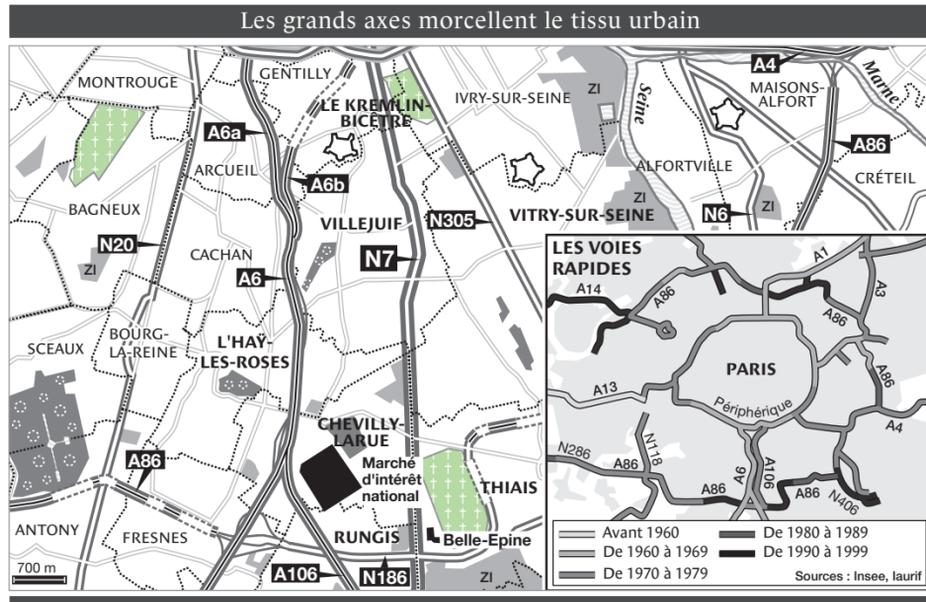
# L'Ile-de-France se met à la « couture urbaine »

De nombreuses communes proches de Paris sont traversées par des routes ou par des autoroutes. C'est le cas de sept cités du Val-de-Marne, transpercées par la nationale 7. Pouvoirs publics et élus entreprennent de recoudre ces tissus urbains déchirés

« **NATIONALE 7, on est heureux, nationale 7...** » La « route des vacances », chantée naguère par Charles Trenet, est aujourd'hui bien loin des promesses d'amour, de soleil et de mer bleue – à l'opposé du « malheur des grandes cités », comme le disait le « fou chantant » – pour les sept communes du Val-de-Marne (Le Kremlin-Bicêtre, Villejuif, Vitry-sur-Seine, L'Haÿ-les-Roses, Chevilly-Larue, Thiais, Rungis) qu'elle coupe, éventre ou encore éclate. L'ancienne route mythique, qui déroule de Paris à Menton, à travers quatorze départements, ses quelque 1 000 kilomètres, participe ainsi de l'identité du Kremlin-Bicêtre – première commune à être traversée par la N7 –, au même titre que l'hôpital ou le fort.

Depuis les premières années du siècle, la nationale suit – et assure – le développement urbain et économique de la commune. Mais, faute d'une croissance contrôlée, la route, qui plongeait dans la campagne dès la sortie de Paris (lire ci-dessous), est devenue un axe infernal pour les riverains : la nationale semble dévorer l'espace au seul profit de la voiture.

En pleine ville, de part et d'autre du muret de béton qui partage la chaussée, les véhicules filent à grande vitesse et franchissent les carrefours en s'engouffrant dans les passages souterrains. De grands panneaux de signalisation barrent la perspective. Les barrières de protection, aux passages pour piétons, portent souvent des



marques d'accidents. Maisons individuelles, constructions du début du siècle, immeubles modernes, garages, forment un ensemble architectural hétéroclite tout le long de l'axe.

## RUPTURE PROFONDE DU PAYSAGE

Dans l'ensemble de ce secteur du sud de Paris, parallèlement à la progression désordonnée de l'urbanisation des « trente glorieuses », les grandes infrastructures routières – autoroutes A6 et A106

dans les années 60, A86 dans les années 80 – ont renforcé la présence de l'automobile, contrebalancée seulement par l'arrivée, en 1985, de la ligne 7 du métro à Villejuif-Aragon.

L'installation, en 1970, du marché d'intérêt national (MIN) de Paris-Rungis a provoqué une rupture profonde du paysage, tout au long de l'avenue de Fontainebleau. Le processus s'est encore intensifié avec l'implantation, en 1971, du centre commercial de Bel-

le-Epine et du centre des affaires de la tour Europa, qui regroupe le siège d'une quarantaine de sociétés commerciales. La logique économique, le besoin de logements, ont favorisé la construction des tours et des barres d'habitation de plus de dix niveaux, qui s'inscrivent en front continu au Kremlin-Bicêtre, de façon plus isolée sur le coteau de Villejuif.

Mais le développement économique et urbain des communes riveraines est aujourd'hui bloqué.

La mutation de la RN7 en voie rapide s'est faite par un bouleversement de la chaussée : voie élargie, tunnels aux carrefours, trottoirs réduits au minimum, arbres éliminés. Conséquences : des coupures et des déchirures entre quartiers, mais aussi entre les villes que la nationale traverse. « Notre travail consiste maintenant à faire de la couture urbaine », affirme Jean-Marc Laurent, directeur général, chargé de l'aménagement, de la communauté d'agglomérations du val de Bièvre (Arcueil, Cachan, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses et Villejuif).

## RELIER LES QUARTIERS ENTRE EUX

Il s'agit maintenant de relier des quartiers entre eux, avec un flux contrôlé de circulation. La démarche englobe la refonte de la RN7 en « boulevard de ville » : une artère pour tous et pour tous les moyens de locomotion – voiture, transport en commun, vélo, sans oublier le piéton. C'est le principe de ce que les experts appellent la « requalification routière » dans les zones urbaines, qui se rattache à la tradition urbanistique des grands boulevards du XIX<sup>e</sup> siècle. Aujourd'hui, cela suppose une chaussée à 2 x 2 voies, la suppression des passages souterrains aux carrefours qui se révèlent être des points à haut risque, la création de contre-allées, l'élargissement des trottoirs.

L'opération est inscrite au contrat de plan Etat-régions 2000-2006 et inclut les trois autres nationales du Val-de-Marne (20, 4 et 6). « Sachant que l'enveloppe du contrat de plan s'élève à 133 millions de francs, la part pour chacune des quatre nationales sera d'environ 33 millions », observe Jean-Claude Noël, chargé des études d'urbanisme et des projets spatiaux pour le département à la direction régionale de l'équipement. « Or il faut, précise-t-il, au moins 50 millions pour réaliser un kilomètre. » Autant dire que les « couturiers urbains » devront se pencher longtemps sur leur ouvrage.

D. B.

## En 1900, au sud de Villejuif, s'ouvre la campagne...

LA RN 7 tire son origine de l'ancienne voie royale, tracée au XVI<sup>e</sup> siècle, qui desservait depuis Paris le château de Fontainebleau. Un château à qui elle emprunte son nom, en devenant la voie et, par la suite, l'avenue de Fontainebleau. En 1811, elle porte le numéro 1, avant d'obtenir en 1843 son numéro définitif, pour devenir la plus célèbre des 212 nationales de France. En 1900, l'avenue de Fontainebleau est large de 38 mètres entre Paris et Villejuif – en 2000, elle conserve la même emprise, mais avec trois voies de circulation dans chaque sens –, pour se rétrécir à 25,35 mètres au-delà de Villejuif.

Au Kremlin-Bicêtre, la chaussée principale mesurait 10 mètres, bordée de trottoirs et de deux contre-allées de 12 mètres, plantées d'une rangée d'arbres. Chaque contre-allée comportait un terre-plein sur lequel circulait le tramway jusqu'à Villejuif. Au-delà, la chaussée laissait la place pour une double

rangée d'arbres jusqu'à Thiais. Les fortifications de Paris séparent encore bien la ville-centre des bourgs autour.

La banlieue se développe comme une structure urbaine linéaire, peu profonde et peu dense, le long de l'avenue. Mais elle commence à être fortement marquée par l'implantation de grands équipements – hôpitaux, cimetières, fort du Kremlin (1845), réservoirs d'eau pour Paris (1881-1883). Au-delà du carrefour entre la RN 7 et la départementale 55 au sud de Villejuif, s'ouvre la campagne.

Au Kremlin-Bicêtre, la construction en 1920 de l'usine de salaison et de conserve Géo, sur l'avenue de Fontainebleau, a marqué, et marquée encore, l'histoire de la ville. Le départ de cette usine, en 1998, a libéré 17 500 mètres carrés de terrains au sol, au centre d'un dispositif de réaménagement de la commune. Toujours visible, sur le toit des anciens établissements Géo, une

immense horloge signale tout autant la ville que la nationale qu'elle longe... Tandis que la démolition des fortifications de Paris (1920-1929) permet un temps une continuité spatiale avec la capitale, l'époque voit aussi émerger un nouveau quartier entre l'hôpital, la mairie construite en 1904 et l'avenue de Fontainebleau. L'activité hospitalière se développe avec le centre Paul-Brousse (1913) et l'Institut Gustave-Roussy (1934) à Villejuif. Si l'habitat pavillonnaire s'implante au centre ancien de Villejuif, les premiers habitats collectifs à caractère social apparaissent.

En 1958, la société Lancôme, qui mise sur l'accès à Orly, s'installe en bordure de la RN7. L'apparition des premières « casses » de voitures, ces espaces automobiles (garages, entrepôts), commence à morceler le paysage. L'urbanisation massive, tout au long de l'avenue, change à partir de 1968 l'usage de cette voie, qui devient progressivement une

voie routière à grande circulation. Mais, curieusement, l'émiettement parcellaire des pavillons ne permet pas encore l'implantation de grands ensembles sur la RN7. Pour un temps. Car l'augmentation régulière de la population va peu à peu bouleverser le tissu urbain.

## De Fresnes à Neuilly, en passant par Trappes

À LA PÉRIPHÉRIE de Paris, les principales artères routières ont toutes suivi l'expansion des villes qu'elles traversent. Mais l'essor de ces axes, avec le « tout-voiture » des années 60, va bouleverser le paysage urbain : nuisances sonores, pollution atmosphérique, embouteillages, sans oublier les fractures urbaines. La loi Lepage sur l'air, qui a créé les plans de déplacements urbains (PDU), et la loi Barnier sur l'aménagement des entrées de ville tentent d'inverser cette tendance.

De l'aménagement réussi de la couverture de l'A1 sur Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) à l'ambitieux projet de couverture de la bretelle A6b entre Gentilly et Le Kremlin-Bicêtre (550 millions de francs), dont le début des travaux est prévu pour 2002 – selon un calendrier qui devait être présenté par les pouvoirs publics jeudi 7 décembre –, certaines communes commencent à respirer mieux. D'autres restent déchirées.

A Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), ses quelque 60 000 habitants vivent très mal la coupure de la ville par l'avenue Charles-de-Gaulle : le trafic quotidien de la RN13 est le plus important de France. Pour les piétons, sa traversée est un gymnase asphyxiant. Malgré les protestations des riverains et de leurs élus, seuls les crédits d'études pour les travaux d'enfouissement sont prévus au contrat de plan Etat-région (2000-2006).

Dans le Val-de-Marne, à Fresnes (25 315 habitants), de la passerelle qui enjambe l'A 86, doublée par la RN 186, le piéton découvre de visu la coupure de la ville. Ici, avec 2 x 2 voies autoroutières, en partie souterraines, qu'encadrent trois voies nationales d'un côté, deux de l'autre, l'A 86 voit passer 58 650 véhicules par jour dans le sens Créteil-Versailles, 63 600 dans l'autre sens. De chaque côté de la tranchée routière qui longe toute l'agglomération, sur près d'1,5 kilo-

mètres de long et 60 mètres de large, un sud s'organise autour de la mairie, de l'église et des commerces, dans la partie ancienne et sociale de la ville, face à un nord qui concentre davantage de logements.

Michel Methais (PS), adjoint au maire chargé de l'urbanisme, reconnaît que ses administrés se disent du « sud » ou du « nord » de la cité. Sans avoir à doubler les services administratifs, l'organisation sociale s'organise dans cette dualité. Crèches, collèges, écoles maternelles, bureaux de vote se répartissent en fonction de cette rupture. Il existe même un projet de quartier d'activité commerciale dans la partie nord, pour briser cette opposition. Sans succès à ce jour. Des aménagements apportés à l'A 86 apparaissent comme un compromis qui n'a pas résolu la division de la ville.

## SANS CONTINUITÉ GÉOGRAPHIQUE

La continuité géographique au sol, de part et d'autre de la chaussée, hormis les trois carrefours agrandis et réaménagés, n'existe pas. De plus, une partie de la couverture de l'autoroute est curieusement surélevée. Ainsi, l'élargissement de la chaussée, au prix de la destruction d'une allée de pavillons et du déplacement de la porte principale de la célèbre

ge... La requalification de la RN7 va de pair avec la mise en place d'un tramway en site propre, pour un coût évalué à 1,4 milliard de francs. Ce tramway se veut la continuation de la ligne 7 du métro, de son actuel terminus de Villejuif-Aragon jusqu'à Juvisy. Les travaux doivent s'étaler entre 2003 et 2006.

## Un axe incontournable de la région

Aujourd'hui, la RN7, parallèle à l'A6, est un axe magistral de l'Ile-de-France. Elle assure, sur 7 km, les liaisons interdépartementales entre la Francilienne et le périphérique de Paris. Les sept communes qui la longent regroupent plus de 232 000 habitants – dont 20 000 sont directement riverains. La nationale dessert des pôles économiques importants (l'aéroport d'Orly, Rungis...) qui concentrent 70 000 emplois. Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif sont intimement liés à Paris par le nombre important de leur population qui y travaille ; respectivement 40 % et 30 %. Aux deux extrémités de l'axe, le flux de circulation atteint 52 000 véhicules/jour au Kremlin, 60 200 près de Rungis, contre « seulement » 35 000 vers L'Haÿ-les-Roses.

Dominique Salmon, chargé de l'urbanisme à la direction départementale de l'équipement du Val-de-Marne, estime que l'ensemble de ces travaux s'inscrit dans les « mesures de réduction de circulation de 5 % du plan de déplacement urbain (PDU) », qui vise à réduire la pollution urbaine en diminuant la circulation automobile. Cette diminution de 5 % constitue aussi l'objectif de Jean-Pierre Dupont, le préfet de région, pour l'ensemble de Paris et la proche banlieue, à l'horizon 2006.

Dominique Buffier

CULTURE

Publicités

EN

RÉGIONS

28 Nov. au 17 Déc. 2000

Théâtre Normal n°4

Compagnie Pluzdank

Tel: 04.78.37.46.30

www.theatresatellers.com

répertoire contemporain de création

OPERA

MONTE-CARLO

SAISON 2001

Messa da Requiem Verdi 19, 21 janvier

Vanessa Barber Salle Garnier 10, 14, 18 février

Il Trovatore Verdi Salle Garnier 8, 11, 14, 16 mars

Iolanta Tchaïkovski Salle Garnier 4, 6, 8 avril

The Bear Walton

ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE MONTE-CARLO

CHŒURS DE L'OPERA DE MONTE-CARLO

Location +377 92 16 22 99 - Fax +377 92 16 38 37

THÉÂTRE GYPTIS

CHATOT - VOYOUSCAS

du 12 au 23 décembre 2000

Deux sœurs - Lili et Elsa

Veniamin Smekhov

Traduction Lily Denis

Mise en scène Veniamin Smekhov

Brik, Triplet, Maïakovski et Aragon : le carrousel de l'amour fou.

04 91 11 00 91 - Marseille

Pour communiquer dans cette rubrique, vous pouvez nous contacter au :

01.42.17.39.65 - (Fax 01.42.17.39.24)

projet

264

hiver 2000

le n° 78 F

L'utopie associative

avec la collaboration de...

Edith Archambault, Jean-Michel Belorgey, Thierry Guillois

Maurice Parodi, Jean-Pierre Peugeot, Tariq Ragi

Jean-Marc Salmon, Jean-Pierre Worms

EN VENTE DANS LES GRANDES LIBRAIRIES

PROJET - 14, rue d'Assas - 75006 PARIS - Tél. : 01 44 39 48 48

# Oumar Khanbiev, médecin tchéchène

**C'**EST une scène de palabres comme il y en a souvent dans le nord du Caucase. La prise de parole se fait à tour de rôle, une discussion animée s'ensuit : en ce mois d'août 1999, alors que la petite République de Tchétchénie est sur le point d'être à nouveau envahie, le gouvernement tchéchène s'est réuni pour discuter de la conduite à adopter face à l'imminence de la nouvelle guerre avec la Russie. Car nul n'ignore que l'incursion armée, lancée en juillet par le chef de guerre Chamil Basaev dans la République voisine du Daghestan, est le prélude à une riposte que Moscou attendait depuis longtemps.

« Que faire ? Empêcher la guerre ? Il n'est pas certain que nous y parvenions. Entrer dans le conflit ? Mais alors nous devons savoir que la paix n'est pas pour demain », expose Aslan Maskhadov. Cet ancien colonel de l'armée soviétique a été élu en janvier 1997 président de l'« Itchkérie » indépendante, sortie, à l'arraché, du giron de la Fédération de Russie en 1996, après vingt et un mois de guerre.

Le tour de table commence. Oumar Khanbiev, quarante-cinq ans, chirurgien et ministre de la santé, prend alors la parole : « Vous ne savez pas ce que c'est que la guerre. Moi si. Ces dernières années de conflit, vous m'avez envoyé vos blessés. Je les ai soignés comme j'ai pu. Mes mains ont baigné dans le sang. Donc, je vous dis aujourd'hui : si c'est possible, évitons l'affrontement. » L'homme qui parle est un montagnard du village de Benoï, un chirurgien qui, pendant les années noires de la première guerre avec Moscou, a littéralement porté son hôpital sur son dos, déménageant ses tables d'opération et ses blessés à travers toute la Tchétchénie au fil des bombardements de l'aviation russe.

Son intervention à la réunion du gouvernement lui vaut les attaques verbales de quelques va-t-en-guerre. « Moins d'un mois plus tard, alors que les premières bombes nous tombaient dessus, ceux-là sont partis pour les Emirats ; moi et quelques autres qui étions contre la guerre sommes restés dedans », raconte aujourd'hui Oumar.

Cette seconde guerre russo-tchéchène, « d'une intensité et d'une cruauté incroyables par rapport au premier conflit », Oumar l'a vue de près. Pendant les quatre mois du siège de Grozny, d'octobre 1999 à janvier 2000, il va, d'abord dans son hôpital (la maternité n° 2 de Grozny), puis dans des caves ou des abris de fortune, procéder à 5 003 opérations, dont beaucoup d'amputations. Alors que la ville subit un déluge de feu, Oumar et son équipe soignent sans relâche des combattants, des civils, mais aussi des soldats russes.

« Le plus dur pour nous, chirurgiens, c'était lorsque des personnes victimes d'obus à aiguilles ou de bombes à billes nous arrivaient. Pour eux, il était trop tard. Nous ouvrons, nous regardions, nous ne pouvions que refermer. Car les dégâts faits par ces armes étaient invisibles à l'œil nu. Tout avait l'air normal, mais ces blessés mouraient dans les jours qui suivaient, d'hémorragies lentes », explique-t-il.

« Une nuit, c'était en janvier, au plus fort des bombardements, une bombe à effet de pénétration est tombée sur la salle d'opération. Fort heureusement il n'y avait personne. Nous étions tous dans les vastes sous-sols de ce local, le troisième que nous occupions depuis octobre. Nous avions pris la précaution d'y installer nos blessés. Plus tard, nous sommes remontés dans la salle bombardée à la faveur d'une accalmie. Nos tables d'opération métalliques étaient entortillées sur elles-mêmes, comme si un géant les avait malaxées entre ses mains », se remémore-t-il.

Le souvenir le plus douloureux, souligne-t-il, est celui de ceux pour qui « on n'a rien pu faire ». Comme ces gens – Oumar en a vu passer une centaine – « aux corps désarticulés, aux os brisés en mille morceaux », qui « développaient ensuite tous les symptômes d'une intoxication dont ils ne tardaient pas à mourir avant que nous ayons



**Le 6 décembre, le docteur Oumar Khanbiev a reçu le « passeport pour la liberté », un programme lancé par des députés européens pour aider des personnalités dont les droits sont bafoués. Témoin de ce que son peuple subit depuis des années, Oumar Khanbiev veut pouvoir soigner toute personne, quel que soit son camp. Ce que lui refuse M. Poutine**

eu le temps de comprendre de quoi il retournait ». Ces gens, explique-t-il, ont probablement été les victimes de bombes à effet de pénétration, des armes interdites par les conventions de Genève, et dont l'armée russe – malgré ses dénégations – a fait usage dans les derniers mois du siège de Grozny.

A la fin du mois de janvier, la situation est intenable. Obus, mortiers, orgues de Staline, bombes de toutes sortes (incendiaires, à fragmentation, à effet de pénétration) se déversent en permanence sur Grozny où, selon Oumar, quelque 50 000 civils sont réfugiés dans les caves, faisant fondre de la neige pour boire, tuant des pigeons pour se nourrir. L'intensité des tirs freine les déplacements, l'approvisionnement s'étiole. Il faut partir. Mais comment ? Oumar, son équipe et leurs blessés décident de quitter l'enfer de Grozny dans le sillage de milliers de combattants résolus à

abandonner la ville, en empruntant « un chemin connu d'eux seuls ». Mais alors que, dans la nuit du 31 janvier au 1<sup>er</sup> février, combattants et civils s'y engagent, les premières explosions retentissent : le passage est miné.

La caravane tente de rebrousser chemin, mais des tirs d'armes automatiques se font entendre derrière et sur le côté. Le groupe d'Oumar se retrouve dans un fossé, mais l'endroit aussi est truffé de mines. Le vrombissement des hélicoptères de combat couvre le bruit des explosions des mines et les cris des blessés. « Quand les hélicoptères ont commencé à balancer leurs roquettes... », commence Oumar. Il marque une pause. Dix mois après, le récit de ces heures lui pèse. Le regard sombre, tirant nerveusement sur sa cigarette, il poursuit : « Je me suis couché en pensant que plus jamais je ne pour-

rais me relever. C'est alors que j'ai vu quelques combattants s'élançant délibérément sur le champ de mines afin d'ouvrir le passage aux autres. C'est comme si je voyais la mort pour la première fois. C'était choquant, mais cela m'a donné un courage incroyable. »

Les tirs imprécis des hélicoptères russes dépourvus de systèmes de vision nocturne – l'armée russe vient tout juste de se doter d'un exemplaire – ne font pas de trop gros dégâts. Quatre-vingts personnes vont périr dans le couloir miné, des centaines sont blessées, des milliers passeront. « Dès qu'une roquette partait, l'endroit était un peu éclairé, alors vite je remplissais ma seringue. » Il faut piquer les uns, garrotter les autres, charger ceux qui respirent encore sur les épaules des plus valides, avancer coûte que coûte, parfois même sur des corps. Au bout du calvaire il y a Alkhan-Kala, une

petite localité au sud-ouest de Grozny, que la colonne épuisée et ensanglantée atteint au petit matin. Dans le dispensaire local, on opère à tour de bras puis, sous les yeux des militaires russes qui entourent la ville, certains blessés et le personnel médical de Grozny sont évacués à bord de deux autobus.

A peine les véhicules ont-ils quitté le village qu'ils sont stoppés par les troupes du FSB russe (ex-KGB). « Ils ont fait descendre les hommes valides et se sont acharnés sur les blessés. Puis nous sommes remontés dans les bus. Ils ont alors jeté quelques amputés sur la route depuis le bus qui roulait encore. Ensuite ils ont fait remonter et ont renouvelé l'opération quatre fois. La scène a été filmée par un général et par des journalistes russes. A la fin, après nous avoir séparés des blessés, ils nous ont emmenés. Nous ne savons pas ce qu'il est advenu d'eux », dit

Oumar. Lui-même, son équipe et la trentaine de blessés légers restés avec eux sont dirigés vers le « filtre » (centre de tri, de détention et de torture) de Tolstoï-Iourt. Certains seront emmenés au camp de filtration de Tchernokozovo, au nord de la Tchétchénie.

Oumar, lui, va séjourner dans des prisons du FSB, à Tolstoï Iourt puis à Goudermes. Après la « session de bienvenue », lorsque les nouveaux entrants passent entre des haies de matraques – un processus décrit par le journaliste russe Andreï Babitski, qui y a goûté –, Oumar est interrogé et battu des heures durant. Il proteste : « Je n'ai jamais porté une arme, je suis médecin et je n'ai fait que soigner. » L'homme chargé de l'interroger lui répond : « Tu peux être médecin, tu pourrais être Dieu, cela ne change rien. Tu es un Tchétchéne et tu n'as droit à rien. »

Ces deux semaines passées en prison sont décrites par Oumar comme l'expérience la plus traumatisante de son existence. Les cris des torturés, les coups, les menaces et les humiliations hantent encore ses nuits. « Tout mon système de valeurs s'est écroulé. »

**« Tout mon système de valeurs s'est écroulé. Quand j'ai vu ce qu'ont subi nos blessés, achevés ou battus, justement sur leurs plaies, sur leurs moignons, alors je suis devenu comme fou »**

Quand j'ai vu ce qu'ont subi nos blessés, achevés ou battus, justement sur leurs plaies, sur leurs moignons, alors je suis devenu comme fou. Je me revoyais enseignant à mes jeunes médecins le respect de la vie humaine avant tout, mon insistance à les voir bien traiter les soldats russes que nous soignons, et j'ai pensé que j'avais eu tort. »

OUMAR fut libéré grâce à un riche Tchétchéne moscovite, Malik Saïdoullaev, qui paya au FSB les « rançons » demandées par les Russes, celle du chirurgien et de son équipe. De retour dans son village de Benoï, on lui amène, à l'hôpital où il opère de nouveau, un soldat russe blessé. « Quand il est arrivé, je n'ai pensé qu'à le soigner. Autant quand je les vois en armes dans la rue j'ai envie de les tuer, autant en voyant celui-là si affaibli, j'ai eu pitié. Je l'ai soigné. Il s'en est sorti, et j'étais content. Je me suis dit : "Oumar, il y a encore du bon en toi", la prison n'a pas tout éliminé. »

Depuis mars, Oumar vit et travaille à Benoï, une zone quadrillée et bombardée par les troupes russes, où les « ratissages » de la population masculine – entre quatorze et soixante-dix ans – sont les plus fréquents.

« Plus d'une fois, ils sont venus pour m'arrêter, soit chez moi, soit à l'hôpital. Jusque-là, je m'en suis sorti, mais une chose est sûre, j'ai décidé que je ne tomberais plus vivant entre leurs mains. On ne peut vivre ça deux fois. Alors, à chaque fois que le sol de l'hôpital tremble à cause des chars qui arrivent pour entourer le bâtiment, ou à chaque fois que le bruit des hélicoptères retentit, je meurs. Or mourir et ressusciter si souvent, c'est épuisant... »

Usé, portant les stigmates de son séjour en prison (des muscles de ses jambes et de ses bras sont nécrosés suite aux coups), Oumar est venu à Paris se faire soigner à l'invitation de Médecins du monde, une ONG présente en Tchétchénie et avec laquelle ses équipes coopèrent depuis 1995. Attablé à la terrasse d'un café parisien, il scrute le ciel : « J'ai du mal à croire qu'il y a des endroits où on ne risque pas d'entendre des hélicoptères... »

Marie Jégo

Photo : Jean-François Joly pour « Le Monde »

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## L'art sans l'Etat

L'HOMME d'affaires François Pinault va-t-il, en créant sa fondation d'art contemporain sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt, prendre la place traditionnellement dévolue aux pouvoirs publics ? L'intéressé s'en défend, s'estimant au contraire complémentaire de l'Etat dans ce domaine par des choix artistiques qui ne sont pas toujours ceux des conservateurs des musées nationaux. Il a en outre des capacités financières qui dépassent de très loin le budget d'acquisition de ces musées nationaux. Mais, comparée aux Etats-Unis et au reste de l'Europe, la France est un pays pauvre en grandes collections privées, qu'elles soient personnelles ou voulues par des entreprises. L'initiative de François Pinault, surprenante ici, est la norme ailleurs.

La volonté affirmée de M. Pinault de promouvoir à l'étranger le meilleur de l'art français se superpose également aux missions dévolues à l'Association française d'action artistique (AFAA), qui dépend à la fois du ministère de la culture et de celui des affaires étrangères. Reste que l'Etat n'a peut-être pas la même définition que le privé de ce qu'est, précisément, ce « meilleur ». Et que François Pinault, propriétaire d'une des premières maisons de ventes aux enchères du monde, Christie's, s'est doté de moyens d'une autre nature, et d'une autre ampleur, que ceux dont dispose l'AFAA. Il a suffi d'un collectionneur majeur, Charles Saatchi, pour donner à la jeune école anglaise une dimension mondiale. La

démarche de François Pinault est également familière aux intervenants du monde de l'art contemporain, microcosme certes, mais international, et où le libéralisme économique et les contrats privés sont la règle. Artistes, conservateurs et marchands étrangers seront plus en phase avec ses méthodes qu'avec des procédures administratives qui leur restent souvent incompréhensibles.

Lors de ses débuts en Bretagne, il y a quarante ans, François Pinault avait pris la mesure de l'archaïsme de ses concurrents marchands de bois et de la lourdeur des intermédiaires. Il a supprimé les seconds, puis avalé les premiers, en imaginant en termes internationaux un commerce jusqu'alors traditionnel et régional. Va-t-il répéter ce parcours en ce qui concerne le marché de l'art contemporain ? Celui-ci est souvent fondé sur des structures anciennes et relativement modestes : créé par le Français Paul Durand-Ruel, marchand des impressionnistes, le modèle actuel de la galerie d'art est vieux de plus d'un siècle, et sa plus récente évolution, due aux marchands new-yorkais Leo Castelli et Ileana Sonnabend, date des années 50. Lâché dans l'immense terrain de jeu qu'est le marché de l'art d'aujourd'hui, François Pinault, sa collection, sa maison de vente et bientôt sa fondation risquent de bouleverser totalement le paysage artistique.

Faut-il le déplorer ou s'en réjouir ? Il s'agit sans doute d'une évolution inéluctable. Elle sera positive si elle permet à des œuvres de qualité d'être mieux connues d'un public plus vaste.

VINGT ANS après la mort de Roland Barthes, alors que ses *Œuvres complètes* sont désormais disponibles au Seuil et que vient de se créer un institut portant son nom (*Le Monde* du 10 novembre), s'achemine-t-on vers l'embaumement tranquille de ce penseur lucide et rebelle, qui savait mieux que personne à quel risque de vitrification s'expose d'emblée toute parole révolutionnaire ? Telle fut la question posée, à une semaine d'intervalle, par les hommages rendus à Barthes au sein de deux institutions prestigieuses : le Collège de France, où il enseigna de 1976 à 1980, et le Collège international de philosophie.

Ce dernier tenait, les 23 et 24 novembre, un colloque

« Roland Barthes après Roland Barthes », inauguré dans un sourire par le philosophe François Noudelmann, qui railla toute velléité commémorative à propos de l'auteur des *Mythologies* : « Il s'agit moins d'une commémoration que d'un salut aux textes. Nous ne sommes pas ici dans la petite mythologie de l'anniversaire », a-t-il prévenu, avant de dire combien la diversité du corpus barthésien rend problématique la question de l'héritage : faut-il privilégier le brechtien, le marxiste, le sémiologue ? Barthes lui-même n'a cessé de dissoudre les principes de la transmission, et, pour se référer à lui, mieux vaut donc éviter le terme de « courant » et parler prudemment d'une « familiarité sans lignage ».

Ce qui n'interdit nullement de déceler une continuité et d'affirmer la formidable actualité d'une « voix qui nous manque, et qui, encore aujourd'hui, dérange », comme l'a marqué Françoise Gaillard avec force, pour proclamer la portée subversive d'une œuvre qui nous invite encore à dynamiter tous les conformismes, toutes les fausses évidences : « désaliéner le sens », déchiffrer le monde en rendant aux signes leur valeur sociale, leur historicité, tel est le geste primordial.

« D'OU TU PARLES ? »

La philosophe, qui cita de larges extraits des *Mythologies*, finit par mettre en garde contre la tentation facile de jouer l'écrivain contre l'essayiste : « Certains, parmi les anciens du séminaire, voudraient sauver Barthes en le reléguant dans le paradis des littérateurs. Mais il y a des sauvetages qui sont pires que des enterrements ! »

Refusant aussi de « figer Barthes dans une image de doux dandy hétérosexuel », l'écrivain Guy Scarpetta insista à son tour sur la fécondité d'une pensée qui n'a cessé de poser le problème du lieu de l'énonciation (le fameux « d'où tu parles ? »), et qui garde toute sa puissance de démythification : « Cette vigilance critique, cette intolérance au discours des bons sentiments, voilà ce qu'il faut réactiver dans la guerre des langages que nous vivons aujourd'hui », a-t-il lancé, impatient de fustiger tous ceux (tel Renaud Camus) qui ne se réclament de Barthes que pour mieux fouler aux pieds cette « responsabilité de la forme » qui fut son souci permanent. Enfin, Guy Scarpetta rappela que, même élu au Collège de France, Roland Barthes fut tout sauf un maître : « Il a toujours fonctionné comme un surmoi léger, non autoritaire, présent, oui, mais léger, juste derrière l'oreille. »

L'ambiance était plus académique, le ton plus posé, le 1<sup>er</sup> décembre, dans l'après-midi, pour un « Roland Barthes au Collège de France » où l'on hésita sans cesse entre, d'une part, l'hommage solennel du Collège à son ancien professeur, et, d'autre part, la simple présentation au public de la « terra incognita des manuscrits et des inédits », selon la formule de Christian Bourgois, président de l'Institut mémoires de l'édition contemporaine (IMEC).

Sur ce dernier point, rien à dire : Carlo Ossola se livra à une belle lecture comparée des versions successives de la célèbre *Leçon inaugurale* (voir les extraits publiés par *Le Monde* du 5 décembre), avant que ne soit décortiquée la structure des dif-

férents cours donnés par Barthes entre 1977 et 1980. Non sans brio, Thomas Clerc, maître de conférences à l'université de Paris-X - Nanterre, explora « l'obsession du neutre » chez cet enseignant singulier qui organisait savamment l'oscillation du sens et tirait au hasard son sujet du jour ; à partir du cours sur « la préparation du roman », Nathalie Léger, responsable du fonds Roland Barthes à l'IMEC, analysa quant à elle l'originalité d'une « transmission du savoir qui passe par le fantasme et la mise à nu de celui qui le délivre », rejoignant Thomas Clerc dans l'idée qu'au bout du compte, l'utopie barthésienne du neutre était « pleinement accomplie par le vivre-ensemble du cours lui-même ». Puis, par la magie d'un CD-ROM réalisé sous la houlette de l'IMEC, elle fit surgir dans la salle non seulement l'image vivante des manuscrits de Barthes, mais aussi le grain tout particulier de sa voix.

« LEÇON INAUGURALE »

Or, à mesure que cette présence physique réinvestissait le lieu de façon presque palpable, une question cruciale (et pourtant jusqu'ici esquivée) s'imposait à l'esprit : comment diable un tel trublion, honni de l'université et marginal parmi les marginaux, avait-il pu se frayer un chemin jusqu'au saint des saints de l'institution ? Elu de justesse au Collège de France, Barthes ne s'était-il pas autodésigné comme « sujet impur » parmi ses propres collègues ? C'est l'énigme de cette intrusion que l'on aurait voulu voir, sinon percée, du moins posée. Car bien plutôt qu'un « cher professeur » passionné de sémiologie, ou qu'un « maître » féru de linguistique, l'auteur du *Degré zéro de l'écriture* reste d'abord un révolté qui se fixait pour but d'« activer la critique sociale » pour tendre perpétuellement vers « l'horizon impossible de l'anarchie langagière ». Méconnaître cette grande dispute avec le pouvoir de la langue, avec les pouvoirs dans la langue, c'est refuser à Barthes « l'écoute politique » qu'il réclamait lui-même, précisément le jour où il faisait son entrée au Collège, pour le « nouveau prophétisme » de l'écriture.

Jean Birnbaum

★ Une journée d'hommage et de réflexion, organisée par Françoise Gaillard, sera consacrée à Roland Barthes, vendredi 15 décembre, à l'université Paris VII-Denis-Diderot, salle de conférences de l'Institut Jacques-Monod, tour 42, campus Jussieu, 2, place Jussieu, 75005 Paris.

## Les gens par Kerleroux



## Conscience chrétienne et torture en Algérie

Suite de la première page

Il se trouve des aumôniers militaires - rares - pour bénir de telles pratiques. Le plus fameux est le Père Louis Delarue, aumônier parachutiste, écrivant pendant la bataille d'Alger, dans une note que le général Massu s'empresse de diffuser : « On a le droit d'interroger efficacement - même si l'on sait que ce n'est pas un tueur - tout homme dont on est certain qu'il connaît le coupable. » Il sera désavoué - pour certains trop mollement - par l'aumônerie militaire, alors dirigée par le cardinal Feltin, archevêque de Paris, et Mgr Jean Badré. En 1958 à Alger, à la sortie de sa messe où il venait de subir un sermon Algérien française, le général de Gaulle maugrée : « Mauvais sermon, mauvaise morale. » Delarue poussera des officiers à entrer dans l'OAS.

Le clergé d'Algérie, proche d'une population pied-noir terrorisée, convaincue de la légitimité de tous les moyens mis en œuvre pour ramener la paix, se tait devant la torture ou la couvre. A l'exception d'un Léon-Etienne Duval, on l'a vu, d'un Jean Scotto, curé de Bab el-Oued, ou des prêtres de Souk Ahras, dans le diocèse de Constantine, qui sont expulsés. Mais la plupart des aumôniers militaires (une centaine) et des séminaristes appelés en Algérie (3 000) ne cachent pas leur drame de conscience et rédigent des rapports sévères pour le commandement militaire, jamais suivis d'effet. A l'image de leur supérieur, François de l'Espina, dont l'engagement contre la

torture lui vaudra l'étiquette de « porteur de valises » et qui aura ce mot contre l'aumônier Delarue : « Si Massu avait eu d'autres aumôniers, la bataille d'Alger ne se serait pas passée de cette façon. »

Et pour un aumônier protestant qui dit au pasteur Roby Bois, dans les Aurès, « J'ai essayé la torture, ça ne m'a pas fait mal », combien de prêtres et de pasteurs refuseront la messe ou le culte à des compagnies compromises avec les sévices, les représailles aveugles, les exécutions sommaires ! C'est au début de l'année 1957 que va éclore « un printemps de l'explosion des consciences morales humanitaires », pour reprendre l'expression d'Alain Maillard de la Morandais, prêtre officier dans le Sud-Oranais, témoin de toutes les meurtrissures provoquées par la torture, dans son livre référence *L'honneur est sauf* (Seuil, 1990).

DES LAÏCS CHRÉTIENS SE RÉVOLTENT

En Algérie, des laïcs chrétiens se révoltent, à l'image du professeur André Mandouze, animateur d'un comité d'action des universitaires libéraux, dont les positions pro-indépendantistes lui vaudront de connaître cinq mois de détention. En métropole, le 15 février, *Témoignage chrétien* publie le célèbre « dossier Jean Muller », du nom d'un responsable scout tué en Algérie en 1956, qui dénonce une à une les méthodes de « pacification » de l'armée : interrogatoires sous torture, femmes brutalisées, villages incendiés. L'affaire fait grand bruit, jusque dans les séminaires et l'épiscopat.

Outre *Témoignage chrétien*, des journaux comme *Esprit*, *Le Monde*, *France-Observateur*, *L'Express*, *Le Canard enchaîné* se mobilisent. En mars 1957, Pierre-Henri Simon, écrivain catholique, critique littéraire du *Monde*, officier de réserve, publie son libellé intitulé *Contre la torture*, un cri de révolte qui court

sur cent vingt-cinq pages : « Si le civilisé, pour lutter contre la barbarie, se fait lui-même barbare, c'est que la barbarie a déjà gagné. » Hubert Beuve-Méry, dans *Le Monde* du 13 mars 1957, approuve sans réserve : « Dès maintenant, les Français doivent savoir qu'ils n'ont plus tout à fait le droit de condamner dans les mêmes termes qu'il y a dix ans les destructions d'Oradour et les tortionnaires de la Gestapo. » Un autre document accusateur est signé par un comité de résistance spirituelle, où l'on trouve les noms d'intellectuels protestants et catholiques comme Henri-Iréné Marrou, Jean-Marie Domenach, Paul Ricoeur, René Rémond, l'abbé Pierre, etc.

Ces prises de position se heurtent souvent au scepticisme de fidèles qui ne peuvent imaginer que des officiers se salissent les mains à torturer. L'épiscopat lui-même est divisé. Si s'expriment des protestations isolées (Mgr Chappoulié, Mgr Guerry), il faudra attendre mars 1960 pour entendre une condamnation solennelle, par la voix du cardinal Feltin, vicaire aux armées, d'une torture « qui ne sera jamais admissible pour une conscience chrétienne ». Du côté protestant, le signal est donné en mars 1958 par un manifeste de la Fédération des mouvements de jeunesse contre « les actes dégradants accomplis de part et d'autre » et « l'esprit de racisme et de mépris de

la personne humaine » qui préside aux dérives en Algérie. Dans ce combat des années 50, se lève une génération de militants et intellectuels protestants - Paul Ricoeur, André Dumas, Jacques Ellul, Georges Casalis - qui sera aux avant-postes des luttes à venir pour la défense des droits de l'homme. Sans oublier les actions isolées, mais prophétiques, du pasteur Etienne Mathiot, arrêté pour avoir caché un responsable FLN, ou de Tania Metzel, aumônière générale des prisons, qui enquêtait dans les « centres de regroupement ».

La révolte « morale » des chrétiens contre la torture fut sans doute inégale, hésitante, partielle. Dans ce milieu croyant - comme ailleurs en France -, quelques grands noms ne parviennent pas à cacher la forêt des indifférences et des lâchetés. Ils ont eu toutefois le mérite - qui devrait être davantage reconnu dans leur Eglise - d'ouvrir une page de l'histoire du christianisme où s'impose la conviction - thème qui revient à longueur de *Blocs-notes* chez François Mauriac - que l'insulte faite à l'homme est la même que celle qui est faite à Jésus-Christ dans l'Evangile et qu'il n'est pas de meilleur devoir rendu à Dieu qu'un respect des droits de l'homme, inviolable parce que créé à son image.

Henri Tincq

## IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

### La vogue du cyclomoteur

JAMAIS le sport cycliste n'a connu une telle prospérité. Devant cette prolifération de circuits, de critères et de « ville à ville », Casandre paraîtrait folle de prédire l'agonie du cyclisme. Pourtant nul n'est plus menacé, et l'on peut se demander très sérieusement combien d'années il reste à vivre au sport le plus populaire d'Europe après le football. Car un fait s'est produit qui le met en péril : l'apparition du cycle à moteur auxiliaire.

Le succès de cette machine munie d'un moteur de moins de 50 cm<sup>3</sup> de cylindrée est étonnant. De 2 263 cyclomoteurs dans le commerce en 1946, la vente est passée pour la France à 70 297 pour les dix premiers mois de 1950. Cette progression si rapide risque d'avoir dans un proche avenir une double conséquence : d'une part, une diminution sensible des jeunes pratiquant le cyclis-

me, et par suite des effectifs des coureurs, amateurs d'abord, professionnels ensuite ; d'autre part, la suppression pure et simple des écuries de courses, entretenues à grands frais par les constructeurs de cycles.

Il est évident que le jour où la vente des cyclomoteurs approchera celle des bicyclettes ordinaires, les fabricants de cycles, qui tous sont déjà orientés vers la fabrication du vélo à moteur auxiliaire, auront intérêt à porter leur effort publicitaire de ce côté. La victoire d'un Bobet en championnat de France ou d'un Coppi dans Paris-Roubaix n'entraînera plus une vente de cycles suffisante pour justifier leur entretien par les constructeurs et l'octroi de primes somptueuses en cas de victoire.

André Chassaignon  
(8 décembre 1950.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-33. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# Pour le 1 % culturel européen

par François de Mazières

**N**OTRE pays réclame l'extension de la règle du vote à la majorité qualifiée pour débloquent le fonctionnement des institutions européennes, mais demande énergiquement le maintien de la règle du vote à l'unanimité des Etats membres pour le domaine culturel.

Cette contradiction n'est toutefois qu'apparente, et l'explication de cette position parfaitement simple et logique. La France a mis en place depuis des années une politique active d'aides publiques, notamment dans le secteur du cinéma, qui a permis une création ambitieuse et enviée dans le monde. Notre pays entend donc légitimement préserver cet acquis, fût-ce en mettant son veto à des décisions qui seraient prises à la majorité et qui iraient à l'encontre de cette politique. Il s'agit donc de contrer un risque immédiat.

On ne peut que souscrire à cette analyse, mais il faut dans le même temps constater que cette solution n'est hélas qu'un pis-aller, une étape intermédiaire destinée à parer au plus pressé. L'autre danger est en effet que la règle de l'unanimité, nécessaire pour préserver notre politique d'aide au cinéma, ne handicape à terme l'ambition culturelle européenne en soumettant toute décision en ce domaine à l'aléa du veto d'un des pays membres.

Déjà, le programme Culture 2000, très faiblement doté, princi-

pal vecteur de l'action culturelle européenne pour les années 2000-2004, a bien failli capoter par suite de l'opposition des Néerlandais. Son adoption définitive aura été, finalement, seulement reportée de plusieurs mois. Mais cette expérience a clairement montré qu'il est temps qu'une prise de conscience se fasse au niveau européen, pour que la culture ne reste pas la dernière des ambitions communes.

Les moyens budgétaires officiellement consacrés à la culture par l'Union sont très faibles : le programme Culture 2000, présenté comme un grand effort de rationalisation regroupant l'ensemble des anciens programmes à vocation culturelle, hors média, correspond à un budget total de 167 millions d'euros sur 5 ans (à peine 0,04% du budget de l'Union).

Seconde observation, encore plus troublante : l'effort consenti par l'Europe en faveur de la culture est, en réalité, nettement supérieur à ce dérisoire taux de 0,04% du budget de l'Union. Il faut en effet ajouter aux crédits du programme Culture 2000 ceux pris sur les fonds structurels, qui financent des opérations culturelles, dans le cadre du développement économique d'une région. Une récente note des services de la Commission chiffrait le montant de ces actions à 400 millions d'euros par an, soit douze fois plus que les sommes inscrites dans le seul programme Culture 2000.

L'Europe de la culture investirait au moins dix fois plus (de 0,4 % à 0,5% de son budget total) qu'elle ne l'affiche elle-même. Tant que l'on constatera une telle insuffisance des moyens et de leur valorisation, la revendication exprimée par la France de préserver l'exception culturelle sous la forme du maintien du vote à l'unanimité se justifie pleinement.

Mais l'essentiel n'en reste pas moins clairement ailleurs. Si l'Euro-

**Il est temps qu'une prise de conscience se fasse au niveau européen**

pe veut avoir une action culturelle efficace, elle doit commencer par se doter des moyens d'action à la hauteur du rôle qu'elle entend faire jouer à ce secteur.

Voilà pourquoi les élus locaux chargés de la culture ont décidé ensemble de lancer le débat sur le 1% culturel européen. Il s'agirait de porter progressivement la part des dépenses consacrées à la culture et identifiées comme telles à 1% du budget de l'Union. On pourrait s'étonner que des collectivités terri-

toriales françaises portent un tel projet.

Il y a deux explications à cela. La première est l'expérience. C'est la Fédération nationale des communes pour la culture (nom initial de la FNCC) qui lança il y a un peu plus de trente ans, la revendication du 1% culturel. A l'époque, ce chiffre paraissait dans notre pays une utopie. Et le rêve est devenu réalité.

La seconde est la pratique du terrain : partout, en France, nous constatons que les artistes, comme les responsables culturels locaux, ont aujourd'hui acquis le réflexe européen. Il existe clairement, face à un message omniprésent à connotation américaine, une volonté de protéger et d'aider les diversités culturelles au sein d'une grande famille européenne.

Le 1% culturel européen ne se fera pas du jour au lendemain. Mais l'exemple de la France montre suffisamment l'immense vertu d'un objectif concret en matière de financement de la culture pour qu'on ne renonce pas par avance à une telle ambition. A défaut, il y a fort à parier que la politique culturelle de l'Union continuera à tourner en rond autour de débats hélas sans issue.

*François de Mazières est président de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture (FNCC).*

# L'Allemagne, de l'Atlantique à l'Oural ?

par William Abitbol, Paul-Marie Coûteaux et Florence Kuntz

**L'**AFFAIRE de la vache folle vient de saper les fondements mêmes de la construction européenne telle que l'avait conçue Jean Monnet il y a cinquante ans. Il avait voulu faire l'Europe par le commerce, mais le but du commerce n'est pas de faire l'Europe, il est de faire du profit. Cette Europe des maquignons et des lobbies vient de trouver la limite de la célèbre méthode du négociant charentais : si le consommateur est désormais européen, le malade, lui, est resté national.

C'est dans cette circonstance que, à quelques kilomètres d'une frontière redevenue étanche par embargo, à Nice, les Quinze vont essayer de trouver la solution du jeu de pistes institutionnel que le traité de Rome avait volontairement laissée dans l'ambiguïté, et que ceux de Maastricht et d'Amsterdam avaient prudemment puis lâchement repoussée. Aujourd'hui les Quinze peuvent-ils une nouvelle fois reculer ? Or les chantiers inaccomplis s'accumulent : il y a l'élargissement, bien sûr ; il y a la langue de l'euro bien incapable d'être « l'autre » instrument des échanges internationaux qu'il prétendait être ; il y a surtout le vice désormais patent de la méthode subreptice des « pères fondateurs », la PAC ayant quitté ses rails, pour cause de libéralisme échevelé, comme le fit dans les années 70 et 80 la politique industrielle, et pour les mêmes raisons.

Voilà pourquoi, M<sup>mes</sup> et MM. les cabris, habitués à sauter sur place en répétant « l'Europe, l'Europe, l'Europe... », seront bien obligés de sauter pour de bon ou de renoncer. Leur premier obstacle, la réforme des institutions, n'est pas le moindre. Si l'on passe sur la refonte de la Commission qui se borne à modifier le nombre de ses membres, affaire qui a déjà réussi à mobiliser certains Etats contre tous les autres, il reste deux questions de taille : le passage à la majorité pour la plupart des décisions du Conseil, et ce qui le permet, la repondération des voix.

Quoi de plus délicat que l'abandon du principe d'unanimité, qui ne pose pas simplement l'énorme problème de principe des souverainetés nationales, mais aussi celui de l'application des décisions par le ou les pays qui y seront farouchement opposés ? La question n'est pas seulement théorique. Exemple parmi d'autres, l'exception culturelle : c'est parce que les décisions du Conseil étaient alors prises à l'unanimité qu'en 1993 la France, qui ne bénéficia que de deux ou trois soutiens fort mesurés, put faire adopter par l'Union européenne le principe dit d'exception culturelle. Si le principe de la majorité était retenu à Nice, l'exception culturelle, qui est loin d'être majoritaire parmi nos partenaires européens, disparaîtrait corps et âme.

Le même danger menace toute notre alimentation si le passage à la majorité qualifiée l'emporte pour l'ensemble des négociations commerciales, comme l'a justement remarqué José Bové, lui aussi opposé, en souverainiste qui s'ignore, à l'abandon de l'unanimité. Une fois pulvérisé le verrou de l'unanimité, garant au fond d'une certaine paix en Europe puisqu'elle suppose l'accord de tous, oserons-nous engager le conflit, ou plierons-nous ?

L'affaire est d'autant plus épineuse que la repondération des voix, exigée par l'Allemagne pour que sa prééminence se fasse entendre lors des votes à la majorité, va faire voler en éclats le principe de l'égalité franco-allemande sur lequel de Gaulle avait fait reposer toute la construction européenne, et dont il avait même fait une condition sine qua non. Certes, l'équilibre est rompu depuis que François Mitterrand avait accepté que le nombre de députés allemands au Parlement européen soit porté à 99 alors que la France restait à 87. Encore ne faut-il pas se masquer les dangers d'une fixation des voix au Conseil à proportion stricte des poids démographiques, qui pourrait donner la prééminence, d'ici 2015 ou 2020, à... la Turquie !

Pour l'heure, si Jacques Chirac et Lionel Jospin acceptaient à Nice la prééminence allemande en Conseil européen, fût-elle camouflée sous

l'appellation dite de la « double majorité », ils reconnaîtraient par là même le primat de l'Allemagne. Pour couronner la présidence française qui se condamne sottement à réussir, nous abordons ainsi à cette « Europe allemande » qu'avait précisément voulu éviter de Gaulle, le vieux rêve d'une Allemagne « de l'Atlantique à l'Oural ».

L'élargissement vers l'Europe de l'Est est le second obstacle vers lequel l'Allemagne nous précipite à marche forcée. D'une part, pour accroître son influence et le nombre de ses voix, et d'autre part, pour prendre de vitesse une Russie qui, avec Poutine, se remet en selle plus vite que prévu. Mais comment avaler d'ici 2003 (puisqu'on nous promet que six et peut-être neuf nouveaux pays seront associés aux prochaines élections européennes de 2004) tant de réformes structurelles – de celles que l'Europe de l'Ouest serait bien incapable d'accomplir ? A moins que l'on multiplie les exceptions à la règle commune dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler les « coopérations renforcées », terme pudique qui désigne évidemment l'abandon du rêve européen d'homogénéité.

N'a-t-il déjà pas été abandonné par la création d'un Euroland à 11, puis à 12, Europe inachevée qui a toutes chances de le rester puisque Danois, Anglais et Suédois se montrent de plus en plus réticents à l'adoption de l'euro à mesure de ses déboires. La réalité est que cette monnaie amorphe est ballottée au gré des marchés. Il n'est point du tout exclu que l'Allemagne soit en train de « finasser » et de laisser flotter l'euro sans rien dire ou, mieux, en se félicitant bruyamment de sa faiblesse, ou que Berlin l'affaiblisse encore en faisant entrer la monnaie grecque pour pouvoir

**L'Allemagne a besoin de « gagner » le sommet de Nice et le peut, en usant du vieux chantage : suivez-nous ou l'Europe craque**

demander, le moment venu, en excitant de la trop grande précarité de cette pauvre monnaie, de maintenir encore un an ou deux ou trois les monnaies nationales, selon un principe de précaution monétaire. Le chancelier serait ainsi certain de gagner les élections suivantes et les faveurs d'une opinion publique aux deux tiers hostile à l'abandon du mark. A moins que la France ne lui concède ou ne lui promette d'ici là le leadership en Europe.

Voilà pourquoi l'Allemagne a besoin de gagner le sommet de Nice et le peut, en usant du vieux chantage : Suivez-nous, ou l'Europe craque. Et voilà pourquoi la France a besoin de résister à la pression de l'Allemagne. Hélas ! l'extravagante agitation provoquée par une présidence française uniquement préoccupée de politique intérieure, la surenchère de vanités qu'entraîne la cohabitation, l'épée de Damoclès désormais suspendue au-dessus de la tête de l'Etat, tout cela nous fait craindre que la France ne cède à Nice, pour un succès d'apparence, les deux dernières clés de sa souveraineté et de son mode de vie : la parité franco-allemande et le droit de veto, notamment dans les négociations de l'OMC.

Ne nous y trompons pas : derrière ces mots abstraits pour les Français – repondération, majorité qualifiée –, c'est tout l'équilibre de l'Europe qui se joue. Et c'est à la France, et à elle seule, qu'il appartient de retenir l'Allemagne sur la pente d'une hégémonie qui menacerait toute l'Europe, à commencer par elle-même.

*William Abitbol, Paul-Marie Coûteaux, Florence Kuntz sont députés au Parlement européen (groupe Europe des nations).*



**INTERNET** Wanadoo a mis la main sur Freeserve, mercredi 6 décembre, en rachetant son contrôle au groupe de distribution Dixons, pour 2,7 milliards d'euros payables en ac-

tions. ● **LE FOURNISSEUR** d'accès français acquiert ainsi la taille européenne, avec 4 millions d'abonnés au total, répartis entre la France, le Royaume-Uni, la Belgique, l'Espagne

et les Pays-Bas. ● **EN DEUX ANS**, Freeserve avait réussi à devenir le numéro un du marché britannique, imposant le modèle de l'accès gratuit partout en Europe. Un choix qui lui

vaut aujourd'hui d'importantes pertes. ● **L'OBJECTIF** de 10 millions d'abonnés en 2003 annoncé par Wanadoo lors de son introduction en Bourse devient crédible. ● **LES DEUX**

**MODÈLES** concurrents (accès gratuit contre accès payant) sont en passe de se rapprocher avec l'avènement de la connexion illimitée et de l'accès à haut débit.

## Wanadoo devient européen en rachetant le britannique Freeserve

La filiale de France Télécom consacre 2,7 milliards d'euros en actions au rachat du premier fournisseur d'accès outre-Manche. Avec 4 millions d'abonnés, le groupe dispute la deuxième place à l'italien Tiscali, derrière l'allemand T-Online

**WANADOO**, la filiale Internet de France Télécom, a mis la main, mercredi 6 décembre, sur Freeserve, le premier fournisseur britannique d'accès à Internet. En additionnant les deux millions d'abonnés européens que compte déjà Wanadoo, dont 1,5 million en France, et les deux millions que lui apporte Freeserve, Wanadoo se hisse aux premiers rangs européens de l'accès à Internet, derrière l'allemand T-Online et au coude-à-coude avec l'italien Tiscali, qui vient de réussir son offre sur le néerlandais World Online. La perspective d'atteindre dix millions d'abonnés, annoncée par Wanadoo au moment de son introduction en Bourse, en juillet, semble maintenant crédible. « Nous pourrions désormais atteindre l'objectif des dix millions d'abonnés par simple crois-

sance interne, mais nous ferons plus via d'autres acquisitions si cela est possible », explique Nicolas Dufourcq, PDG de la société. Déjà présent en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne, Wanadoo pourrait monter en puissance dans le fournisseur allemand Freenet, dont il détient 28,5 %.

### UN PRIX RAISONNABLE

L'acquisition de Freeserve représentera un investissement de 2,7 milliards d'euros (17,7 milliards de francs), ce qui valorise l'abonné Freeserve à 8 750 francs. Ce prix est relativement raisonnable si on le compare aux 50 000 francs par abonné qu'avait dû déboursier, l'an dernier, l'allemand T-Online pour le rachat du français Club-Internet au groupe Lagardère. Depuis, la valorisation en Bourse des entreprises

de la nouvelle économie a été largement revue à la baisse. Et les abonnés que rachète France Télécom ne sont pas particulièrement rentables: Freeserve avait été l'un des tout premiers en Europe à adopter le modèle de l'accès gratuit (dans lequel les internautes paient seulement le coût de la communication, sans avoir à acquitter un abonnement). Conséquence, la perte d'exploitation de Freeserve (près de 300 millions de francs) est aussi élevée que son chiffre d'affaires !

La cession de Freeserve par son principal actionnaire, le groupe de distribution spécialisé Dixons, est avant tout le constat d'un échec. Certes, Freeserve a réussi à se hisser au premier rang britannique, devant British Telecom et AOL, mais sans trouver le chemin de la rentabilité. L'action, qui avait atteint un sommet de 9 livres (100 francs), ne vaut plus que 1,40 livre. Dixons va

troquer sa filiale Internet contre une participation de 12,7 % dans le nouveau Wanadoo. Les petits actionnaires de Freeserve entrés dans le capital au moment de l'introduction en Bourse, en juillet 1999, toucheront une plus-value pour le moins modeste de 4 % en apportant leurs titres à l'offre publique d'échange de France Télécom.

Pour l'opérateur français, la transaction est d'autant moins élevée que l'opérateur public paiera son acquisition sous forme d'émission de nouvelles actions. L'introduction en Bourse de Wanadoo, en juillet, prend désormais tout son sens. M. Bon avait alors expliqué que la cotation de Wanadoo donnerait une monnaie d'échange à l'entreprise pour saisir toutes les opportunités de croissance externe qui devraient se présenter. Certes, la « monnaie » Wanadoo a, elle aussi, été largement dévaluée avec un recul de l'action de 40 % depuis l'in-

troduction en Bourse, mais la proie vaut aussi beaucoup moins cher.

Wanadoo va désormais s'efforcer de valoriser sa base de clientèle européenne. « L'objectif est d'atteindre une taille critique qui nous permette d'être suffisamment puissants pour négocier avec les fournisseurs de contenus », explique M. Dufourcq. D'ores et déjà, il est possible de remporter des contrats de diffusion en exclusivité, qui accroissent la notoriété du site.

### FOURNISSEUR D'ACCÈS ET PORTAIL

Le portail MSM de Microsoft a ainsi décroché un nouveau record d'audience avec la diffusion, fin novembre, d'un concert de Madonna. Wanadoo veut, par exemple, être en mesure de pouvoir acheter les droits de retransmission mondiaux des Jeux olympiques le jour où ils seront instaurés sur Internet.

Contrairement à ses concurrents AOL-Time Warner ou Vivendi-Sea-

gram, Wanadoo a choisi de ne pas acheter ses propres contenus, mais d'être avant tout « un média et un distributeur ». A la fois fournisseur d'accès et portail Internet, Wanadoo revendique déjà un demi-milliard de pages vues par mois ! Le groupe, qui facture directement ses clients grâce à l'abonnement Internet, estime en outre avoir un avantage pour tirer profit du développement du commerce en ligne. Disposant déjà des coordonnées bancaires de ses clients, il est en mesure de leur garantir un processus de facturation sécurisé pour leurs achats sur Internet.

Avec cette nouvelle acquisition, France Télécom franchit une nouvelle étape dans son internationalisation. Michel Bon, son PDG, a promis de réaliser la moitié de son chiffre d'affaires à l'étranger avant la fin 2003.

Christophe Jakubyszyn

### L'opérateur historique privé de son forfait tout compris

Le Conseil de la concurrence a décidé, mercredi 6 décembre, d'interdire la commercialisation du forfait de téléphonie fixe « tout compris ligne France » de France Télécom (abonnement, communications locales et nationales), jusqu'à la mise en place d'une concurrence effective entre opérateurs en matière d'appels locaux. Pour l'instant, les concurrents de France Télécom ne peuvent pas proposer de communications locales. Ils devront attendre le 1<sup>er</sup> janvier pour louer la « boucle locale » à France Télécom ou le dernier trimestre 2001 pour bénéficier de la suppression de la « zone locale de tri ». La décision du Conseil de la concurrence met un terme à un conflit entre France Télécom et l'Autorité de régulation des télécommunications (ART). France Télécom avait profité du retard de l'ART pour demander l'homologation de son nouveau forfait au ministre de l'industrie. Alors que ce dernier avait demandé un simple avis au Conseil de la concurrence, l'ART avait choisi de saisir le conseil.

## La fin de l'accès gratuit ?

**LE MARIAGE** de Wanadoo et de Freeserve peut sembler contre-nature. Comment le champion français de l'accès payant à Internet peut-il justifier l'acquisition du champion britannique de l'accès gratuit ? Comment expliquer que, sur son marché domestique, le modèle de l'accès gratuit n'ait pas de sens, tout en acceptant de déboursier plus de 17 milliards de francs pour le faire sien outre-Manche ? Certes, avec la dégringolade vertigineuse de l'action de Freeserve, France Télécom peut racheter à bon compte les deux millions d'abonnés de Freeserve. Mais ces internautes ne risquent-ils pas de désertir si Wanadoo tente de les convertir au modèle hexagonal ?

Seule la mise en œuvre d'une concurrence effective assurera aux internautes le bénéfice du meilleur prix

Les apparences sont trompeuses. Depuis quelques mois déjà, on assiste partout en Europe à la convergence de ces deux modèles. Premier constat, l'accès gratuit à Internet est sorti vainqueur de la confrontation avec les fournisseurs d'accès payants. Il faut se rappeler qu'il y a un peu plus d'un an, il était considéré comme normal de payer une centaine de francs le simple droit de se connecter au réseau Internet.

Les fournisseurs d'accès gratuit ont proposé aux internautes de s'inscrire gratuitement, à charge pour eux de payer le coût de la communication téléphonique (facturée à la durée). Devant le succès de cette formule, les fournisseurs traditionnels ont dû abandonner progressivement l'idée de faire payer un droit d'entrée mensuel. Sans annoncer officiellement la fin de l'abonnement, ils ont mis en place des forfaits, comprenant le fameux droit d'en-

trée et un quota d'heures de connexion. La concurrence a contribué à réduire le coût des forfaits pour les rapprocher peu à peu du coût d'une communication téléphonique.

A l'inverse, les clients de l'accès gratuit se sont aperçus que les connexions avaient un coût et que le développement de l'utilisation d'Internet alourdissait considérablement leur facture téléphonique. Ils ont donc, eux aussi, réclamé des offres de forfaits de communication à leurs opérateurs.

A cette première convergence s'en ajoute une seconde. Récemment, les internautes les plus assidus se sont vus proposer des offres de connexion illimitée, tant par les fournisseurs « payants » que « gratuits ». Ainsi au Royaume-Uni, Freeserve a proposé une offre illimitée pour une dizaine de livres (un peu plus de cent francs), une proposition aussitôt souscrite par 350 000 de ses utilisateurs. Au même moment, dans plusieurs pays européens, AOL, l'un des principaux défenseurs du principe de l'abonnement, lançait une offre de connexion illimitée.

Maintenant, c'est davantage de vitesse que réclament les internautes. Les nouvelles technologies (câble et ADSL) permettent de décupler les vitesses de transmission. Compte tenu des investissements requis pour proposer de telles liaisons, tous les fournisseurs se sont orientés vers des forfaits, compris actuellement entre 300 et 400 francs par mois.

Les promesses de gratuité d'Internet n'ont pas pour autant complètement disparu. Etant données les perspectives de commerce électronique et de services offertes par Internet à haut débit, les opérateurs pourraient peu à peu faire cadeau du coût de l'accès au réseau, contre la certitude de disposer, en échange, d'un moyen d'accès privilégié aux consommateurs. Mais seule la mise en œuvre d'une concurrence effective assurera aux internautes le bénéfice du meilleur prix. Les rapprochements en cours entre opérateurs n'en sont pas la meilleure garantie.

C. Ja.

Votre argent vous donne de ses nouvelles.

**MESSALIA**

Votre compte sur téléphone mobile.

« Pas de nouvelles, bonnes nouvelles » dit le dicton. Sauf peut-être quand il s'agit de votre argent. C'est pourquoi nous avons créé Messalia : des messages écrits, envoyés sur votre téléphone mobile, vous informant, quand vous le souhaitez, de la situation de votre compte.

www.societegenerale.fr

SOCIETE GENERALE

Si on en parlait ?

# Vingt-sept personnes accusées d'exercice illégal de la pharmacie

Le procès devait débiter, vendredi, à Chambéry

## CHAMBÉRY

de notre correspondant

Vingt-sept personnes, dont onze médecins savoyards et parisiens, sont renvoyés, vendredi 8 décembre, devant le tribunal correctionnel de Chambéry (Savoie). Les prévenus sont accusés d'avoir participé à un marché parallèle de fabrication, promotion, distribution et vente de produits présentés comme des compléments alimentaires aux propriétés curatives, qui étaient en fait de véritables médicaments dépourvus de toute autorisation. Aux accusations d'exercice illégal de la pharmacie, ou de complicité s'ajoute celle de mise en danger d'autrui. Parmi les cinquante-deux médicaments commercialisés, plus d'une dizaine contenaient des orotates de calcium ou de magnésium, entrant notamment dans la composition de somnifères. Les orotates sont classés sur la liste II des substances vénéneuses, et leur emploi est soumis à une réglementation particulière.

C'est en enquêtant en 1997 chez un naturopathe, soupçonné d'exercice illégal de la médecine, que les gendarmes de la petite brigade de Saint-Pierre-d'Albigny ont trouvé des listes de produits proposés par la société RGO d'Antibes, et vendus par correspondance. Ces derniers étaient dépourvus d'autorisation légale de mise sur le marché. Plus de deux années d'investigations, menées avec l'appui de trois directions régionales des affaires sanitaires et sociales ainsi que de l'Agence de sécurité sanitaire des produits de santé (ex-Agence du médicament), dépendant du ministère de la santé, ont été nécessaires pour remonter la filière.

Par l'entremise de différentes sociétés-écrans britanniques (First London, TCL, RGO International Limited), disposant toutes de la même boîte postale à Londres, RGO passait commande auprès de laboratoires de l'ouest de la France. Les produits étaient ensuite expédiés à Vintimille (Italie), pour être conditionnés. Pour les enquêteurs, ce circuit compliqué permettait d'échapper au contrôle de l'administration française, en tentant de faire croire à un marché d'exportation. RGO, qui disposait d'un panel de 60 000 clients résidant en France, aurait ainsi réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 millions de francs en à

peine six mois. Devant les enquêteurs, le gérant de RGO, principal accusé dans cette affaire, aurait reconnu les faits, et désigné le groupe Martin Bauer, propriétaire de trois sociétés (Herbaplantes, Pharma et Plantes, et Martin Bauer France), installées à Valanjou (Maine-et-Loire), comme son principal fournisseur. L'activité pharmaceutique ne représente qu'à peine 1 % du chiffre d'affaires de Martin Bauer France, filiale du groupe allemand, numéro un mondial de production de tisanes et infusions et leader européen de l'extraction de plantes (7 milliards de francs de chiffre d'affaires).

## LE CONCOURS DES THÉRAPEUTES

Mais Martin Bauer possède le statut d'établissement pharmaceutique. Selon les enquêteurs, il en aurait profité pour fabriquer avec sa société Herbaplantes d'autres médicaments, pour lesquels il n'avait aucune autorisation, et notamment des produits à base d'orotates. Le groupe se serait ainsi rendu coupable du délit d'exercice illégal de la pharmacie, fait pour lequel il a déjà été condamné par la cour d'appel de Bordeaux, le 12 janvier 1998, dans une autre affaire. Trois de ses dirigeants sont renvoyés devant le tribunal de Chambéry.

Deuxième fournisseur, plus modeste, de RGO, la SARL Dufour, aujourd'hui en dépôt de bilan, créée par un agriculteur de Pompaire (Deux-Sèvres). Elle ne possédait aucune autorisation pour transformer les plantes médicinales. Devant les enquêteurs, son fondateur a reconnu que les commandes étaient toujours passées par téléphone, et qu'il était payé par des sociétés domiciliées à Londres. RGO aurait commandé environ 900 000 francs de produits à la SARL Dufour entre 1997 et 1998.

Restent enfin les thérapeutes et prescripteurs, médecins ou praticiens de médecine douce ou parallèle. Dix-neuf d'entre eux sont poursuivis, mais ils seraient en réalité plus de trois mille. Sans leur concours, jamais RGO n'aurait pu faire connaître et diffuser ses produits. Certains d'entre eux organisaient des conférences et étaient rémunérés au pourcentage sur les ventes.

Philippe Révil

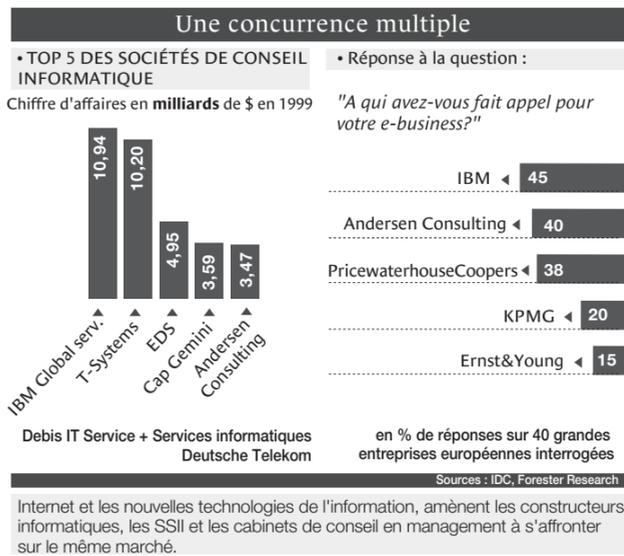
# Accenture prend un virage stratégique pour défendre son indépendance

L'ex-Andersen Consulting veut tripler son activité en cinq ans

Dans un entretien au Monde, Joe Forehand, PDG du groupe de conseil et gestion de services informatiques, souligne la nécessité de s'adapter

pour répondre dans des délais de plus en plus courts aux besoins de clients globaux, à la pointe de la nouvelle économie. Le groupe s'allie à des

partenaires techniques comme Microsoft et investit dans de jeunes sociétés. Il étudie une introduction en Bourse pour financer son essor.



doper leur cours de Bourse. Ils deviennent de plus en plus exigeants : « 30 % de nos contrats mondiaux sont rémunérés en fonction de l'efficacité de notre prestation », précise Benoît Génuni, président d'Accenture France. Cette proportion tend à augmenter.

Depuis quelque temps déjà, Accenture s'est adapté, proposant de moins en moins de conseil en management pur. Il s'efforce d'apporter un service plus global aux entreprises qui viennent le voir pour refondre leurs systèmes d'information, implanter un nouveau concept de gestion des stocks ou d'une ligne de production. C'est dans cette optique qu'Accenture a développé des prestations d'externalisation : il accueille en son sein les informaticiens de ses clients et gère pour leur compte diverses activités. Depuis un an et demi, il aide également ses grands clients à se convertir à Internet.

## DIVERSIFIER LES COMPÉTENCES

Mais Joe Forehand propose un virage stratégique de plus grande ampleur. « Pour l'instant, nous sommes une entreprise de conseil qui propose des services à nos clients. Nous voulons devenir une entreprise qui développe et met en place des solutions. » Concrètement, ce prestataire de services cherche à devenir l'interlocuteur unique de ses clients,

« ACCENTURE » : ce nom n'évoque encore rien dans l'esprit des chefs d'entreprise. Mais Andersen Consulting veut rapidement assoier sa nouvelle appellation. Après son divorce douloureux avec Arthur Andersen en août 2000, l'entreprise de conseil et de services informatiques avait jusqu'au 31 décembre pour changer de nom (*Le Monde* du 9 août). C'est chose faite. Maintenant, « nous devons transférer notre capital intellectuel et technologique vers notre nouvelle marque, martèle son PDG depuis un an, Joe Forehand, âgé de cinquante-deux ans. Nous dépensons annuellement 80 millions de dollars [90 millions d'euros] en communication. Nous allons mettre sur la table 100 millions supplémentaires en 2001 pour installer le nom Accenture. » Ce changement, toujours difficile à vivre en interne, n'est pas le seul défi pour l'entreprise. Le groupe a engagé une réflexion stratégique de grande ampleur, sur ses métiers et son statut.

Car Accenture doit vite évoluer. « Le marché du conseil est encore très fragmenté. Les dix premiers acteurs mondiaux ne représentent que 40 % du marché total, précise son PDG. L'industrie se consolide. Nous devons tous devenir assez gros pour répondre aux besoins d'acteurs globaux. » Face à une concurrence accrue, Joe Forehand veut changer de dimension et se donne des objectifs très ambitieux : son entreprise, qui génère « 10 milliards de dollars [11,2 milliards d'euros] de chiffre d'affaires », devrait atteindre 25 milliards, voire 30 milliards de dollars (28,1 milliards et 33,7 milliards d'euros) dans cinq ans. Il veut également « passer de 65 000 à 100 000 salariés ».

Son grand défi est de redéfinir les métiers du groupe. Ce dirigeant l'avoue : « Regardez notre environnement : nous sommes passés de l'ère industrielle à l'ère digitale. » Les prestations doivent suivre. Le temps presse. « Il y a encore peu, le client nous laissait trois mois pour répondre à son attente. Maintenant, nous devons apporter des solutions de façon beaucoup plus rapide. » Dans un environnement technologique en perpétuelle évolution, les clients veulent des prestations concrètes, presque clefs en main, pour résoudre leurs problèmes et

## Un long divorce

- 1913 : naissance à Chicago d'Arthur Andersen, cabinet d'audit comptable.
- 1945 : création d'un département de conseil en organisation.
- 1989 : séparation des deux métiers en centres de profit distincts : Arthur Andersen, pour l'audit ; Andersen Consulting

(AC), pour le conseil.

● 1997 : Andersen Consulting veut se séparer du groupe et dépose en décembre une demande d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale (CCI).

● 7 août 2000 : la CCI autorise Andersen Consulting à se séparer d'Arthur Andersen, mais l'oblige à changer de nom avant le 31 décembre 2000. En octobre, AC adopte le nom Accenture.

# Informatique et conseil en organisation, partenaires indispensables

EN QUELQUES années, les « Big Five », ces cinq grands groupes d'audit et de conseil, capables à la fois de certifier les comptes et de réinventer les systèmes d'information d'une entreprise dans le monde entier, ont explosé. Seul un d'entre eux, le plus petit, a gardé sa structure : le cabinet Deloitte. Les autres se sont tous scindés en deux entreprises. L'une, qui conserve en général un statut patrimonial, regroupe les « métiers du chiffre » - l'audit, le commissariat aux comptes, le conseil juridique et fiscal, parfois le conseil en fusions et acquisitions ; l'autre mise sur l'activité de conseil en management et en informatique de gestion. Ce mouvement s'est accéléré depuis trois ans. C'était le souhait des autorités boursières américaines, qui voulaient des auditeurs indépendants. En outre, les problématiques informatiques des entreprises sont devenues de plus en plus complexes. Il fallait, pour y répondre, des moyens considérables que des cabinets de conseil stricto sensu ne pouvaient mobiliser.

Les SSII (prestataires de services informatiques) et les construc-

teurs d'ordinateurs avaient, eux, les moyens capitalistiques mais manquaient de connaissance globale de l'entreprise. Ils ont accueilli avec intérêt ce mouvement.

En engageant, plus tôt que les autres, sa séparation de l'audit, l'ancien Andersen Consulting a pris une longueur d'avance

« Dans les années 80, l'informatique était complètement indépendante de l'action de l'entreprise, se souvient Richard Seurat, vice-président de Cap Gemini Ernst & Young. Depuis Internet, la technologie devient un point moteur de la croissance des sociétés. » Décider d'une stratégie Internet nécessite dès le départ une réflexion conjointe de techniciens et de gestionnaires. Pour répondre à cette évolution, des alliances se sont

formées. En mars 2000, les activités conseil d'Ernst & Young ont été rachetées par Cap Gemini. « Chez Cap Gemini nous avons le conseil en stratégie et le conseil informatique. Nous avons fait l'acquisition du chaînon manquant pour proposer une prestation globale. » Première application concrète : pour aider Schneider Electric à se convertir à Internet, une équipe mixte a été constituée.

Pour ne plus se cantonner aux prestations techniques et proposer des services à plus haute valeur ajoutée, les constructeurs informatiques ont leur propre stratégie. IBM Global Services a créé « depuis février 2000 un nouveau département de conseil, le Business Innovation Services, explique Jean-Claude Letranchant, directeur marketing de ce nouveau pôle. Afin d'offrir de vraies prestations de conseil en management et stratégie, nous nous sommes enrichis de nouvelles compétences, des consultants provenant de Pricewaterhouse Coopers, Ernst&Young ou McKinsey. » Sans complexe, l'entreprise se targue désormais de pouvoir tout

accéder à « proposer des conseils en management dans le cas de fusions-

pour étudier la mise sur le marché d'une part minoritaire du capital, tout en conservant les avantages d'une partnership », explique le PDG.

La décision est lourde. Il faut totalement revoir le statut de l'entreprise sur le plan fiscal et juridique. L'entrée en Bourse pose à Accenture un dilemme assez classique : elle lui permettrait d'acquiescer des fonds supplémentaires pour se développer. En contrepartie, elle devrait devenir plus transparente sur ses activités, la provenance de ses revenus, sa rentabilité, autant de facteurs sur lesquels Accenture reste actuellement plutôt discret.

Laure Belot et Sophie Fay

structures de commerce électronique. » Ce type d'activité, qui correspondrait au troisième pôle du nouveau Accenture, « devrait représenter 30 % des revenus du groupe dans cinq ans ». Ces alliances permettent d'acquiescer un nouveau savoir-faire, en employant le moins de capitaux possible dans une industrie qui en demande beaucoup, et de se développer sans passer sous la coupe d'un partenaire technique.

Accenture est menacé par le succès même de son modèle. Andersen Consulting a été le premier à combiner le conseil en management et les services informatiques. Aujourd'hui, c'est devenu le standard : ainsi la société informatique Cap Gemini a fait l'acquisition de la branche conseil d'Ernst & Young.

Le difficile mariage de cultures différentes est précisément ce qui pousse Accenture à défendre son indépendance. Mais comment la financer ? L'entreprise décidera, en avril, s'il prend le risque d'une introduction en Bourse ou s'il conserve son statut très protecteur de « partnership », société en commandite à l'américaine. « Les associés se sont réunis en octobre et ont adopté une recommandation

## De la profession libérale au statut industriel

Né d'une activité de conseil développée par quelques associés d'Arthur Andersen, société d'audit et de commissariat aux comptes, Andersen Consulting a hérité d'un statut de « partnership » (société en commandite), dont le capital est détenu par les associés. En août 2000, Andersen Consulting et Arthur Andersen ont officiellement divorcé après plusieurs années de procédure.

Débarassé des contraintes réglementaires qui lient les auditeurs, Andersen Consulting, devenu Accenture, peut opter pour un statut de société cotée en Bourse qui lui permettrait de financer plus facilement sa croissance et de rémunérer ses salariés en titres. C'est peut-être la meilleure solution pour « sortir d'une profession libérale et se muer en un acteur industriel », affirme le groupe. Pour cette transformation, le groupe doit se lancer dans un vaste chantier juridique. Implanté dans quarante-huit pays, il doit revoir son statut partout et convaincre les associés de chaque pays de prendre ce virage. En cas d'introduction, seule une part minoritaire du capital sera cédée.

**“ Le passage à l'euro ... Est-ce que j'y suis bien préparé ? ”**

L'emploi, la Bourse, les impôts, l'euro, les start-up, les stock-options...  
Comment s'y retrouver ? Comment comprendre ?  
Vite, clairement.

DICTIONNAIRE DE L'ÉCONOMIE :  
• 640 pages  
• 320 illustrations  
• 800 articles

195 €  
29,65 €

Un véritable portail d'entrée dans l'économie d'aujourd'hui !

LAROUSSE Le Monde

# Le téléphone mobile fait le bonheur des publicitaires

Pour fidéliser 30 millions de clients, les campagnes oublient un peu la guerre des prix et préfèrent vanter les nouvelles technologies

**LA GUERRE** des prix n'aura pas lieu. A l'approche des fêtes de fin d'année, les trois opérateurs de téléphonie mobile jurent, la main sur le cœur, qu'ils ne relanceront pas la surenchère commerciale qui avait balayé le marché en 1999. Cette retenue est moins due à un accès de sagesse qu'à un changement des conditions du marché. Alors que les utilisateurs, en France, sont au nombre de 30 millions, la communication publicitaire autour du téléphone portable est en train de changer. Directeur général de Young & Rubicam, l'agence de Bouygues Telecom, Elie Ohayon le confirme : « Nous sommes en train de passer d'une politique de conquête de nouveaux abonnés qui reposait sur les packs et les prix à une stratégie de fidélisation qui vise en priorité les 25 % d'abonnés qui changent régulièrement d'opérateurs. »

« Ces clients que nous avons conquis pendant des années ne sont pas seulement des abonnés. Ce sont aussi des consommateurs qui commencent à se rebeller quand le service n'est pas à la hauteur de leurs attentes », remarque Christophe Lambert, président de l'agence CLM/BBDO, qui gère le budget Itinériss. La poursuite des promotions à outrance aurait des effets pervers. « Nos clients risquent de ne pas être contents d'apprendre qu'ils ont surpayé il y a quelques mois un abonnement que l'on brade aujourd'hui », souligne Benedict Donnelly, directeur de la communication du groupe Cegetel. De manière encore plus pragmatique, cette volonté de fidéliser tient au fait que la conquête des abonnés a coûté très cher et qu'il convient désormais de rentabiliser l'investissement.

Pour les agences, ce changement de ton est accueilli avec soulagement. « En termes de création publicitaire, il est beaucoup plus intéressant de travailler sur les bienfaits et les bénéfices de la marque que de

jouer sur la promotion », explique M. Lambert. L'amélioration de l'image est d'autant plus nécessaire qu'aucune de ces marques n'existait il y a cinq ans. « Nous avons constitué une clientèle importante à une vitesse extraordinaire. Il nous faut construire maintenant des liens permanents avec nos clients, notamment au travers des magasins E-Phone », déclare M. Donnelly, de Cegetel.

La transition de la promotion à la construction de marque est d'autant plus urgente que se profile la troisième génération de téléphonie mobile, l'UMTS (Universal Mobile Telecommunications System). En ce domaine, l'exercice est particulièrement délicat. La campagne télévisée pour le portail Vizzavi – qui appartient, comme Cegetel, au groupe Vivendi – mettait en scène un utilisateur des nouvelles fonctionnalités du téléphone sur un rythme effréné. « Le problème est venu du fait que nous lancions simultanément une nouvelle marque, Vizzavi, et un produit, le Wap », reconnaît M. Donnelly. Le Wap – le Wireless Application Protocol, qui permet d'accéder à Internet via le téléphone mobile –, comme l'UMTS demain vont changer la nature même de l'objet, qui de simple outil de communication va

se transformer en terminal multimédia. La difficulté consiste à trouver un équilibre entre les promesses de la technologie et le risque de décevoir avec les applications actuelles.

« Nous devons préparer le public à ces changements en appliquant une recette classique de la publicité, qui consiste à mettre en avant les bénéfices d'usage des futurs téléphones. La technologie n'est importante que pour ce que l'on peut en faire, non par ce que ce qu'elle sait faire », estime le président de CLM/BBDO. Chez Bouygues, la prudence est également de mise avec une communication qui s'appuie sur les fonctions actuelles des téléphones Wap.

## DES OBJETS ATTIRANTS

La prochaine génération de téléphones promet de nouvelles perspectives d'élargissement du marché. L'exemple japonais, qui voit les générations de plus en plus jeunes adhérer à ces technologies, donne des idées aux opérateurs français. « Mais nous avons besoin des constructeurs. Il faut qu'ils nous aident en créant des objets attirants pour les adolescents », lance M. Donnelly, qui rappelle l'engouement passager mais conséquent de cette population

pour les terminaux de radiomessagerie Tam Tam, Tatoo ou Kobby.

La cible jeune est déjà dans le collimateur des publicitaires. Le dernier film Itinériss met en scène un père qui refuse à son fils de lui offrir un téléphone portable sous prétexte qu'en le rendant autonome cela causerait des ravages considérables dans la famille.

Toucher ces consommateurs de plus en plus jeunes suppose une communication qui fasse appel autant à l'imaginaire qu'à la notion de communauté. A terme, les opérateurs espèrent que ces jeunes, attirés par les jeux disponibles sur le Wap, deviendront des utilisateurs de services financiers ou commerciaux lorsqu'ils auront atteint l'âge adulte.

La publicité pour les téléphones portables en France a été jusqu'à présent essentiellement le fait des opérateurs et des distributeurs, en raison de la politique des offres incluant l'abonnement et l'appareil. Cette tendance est en train d'évoluer. A la manière des marques de produits alimentaires, qui doivent faire de la publicité pour être référencées dans les grandes surfaces, les constructeurs de téléphones portables augmentent leurs budgets pour faire partie des offres les plus visibles des opérateurs.

Alcatel, qui vient de lancer un film pour la télévision sur ses téléphones « One Touch », veut ainsi mettre en lumière la montée en gamme de ses produits. Le film, réalisé par l'agence DevarrieuxVillaret, met en scène un utilisateur forcené de son téléphone qui se fait « plaquer » par la femme qu'il a invitée au restaurant. « Notre présence publicitaire sera de plus en plus forte, et nos budgets ne peuvent qu'augmenter », reconnaît Philippe Thobie, directeur de l'activité mobile d'Alcatel. Le téléphone n'a pas fini de faire le bonheur des publicitaires.

Frédéric Roy

## Des investissements en hausse de 71 %

Les télécommunications sont devenues le troisième secteur annonceur en France au premier semestre 2000, selon TNS-Secodip. Tous médias confondus, ses investissements ont atteint 6,5 milliards de francs au cours des six premiers mois de l'année, soit une augmentation de 71 % par rapport à la même période de 1999. Cette année-là, l'investissement du secteur s'était élevé à 6,3 milliards, ce qui le plaçait en quatrième position, derrière l'alimentation, les transports et la distribution. Le budget publicitaire des groupes de télécommunications, qu'il s'agisse des opérateurs ou des industriels, était déjà en hausse de 39 % en 1999 par rapport à 1998.

Les budgets publicitaires sont devenus décisifs, notamment pour les opérateurs de téléphonie mobile qui se disputent les faveurs des Français : France Télécom (48 % de parts de marché au 30 septembre), Cegetel-SFR (35 %) et Bouygues Telecom (17 %). Leurs investissements publicitaires contribuent à la bonne santé des médias.

# L'éditeur électronique Bibliopolis attaque Gallimard

**LES NOCES** numériques entre Gallimard et l'éditeur électronique Bibliopolis se terminent au palais de justice. En avril, Antoine Gallimard annonçait le rachat de la société Bibliopolis et la création d'une nouvelle filiale, Gallimard numérique, destinée à entrer en Bourse. Trois mois plus tard, la maison de la rue Sébastien-Bottin abandonnait l'opération. Partisan du projet, Pierre Cohen-Tanugi était dans la foulée débarqué de son poste de directeur général de Gallimard (*Le Monde* des 13 juillet et 1<sup>er</sup> septembre). Bibliopolis critique alors sévèrement « la décision unilatérale » du PDG de Gallimard et menace de recours judiciaire, tandis qu'Antoine Gallimard garde le silence, avant de déclarer dans *Le Figaro* du 30 octobre : « L'affaire s'est révélée mauvaise, nous avons choisi de nous désengager en faisant jouer une clause suspensive ».

Bibliopolis conteste les condi-

tions d'application de cette clause suspensive, dans le cadre d'une procédure judiciaire, dont la première audience devait avoir lieu jeudi 7 décembre, au tribunal de commerce de Paris. Dans leur assignation, Bibliopolis et ses actionnaires demandent près de 95 millions de francs de dommages et intérêts. Outre Jean-Pierre Sakoun et Jean-Michel Ollé, les deux fondateurs de la société, et Philippe Sylvestre, patron d'Infodia, actionnaire principal de Bibliopolis, le philosophe Michel Serres fait partie des plaignants, parmi les petits actionnaires de la société.

L'histoire avait pourtant bien commencé. Bibliopolis, qui produit des cédéroms et offre des services professionnels sur Internet – notamment pour les enseignants – est à la recherche d'un partenaire pour assurer son développement. Début janvier, la Caisse des dépôts, qui est dans son actionariat, lui

fait part de l'intérêt de Gallimard. C'est la divine surprise, d'autant que la trésorerie de Bibliopolis est des plus tendues. Jean-Pierre Sakoun et Jean-Michel Ollé assurent cependant qu'ils étaient sur le point de conclure un accord avec un acquéreur, auquel ils ont préféré la solution Gallimard.

## « VOLTE-FACE »

Pour Gallimard, l'opération permet de prendre une avance importante dans le monde de l'édition électronique et de réaliser une opération pour son propre capital. L'opération permettait à Natexis et à la Caisse des dépôts de sortir du capital de la maison-mère, pour entrer dans la nouvelle société, Gallimard numérique, qui prévoyait une entrée en Bourse rapide. L'ensemble du processus est avalisé par des conseils d'administration de Gallimard et de Gallimard Numérique, le 24 mai.

Le 14 juin, un autre conseil d'administration de Gallimard décide de renoncer à l'opération. Antoine Gallimard s'appuie sur un audit commandé au cabinet Ricol, Lasteyrie et associés, très critique sur la situation financière de Bibliopolis, et sur les réserves que lui a exprimées l'un des commissaires aux

apports nommé par le tribunal de commerce, Bernard Lelarge. Dans une lettre du 23 juin, celui-ci précise ses griefs, et évoque « les difficultés de trésorerie » de Bibliopolis, « qui conduisent à s'interroger sur sa continuité d'exploitation dans le cadre de ses structures actuelles », avant de conclure : « Je tiens à vous informer que je ne pourrais, sur la base des valeurs proposées (...) émettre de conclusion positive sur la valeur des apports et leur rémunération. »

Bibliopolis – qui a dû licencier près de la moitié de son personnel pendant l'été – conteste la conclusion d'un audit fait en quelques jours, au début du mois de juin, et estime qu'il s'agit d'un « habillage de la volte-face » d'Antoine Gallimard. Entre avril et juin, l'euphorie boursière de la nouvelle économie a fait long feu, plusieurs voix ont attiré l'attention sur les risques que pouvait faire courir à la maison mère toute l'opération. Enfin, la confiance entre le PDG et son directeur général s'est rompue. Chez Gallimard, on s'estime « serein » sur l'issue de la procédure et on n'exclut pas de se retourner contre Bibliopolis.

Alain Salles

## DÉPÊCHES

■ **PRESSE** : Patrick Le Hyaric, nouveau directeur de *L'Humanité*, a présenté, mercredi 6 décembre, devant le comité d'entreprise les premières mesures envisagées pour le sauvetage du quotidien : réduction de la pagination à 24 pages durant la période de Noël et rapatriement de l'impression à Paris. Selon lui, la souscription lancée le 30 novembre auprès des lecteurs a déjà recueilli la somme de 730 000 francs.

■ **TÉLÉVISION** : « *Le numérique terrestre est un animal aux contours inconnus* », a déclaré Jacques Espinasse, directeur général de TPS, dans un entretien à *La Tribune* du jeudi 7 décembre. Il estime que la présence de dix chaînes publiques et privées gratuites sur ce mode de diffusion pourrait « déstabiliser l'économie du satellite et du câble ».

■ **MÉDIAS** : Tom Glocher est nommé directeur général du groupe britannique de communication Reuters. A 41 ans, ce juriste sera le premier Américain et le premier non-journaliste à occuper ce poste, où il remplacera Peter Job, 59 ans, qui prendra sa retraite à compter de juillet 2001.

■ **PUBLICITÉ** : le gouvernement britannique devrait présenter avant l'été 2001 un projet de loi visant à interdire toute publicité ou parrainage pour le tabac. L'annonce a été faite par la reine Elizabeth lors du discours du Trône, mercredi 6 décembre.

Le Monde  
DOSSIERS DOCUMENTS  
LES CLÉS DE L'INFO

Au sommaire  
du numéro  
de décembre

## Energie: le retour de l'or noir

Matière première bon marché à la fin de 1998, le pétrole est devenu quelques mois plus tard une denrée chère. La reprise économique en cours résistera-t-elle à cette nouvelle flambée des prix ?

## Irréversible révolution urbaine

Incontestable et générale dans le monde, la tendance veut que les villes prennent le pas sur les zones rurales. Peut-on pour cela affirmer que les citadins sont mieux lotis, plus riches et plus chanceux que les ruraux, relégués au rang de vestiges d'une époque révolue ?

Plus : LES CLÉS DE L'INFO  
4 pages pour décoder l'actualité

Chez votre  
marchand  
de journaux  
12F - 1,83 €

Le Monde des  
**DEBATS**

Décembre

# Les débats du Siècle

Jacques Julliard, Michelle Perrot, Pierre Hassner,  
Danièle Hervieu-Léger, François Jacob, Pierre  
Bezbakh, Jacques Aumont, Pierre Bouretz

## MISER SUR L'EURO

Éric Barthalon / Olivier Davanne

## LA CÔTE-D'IVOIRE EN QUÊTE DE PROJET

Bruno Losch

## BONS BAISERS DE CUBA

Adolfo Fernandez Sainz  
Ricardo Gonzales Alfonso / Raul Rivero

## DES DROITS POUR LES EUROPÉENS

Guy Braibant

## CARSON McCOLLERS, L'ÉCORCHÉE VIVE

Geneviève Brisac

# L'édition et le web

Jean-Pierre Arbon, François Gèze, Michel Valensi, Jason Epstein

## Mensuel.

En vente 25 F chez votre marchand de journaux

Je m'abonne au *Monde des Débats* :

M.  M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  
Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Tél. : ( ) Fax : ( )

1 an (11 numéros) pour 209 F, au lieu de 275 F (prix au numéro).  
Je bénéficie d'une réduction exceptionnelle de 22 %.  
Étranger : 269 F TTC (40,90 euros).

Je joins mon règlement par chèque bancaire  
ou postal à l'ordre de : *Le Monde des Débats*  
Service Abonnements  
70, rue Compans 75019 Paris. Tél. 01 44 84 85 00

Je règle par carte bancaire n° : ( ) Date d'expiration : ( )

Je souhaite recevoir une facture acquittée.

Conformément à la Loi Informatique et Libérée, vous disposez d'un droit d'accès et de  
rectification aux informations vous concernant.

Date et signature :

Le Monde des  
**DEBATS**





VALEURS FRANCE

Le cours de l'action Infogrammes s'échangeait en très forte baisse, perdant 10 %, à 21,6 euros, dans les premières transactions jeudi 7 décembre, après que le groupe de jeux vidéos eut annoncé le rachat des activités interactives de Hasbro. D'un montant de 100 millions de dollars, l'opération sera financée à hauteur de 95 millions de dollars par 4,5 millions de titres Infogrammes à émettre, les cinq millions restants étant versés en numéraire.

L'action Sodexho reculait de 2,93 %, à 189 euros, en début de séance, jeudi. La société avait publié ses résultats, la veille, après la clôture du marché. Son bénéfice net a baissé de 36 %, à 85 millions d'euros, sur l'exercice 1999-2000 clos fin août, après une provision surprise sur un litige aux Etats-Unis.

Le titre Suez Lyonnaise abandonnait 1,74 %, à 186,1 euros, au début des cotations, jeudi. Le groupe va se désengager d'Union minière en cédant sa participation historique de 25,2 % du capital. Cette sortie sera effectuée principalement par le biais d'un emprunt obligataire échangeable en actions Union minière pour un montant de 247 millions d'euros, qui permettra au groupe de céder 22,2 % du capital. Le solde de la participation de Suez, soit 3 % du capital, sera cédé aux dirigeants d'Union minière.

PREMIER MARCHÉ

JEUDI 7 DÉCEMBRE Cours à 9 h 57
Dernier jour de négociation des OSRD : 21 décembre

Table with 5 columns: France, Cours en euros, Cours en francs, % Var. veille, Compensation (1). Lists various market indices and their values.

Main table of stock prices for French companies, including Alcatel, Alcatel O, Alstom, Altran Techn, Atlas, etc.

Main table of stock prices for international companies, including Remy Cointreau, Renault, Rexel, Rhodia, etc.

Table of international stock prices, including ADECO, American Exp, Amvescap Exp, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MERCREDI 6 DÉCEMBRE
Une sélection. Cours relevés à 18 h 12

Table of new market stock prices, including Abel Guillem, Ab Soft, Access Comm, etc.

Main table of new market stock prices, including Coala, Coheris Atix, Coil, etc.

Main table of new market stock prices, including Phone Sys.Ne, PicoGiga, Prodigie, etc.

Table of new market stock prices, including Generale Loc, Geodis, Gfi Industri, etc.

SICAV et FCP

Une sélection. Cours de clôture le 6 décembre

Table of SICAV and FCP values, including Agipi, Agipi Ambition, Agipi Actions, etc.

Main table of SICAV and FCP values, including Ec Monét, Ec Obl, Ec Trimestriel, etc.

Main table of SICAV and FCP values, including Cic Franc, Cic Monde, Cic Obl, etc.

Table of SICAV and FCP values, including SG Asset Management, Abc Management, Cadence 1, etc.

BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT

Table of Banque Populaire Asset Management products, including Bp Obl, Bp Obl Haut Rend, etc.

INDOCAM

Table of Indocam products, including Atout Croissance, Atout Foncier, etc.

LA POSTE

Table of La Poste products, including Amplitude Amérique, Amplitude Amérique D, etc.

SG ASSET MANAGEMENT

Table of SG Asset Management products, including Abc Management, Cadence 1, etc.

CDC Management

Table of CDC Management products, including Livret B, Inv.d PEA, Multi-Promoteurs, etc.

CRÉDIT AGRICOLE

Table of Crédit Agricole products, including Euroco Solidarité, Lion 2000 C, etc.

LA POSTE

Table of La Poste products, including Amplitude Amérique, Amplitude Amérique D, etc.

Fonds communs de placements

Table of Fonds communs de placements, including Amplitude Amérique, Amplitude Amérique D, etc.

CAISSE D'ÉPARGNE

Table of Caisse d'Épargne products, including Ec 1,2,3, Futur, Ec Act, etc.

CIC

Table of CIC products, including Cic Convertic, Cic Eparcic, etc.

LA POSTE

Table of La Poste products, including Amplitude Amérique, Amplitude Amérique D, etc.

Fonds communs de placements

Table of Fonds communs de placements, including Amplitude Amérique, Amplitude Amérique D, etc.

**SPORTS** Le Paris-Saint-Germain a perdu (1-0) face au Galatasaray Istanbul (Turquie), mercredi 6 décembre, lors d'une rencontre de la deuxième journée de la deuxième

phase de la Ligue des champions (groupe B). ● **LE CLUB PARISIEN** s'est incliné sur un penalty consécutif à une faute de Talal El Karkouri sur l'attaquant brésilien Jardel. ● **LUIS**

**FERNANDEZ**, nouvel entraîneur du PSG, estime que « les bases du nouveau ont été établies ». ● **LES CHANCES DE QUALIFICATION** pour les quarts de finale de l'épreuve, ob-

jectif annoncé, semblent cependant très compromises par cette défaite qui survient après celle subie face aux Espagnols de La Corogne (3-1) lors de la première journée. ● **LA**

**VICTOIRE** du Milan AC (1-0) en Espagne laisse cependant un espoir aux Parisiens, qui devront s'imposer en Italie, le 14 février 2001, pour continuer de rêver à la qualification.

## Face au Galatasaray, le PSG a perdu ses illusions, mais pas tout espoir

Le club parisien s'est incliné (1-0) en Turquie et voit filer presque toutes ses chances d'accéder aux quarts de finale de la Ligue des champions. L'arrivée de Luis Fernandez semble cependant avoir provoqué un déclic qui pourrait permettre à l'équipe de redresser la situation en championnat

### ISTANBUL

de notre envoyé spécial

Posté devant son banc de touche, il a râlé, gesticulé et sifflé pendant quatre-vingt-dix minutes.



FOOTBALL

En vain. Deux jours de discours volontaristes n'ont pas permis à Luis Fernandez de stopper la spirale infernale des mécomptes. Le Paris-Saint-Germain a poursuivi, mercredi 6 décembre, son chemin de croix en s'inclinant (1-0) à Istanbul, face à Galatasaray. Avec deux défaites pour autant de rencontres et une double confrontation avec le Milan AC à l'horizon, le club de la capitale peut mettre un mouchoir sur son ambition affichée en début de saison : une participation aux quarts de finale de la Ligue des

champions de l'épreuve. Le bilan (provisoire) des dégâts donne le tournis, avec sept défaites et deux résultats nuls lors des neuf derniers matches.

Le nouvel entraîneur, qui rêvait de tout gagner jusqu'à la fin du siècle, en est quitte pour un premier pari perdu, mais, comme à son habitude, Luis Fernandez a préféré positiver. « Je ne suis pas déçu car les joueurs se sont battus jusqu'au bout, a-t-il observé. Nous n'avons pas laissé une mauvaise image. On a tout tenté. Les bases du nouveau ont été établies. Maintenant, il faut persévérer et renouer avec le succès dès samedi pour la venue de Metz au Parc des Princes. » Comme prévu, le successeur de Philippe Bergeroo n'a pas pu, en quarante-huit heures, remettre d'aplomb une troupe en déroute. S'il avait mésestimé l'ampleur du désarroi moral, le voilà fixé.

« Il faut tout reprendre de zéro. Le doute s'est installé dans les esprits, nous ne retrouverons pas nos marques du jour au lendemain », a confié, atterré, un joueur. Exemple patent de cette déliquescence, la production désolante de Stéphane Dalmat, qui a multiplié les mauvais choix avant d'être remplacé à la 71<sup>e</sup> minute par Nicolas Anelka, dont la blessure à la cuisse n'est toujours pas complètement résorbée. Et pourtant le champion de Turquie n'a pas démontré devant ses fervents supporters un savoir-faire prodigieux. Les absences du libero Gheorghe Popescu et du stratège Gheorghe Hagi, tous deux roumains, ont pesé sur la performance de l'équipe. Tout comme le climat interne rendu délétère par les difficultés financières d'un club, affaibli, à l'image du pays, par le marasme économique.

### NOUVEAU SYSTÈME DÉFENSIF

A défaut de guérir les âmes endolories comme par enchantement, Luis Fernandez a réussi à insuffler son esprit de combattant. « Je ne veux pas comparer les méthodes de Luis avec celles de son prédécesseur mais j'ai constaté que les joueurs avaient à nouveau envie d'évoluer ensemble », a commenté le président délégué Laurent Perpère. Le système défensif revu et

corrigé, avec trois arrières centraux flanqués de deux latéraux positionnés plus haut, a sans conteste gêné Galatasaray, comme en témoigne cette profusion de centres imprécis délivrés par des Turcs en panne d'inspiration. Un premier pas sur la longue route de la convalescence. Le retour programmé d'Augustine Okocha dans son rôle de prédilection de meneur de jeu devrait permettre d'équili-

brer le milieu de terrain et d'approvisionner les deux attaquants, Christian et Nicolas Anelka.

Mais il ne résoudra pas l'inquiétant déficit physique d'une formation qui termine ses matches dans un état inquiétant. Une nouvelle fois, le PSG n'a tenu qu'une mi-temps. Au retour de la pause, une faute de Talal El-Karkouri sur Mario Jardel a conduit au penalty décisif transformé par Davala Umit

(51<sup>e</sup> minute). Dans l'obligation de se découvrir et de courir après le score, les Parisiens ne se sont créés que deux opportunités d'égaliser, à chaque fois par Laurent Leroy (64<sup>e</sup> et 70<sup>e</sup>).

« La qualification n'est pas perdue, nous irons à Milan [le 14 février 2001] pour gagner », a annoncé Luis Fernandez. En attendant, c'est sur le terrain du championnat que sera éprouvée la recette du technicien. Avec huit points de retard sur le premier, Nantes, et une dixième place au classement qui fait désordre pour un club au budget de 500 millions de francs, le PSG se sait condamné à lancer sans délai son opération reconquête. « Si nous manifestons autant d'envie lors des prochains matches, nous allons très vite redresser la situation », estime le milieu de terrain Pierre Ducrocq. Un optimisme relayé par un des dirigeants parisiens qui se félicite de

« l'approche » de l'entraîneur : « Luis discute avec les joueurs et les responsables, il n'y a pas de sujet tabou même si, fort logiquement, c'est à lui qu'il appartient de trancher. »

Avec une certaine habileté, Luis Fernandez a su rassurer ses plus proches collaborateurs alors qu'on lui prêtait l'intention de « couper des branches ». Quant au cas Benarbia, écarté par la direction du club pour des raisons disciplinaires, il ne devrait pas constituer une pomme de discorde entre lui et Laurent Perpère. Le retour en grâce de l'international algérien ne serait pas exigé par l'entraîneur, qui mise sur Augustine Okocha pour diriger le jeu, même si, officiellement, il laisse planer un doute sur ses intentions. Dans ce métier de funambule, l'art du grand écart reste un exercice imposé.

Elie Barth

### Le président du club turc accusé de fraude

Le président du Galatasaray, Faruk Suren, a été mis en cause, lundi 27 novembre, par le quotidien *Milliyet* dans une affaire de fausses factures. Le journal turc, citant un rapport du ministère des finances sur les fraudes à l'exportation, affirme que Transurk Holding, société dirigée par Faruk Suren, aurait obtenu 43 millions de dollars (318 millions de francs) de subventions à l'exportation en présentant de faux certificats pour des biens qui n'auraient jamais quitté la Turquie. Faruk Suren, qui doit faire face à une forte opposition au sein de son club depuis la transformation de ce dernier en société anonyme en 1999, a répondu à ces accusations en rappelant qu'il n'avait jusqu'alors jamais été inquiété par la justice et en affirmant que le groupe Dogan, propriétaire du journal *Milliyet*, cherchait à orchestrer une campagne de dénigrement à son encontre après qu'il lui eut préféré l'American Insurance Group lors d'une cession d'actions de Galatasaray.

## Régine Cavagnoud s'impose dans le super G de Val-d'Isère

**LA FRANÇAISE** Régine Cavagnoud a confirmé son excellent début de saison en remportant sa première victoire, mercredi 6 décembre, lors du super G de Val-d'Isère, où elle a devancé l'Autrichienne Michaela Dorfmeister de 47 centièmes de seconde et sa compatriote Carole Montillet de 54 centièmes. Avant de s'élancer sur la piste Oreiller-Killy de Val-d'Isère et de signer le sixième succès de sa carrière – le premier d'une Française dans la station savoyarde depuis vingt-neuf ans –, la Française avait effectué « quelques réglages » lors d'une reconnaissance « superprécise » du tracé, a-t-elle expliqué. Après ses deuxième places obtenues dans les super G de Lake Louise (Canada) et d'Aspen (Etats-Unis), Régine Cavagnoud, à trente ans, occupe la première place du classement de la Coupe du monde de super G et la deuxième place du classement général de la Coupe du monde, derrière l'Allemande Martina Ertl.

### DÉPÊCHE

■ **CYCLISME** : l'Américain Lance Armstrong s'est dit « écœuré » par les soupçons de dopage pesants sur son équipe. « Regardez les dernières conneries en France. C'est ridicule, a-t-il écrit, mercredi 6 décembre, sur son site Internet, à propos de l'enquête ouverte en novembre sur des produits retrouvés par une équipe de télévision après avoir été jetés par des membres de l'équipe US Postal durant le Tour de France. Nous avons le droit d'utiliser tous les produits que nous avons pris. Tous étaient autorisés par le ministère de la santé français. »

### LOTTO

■ **Résultats des tirages n° 98** effectués mercredi 6 décembre. Premier tirage : 1, 4, 22, 23, 29, 31 ; numéro complémentaire le 24. Rapports pour 6 numéros : 3 733 565 F (569 178 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 77 800 F (11 861 €) ; 5 numéros : 6 550 F (999 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 278 F (42,4 €) ; 4 numéros : 139 F (21,2 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 28 F (4,27 €) ; 3 numéros : 14 F (2,13 €). Second tirage : 2, 13, 18, 21, 22, 27 ; numéro complémentaire le 32. Rapports pour 6 numéros : 10 011 455 F (1 526 236 €) ; 5 numéros et le complémentaire : 110 205 F (16 801 €) ; 5 numéros : 5 110 F (779 €) ; 4 numéros et le complémentaire : 228 F (34,76 €) ; 4 numéros : 114 F (17,38 €) ; 3 numéros et le complémentaire : 24 F (3,66 €) ; 3 numéros : 12 F (1,83 €).

Cléo présentatrice du nouveau site

CA NE VOUS DONNE PAS ENVIE DE LEVER LE PETIT DOIGT ?

Pour retrouver Cléo, cliquez sur l'icône "Suivez-moi".

**CANALPLUS.FR**  
IL Y A UNE VIE SUR LE WEB

# Le très riche filon des photos de la sonde Mars Global Surveyor

Deux chercheurs américains ont observé, sur la Planète rouge, les restes possibles de lacs asséchés

En dépit des échecs récents des sondes Mars Climate Orbiter et Mars Polar Lander, les Américains continuent d'enregistrer, grâce à la sonde

cartographe Mars Global Surveyor, de nombreuses données sur la Planète rouge. Et en particulier sur des zones spectaculaires dont les for-

mations géologiques semblent suggérer qu'elles ont été façonnées par l'action de l'eau, élément essentiel à la naissance d'une forme de vie.

MICHAEL MALIN et Kenneth Edgett sont des hommes heureux. Des photographes comblés, à l'image de Yann Arthus-Bertrand. Ils n'exposent pas encore sur les grilles du jardin du Luxembourg, mais le pourraient bientôt, tant le filon qu'ils exploitent est riche d'exclusivités.

Après la Terre vue du ciel, voici Mars vue de l'espace, en permanence épiée par les caméras – dont une à haute résolution (entre 2 et 3 mètres) – de la sonde cartographe américaine Mars Global Surveyor (MGS), l'une des rares à avoir survécu à la série noire qui a eu successivement raison de Mars Climate Orbiter en septembre 1999 et, deux mois plus tard, de Mars Polar Lander.

Depuis que MGS existe, ces deux compères – experts en suspense – multiplient les annonces et entretiennent, avec des images d'une étonnante beauté, une savante curiosité autour de la Planète rouge et de l'eau qui y aurait – un jour – coulé.

En juin, avec un art consommé de l'imprécision temporelle, ils avaient publié les clichés de surprenantes formations géologiques martiennes, d'où l'eau sous pression – ou peut-être, selon d'autres, du gaz carbonique – aurait jailli de la roche et creusé des ravines. Phénomènes survenus « il y a un million d'années ou peut-être hier », suggéraient Michael Malin et Kenneth Edgett. Il y a des millions, voire des milliards d'années, rétorquaient quelques autres, plus prudents...

Quoi qu'il en soit, les faits sont là, bien visibles sur les clichés de Mars Global Surveyor, dont les deux Américains détiennent l'exclusivité en raison de leur contribution essentielle à l'élaboration de la caméra haute résolution qui équipe la sonde spatiale. Cinq mois après cette annonce, les deux chercheurs de la Malin Space Science Systems de San Diego (Californie) récidivent avec la présentation dans l'édition du magazine scientifique *Science* du 8 décembre de nouvelles formations géologiques martiennes.

## COUCHES SÉDIMENTAIRES

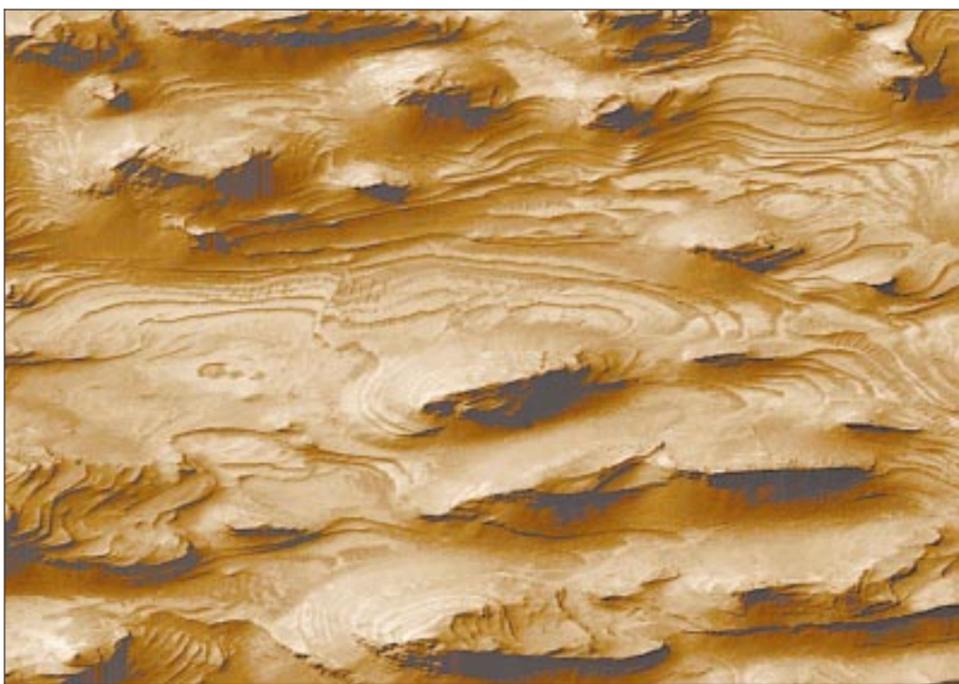
Là, dans les cratères d'impact de Western Arabia Terra, dans les plaines du nord de Terra Mediani, dans les gouffres de Valles Marineris et dans la partie nord-est du Hellas Basin, les objectifs de la sonde américaine ont découvert des empilements réguliers – les plus grands font 4 kilomètres de haut – de couches plus ou moins épaisses sculptées par l'érosion. On se croirait dans les gorges du Colorado ou au pied de certaines mesas de Monument Valley.

Mais ce qui passionne aujourd'hui les planétologues, ce ne sont pas tant les étranges beautés de cet immense parc national martien que les processus qui leur ont donné naissance. Car, à n'en pas douter, ces millefeuilles sont bien faits, pour Michael Malin et Kenneth Edgett, de roches sédimentaires vieilles de 3,5 à 4,3 milliards d'années déposées par des impacts, les vents martiens, le volcanisme et l'eau de nombreux lacs et de mers peu profondes. Une dernière hypothèse que Michael Malin privilégie désormais.

« Auparavant, dit-il, je n'étais pas un avocat de la théorie d'une planète Mars humide et chaude dans ses premiers âges. Mais ma vision de cette planète a été véritablement bouleversée par les photos à haute résolution des paysages que nous avons recueillies. De tels empilements n'auraient pu être créés sans eau. » Cette eau que l'on dit essentielle à l'apparition de la vie.

Mars aurait-elle gardé de cette époque quelques traces fossiles ou chimiques de son existence ? Le chercheur américain ne tranche pas, mais il rappelle que, sur Terre, c'est dans ces couches sédimentaires que l'on trouve les premiers fossiles de la vie.

Jean-François Augereau



Deux images parmi les centaines de photographies de paysages stratifiés prises par Mars Global Surveyor. Ci-dessus, un détail de la vaste dépression de Candor Chasma, qui fait elle-même partie de Valles Marineris, canyon gigantesque balafrant la Planète rouge sur 4 000 kilomètres. Ci-contre, zoom sur le fond d'un petit cratère situé juste au-dessus de l'équateur martien. De la même façon que l'érosion creuse les couches géologiques sur Terre, elle a découpé la surface de Mars et mis au jour les strates inférieures, découvrant une sorte de millefeuille pétrifié. L'égalité épaisseur des couches suggère des cycles réguliers de dépôt. Le fait que ces paysages apparaissent surtout dans les cratères d'impact pourrait indiquer que les sédiments se sont déposés au fond de lacs. Autre hypothèse : l'accumulation de poussières transportées par l'air à une époque où l'atmosphère martienne était plus épaisse qu'aujourd'hui (cent fois moins que l'atmosphère terrestre).

## A la recherche de l'eau et de la vie

Y A-T-IL eu un jour des matins pluvieux sur Mars ? Beaucoup de planétologues le pensent désormais. Mais de là à imaginer que, comme la Terre, la Planète rouge a été dans un passé plus ou moins lointain couverte de vastes océans, il y a un pas qu'ils se gardent bien de franchir. La mode est plutôt de petites mers peu profondes et de grandes étendues lacustres aujourd'hui asséchées. Cet environnement humide a-t-il, en association avec le volcanisme actif de la planète et le rayonnement solaire, favorisé l'émergence d'une forme de vie, analogue ou non à la nôtre ?

C'est la question à laquelle bien des exobiologistes aimeraient pouvoir répondre, car, pour l'instant, comme le rappelait récemment André Brack dans les colonnes du *Monde*, « nous n'avons qu'un seul exemple » d'apparition de la vie : le nôtre (*Le Monde* du 15 septembre). Il ajoutait : « C'est peu, et, surtout c'est insuffisant pour comprendre comment [la vie] est apparue. Est-elle issue d'une série de réactions physico-chimiques assez simples ou le fruit d'un invraisemblable concours de circonstances ? Dans le premier cas, des formes de vie doivent exister ailleurs dans l'Univers, partout où il y a de l'eau ; dans le second, elle est probablement cantonnée à la Terre. »

Optimistes par nature et par nécessité, les scientifiques ont choisi leur camp. Jamais ils ne renonceraient, même si toutes les tentatives faites depuis une cinquantaine d'années en laboratoire pour recréer le processus de la vie ont échoué. Mais l'aventure est si belle qu'il serait absurde de ne pas la tenter. Les projets d'exploration du sol de Mars, nombreux, mais pas toujours financés – comme l'engin Beagle-2, dessiné pour se poser dans un « site lacustre » –, sont là pour stimuler les imaginations en attendant le robot arpenteur qui permettra de creuser et de fouiller le sol de la Planète rouge.

A n'en pas douter, les derniers sites photogra-

phiés par les caméras de Mars Global Surveyor (MGS) et décrits par Michael Malin et Kenneth Edgett devraient intéresser plus d'un scientifique. Sur Terre, de telles strates, de tels millefeuilles de terrains sédimentaires – le Bassin parisien, par exemple, avec ses coquillages – comblent le moindre des paléontologues ou des paléo-anthropologues. Car c'est souvent dans ces couches, parfaitement datables dans le temps, qu'ils trouvent les traces fossilisées d'une vie antérieure. Les rives aujourd'hui desséchées de lacs martiens abritent-elles de semblables trésors ou, au pis, les traces chimiques d'une activité biologique passée ? On voudrait y croire.

### UN PARI TERRIBLEMENT OSÉ

Cependant, à voir les feuilles longues et patientes – mais pas toujours couronnées de succès – des recherches terrestres, on se dit que le pari de la recherche de la vie sur Mars est un pari formidable mais terriblement osé, et surtout propre à aider la NASA à convaincre ses bailleurs de fonds de poser, à défaut du pied d'un astronaute, au moins la chéville ou la roue d'un petit rover qui prélèverait des échantillons de sol martien pour les envoyer sur Terre.

Quand ? C'est un mystère. La déclaration d'intention récemment signée entre Français et Américains pour la mission Mars Sample Return n'est pas de nature à préciser les choses. Le décollage pourrait avoir lieu « en 2009, en 2011 ou en 2014 ». D'ici là, d'autres missions moins ambitieuses, comme l'engin européen Mars Express en 2003, porteur éventuel de l'expérience Beagle-2, seront lancées en direction de Mars pour recueillir des données sur son climat, sa géologie, son volcanisme, etc., afin de mieux comprendre leurs équivalents terrestres.

J.-F. A.

# La voiture du futur devra être à l'écoute du conducteur

L'irruption d'Internet et d'une panoplie de systèmes communicants dans l'habitacle suppose la maîtrise de la reconnaissance vocale

L'AUTOMOBILE du XXI<sup>e</sup> siècle sera communicante ou ne sera pas. A l'heure où chaque objet se doit d'être « intelligent », la voiture ne pouvait rester à l'écart de la révolution Internet. Le conducteur, déjà connecté chez lui, dans la rue ou au travail, le restera sur la route et dans les embouteillages. C'est ce que les futurologues appellent la « continuité d'usage » : l'automobiliste utilisera tous les services embarqués dans sa voiture par l'intermédiaire d'un terminal qui lui est déjà familier, son téléphone mobile ou son assistant personnel digital (PDA), si possible en se contentant de lui parler.

La troisième édition d'Incartech, le Salon du véhicule intelligent, qui s'est tenu les 5 et 6 décembre au CNIT, à la Défense, permet cependant de mesurer le chemin à parcourir pour que chacun bénéficie des agréments que les constructeurs et les opérateurs de télécoms commencent à imaginer. Ou même des services déjà utilisés par les professionnels (taxis et transporteurs), tels que les systèmes d'aide à la navigation, à la gestion de flotte de véhicules ou aux appels d'urgence automatique en cas d'accident.

Venu en force au CNIT, PSA Peugeot Citroën a présenté sa réplique au concept-car « 24/7 » de Ford et à la Laguna II de Renault avec ses deux écrans (*Le Monde* du 22 janvier et du 11 octobre). Créé en mars 2000 par PSA et Vivendi, le portail Egerly ([www.egerly.com](http://www.egerly.com)) a pour objectif de proposer à l'automobiliste un bouquet de services liés à l'utilisation d'Internet. Le prototype de la Xsara qui en bénéficie est équipé à l'avant d'un support d'accueil d'un PDA de Compaq, sur lequel peuvent s'afficher en couleurs les stations de radio, les morceaux joués (qu'on peut acheter en ligne), l'état du trafic, l'itinéraire le plus rapide, les rendez-vous à prendre avec le concessionnaire, le tout commandé à la voix grâce à un système de reconnaissance vocale. Deux écrans intégrés dans les appuie-tête avant permettent aux passagers de l'arrière de surfer sur Internet, de jouer à un jeu vidéo ou encore de visionner un film.

### UN AUTRE MODÈLE ÉCONOMIQUE

Ces services embarqués ne sont qu'expérimentaux, et leur efficacité dépendra du déploiement de la norme de téléphonie mobile de troisième génération UMTS, qui offrira des débits beaucoup plus importants qu'aujourd'hui. Elle devrait en effet permettre d'alléger l'équipement embarqué, le calculateur et les banques de données étant hébergés sur un serveur distant que la voiture interrogera à volonté. Mais Jean-Jacques Damlamian, directeur de la branche développement chez France Télécom, n'espère pas le démarrage de l'UMTS « avant la fin 2002 ». L'autre « e-car » présenté par Citroën est l'Auto PC, qui fait appel à des « briques technologiques » déjà disponibles. Déclinée sur la Xsara – dont 500 versions Windows CE ont déjà été écoulées – et sur la future C5 commercialisée à la mi-2001, l'Auto PC utilise un ordinateur de bord piloté par le système d'exploitation Windows CE de Microsoft. L'interface développée par Clarion associe une radio, un lecteur CD/CD-ROM, un système de navigation, un module GSM, un carnet d'adresses, un système de messagerie et un petit écran couleur horizontal. Le tout peut être commandé à la voix.

A l'usage, l'ergonomie du système laisse encore à désirer. Pour demander son chemin à la machine, il faut entrer lieux de départ et d'arrivée en tapotant sur un clavier numérique. De même, pour enregistrer un numéro de téléphone dans le carnet d'adresses, il faut annoncer chaque chiffre, car le système ne reconnaît pas encore les dizaines. La climatisation n'est pas commandée par la voix, et la navigation dynamique – celle qui calcule le meilleur parcours en fonction des encombrements – n'est pas encore disponible, faute de service de surveillance routière fiable et étendu. Facturée

15 000 francs, cette option risque de séduire avant tout les riches technophiles.

Pour toucher un plus large public, il faudra inventer un autre modèle économique. « Si le prix n'est pas très bas, voir quasiment nul, on aura beaucoup de mal à implanter ces services », prédit Didier Cruse, de la direction marketing de Citroën, rappelant que direction assistée et climatisation n'ont fait leur entrée dans les véhicules bas de gamme que lorsqu'elles ont été offertes « pour 1 franc ». « La seule solution est de faire pression sur les volumes », reconnaît Jacques Christophe Midey, directeur de la stratégie télématique chez PSA, qui promet des systèmes embarqués autour de 700 euros (4 600 francs) dans les six mois à venir. La montée en puissance dépendra aussi de la capacité des opérateurs à s'entendre sur des standards communs, ainsi que sur des modes de facturation des services dont le modèle est encore incertain.

Technologiquement, le principal facteur limitant reste le manque de maturité des systèmes de reconnaissance et de synthèse vo-

## Distraire les passagers, pas le chauffeur...

Communiquer en conduisant est dangereux : une étude épidémiologique canadienne a montré que le risque d'accident était 4,5 fois plus élevé lorsque le conducteur téléphone, qu'il soit équipé d'un appareil main libre ou non. Une enquête japonaise portant sur 129 accidents liés à l'utilisation du téléphone montre que 16 % sont intervenus pendant la conversation, 31 % lors de la composition du numéro et la majorité (42 %) pendant la prise de ligne. « Cela confirme nos observations comportementales : sur autoroute, 50 % des conducteurs décrochent en moins de deux secondes, toutes affaires cessantes », indique Georges Pachiaudi, de l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité (Inrets), dont l'équipe a aussi constaté que le temps de réaction des conducteurs augmentait de 50 % lorsqu'ils téléphonaient. Les systèmes de navigation présentent-ils les mêmes risques ? Pas s'ils associent la synthèse vocale et des indices visuels succincts – une flèche, par exemple –, car ils sont moins distrayants à l'égard de la conduite.

cales, condition d'un dialogue homme-machine laissant le conducteur relativement maître de son véhicule. Le vocabulaire qu'une puce spécialisée reconnaît reste aujourd'hui de 25 à 250 mots, après un entraînement parfois fastidieux, mais, « en 2003 ou 2004, le vocabulaire sera bien plus vaste, et le coût acceptable », promet Hans Van der Linde, directeur du contrôle vocal chez Philips Speech Processing, qui n'espère cependant pas que le langage naturel soit compris par la voiture avant 2005. L'autre inconnue de taille est le « saut psychologique » que l'utilisateur aura à effectuer pour s'approprier cette technologie. « Autant elle nous paraît naturelle dans les films de science-fiction, souligne-t-il, autant nous restons timides dans la vie réelle quand il s'agit de parler à une machine. »

Hervé Morin

**CREATIONS TESORO**  
Joaillier - Fabricant  
Expert - Gemmologue



7 avenue Victor Hugo - Paris 16<sup>e</sup>  
Tél. : 01.45.00.72.55

# Au Japon, les jeux vidéo misent sur les réseaux pour se relancer

Au pays des Pokémon et de Dragon Quest, les consommateurs attendent les téléphones portables et les consoles connectables à Internet pour recommencer à investir



**TOKYO**

de notre correspondant

Avec Pokémon, devenu un phénomène de société à dimension planétaire, le Japon s'est imposé comme le leader mondial du jeu vidéo. Et pourtant, dans l'archipel même, après des années de progression, le marché des jeux vidéo se tasse. Les ventes de logiciels diminuent en valeur (328 milliards de yens en 1999, 3,35 milliards d'euros, soit une baisse de 10%) comme en nombre d'unités (94 millions, -6%). Ce n'est là qu'un passage à vide, estiment les spécialistes, une période de transition avant un « rebond » à horizon 2002-2003 qui aura pour supports le téléphone portable et une nouvelle génération de consoles, tous deux connectables à Internet.

En dépit de nouvelles versions et d'un graphisme ou d'une qualité dans les effets spéciaux parfois époustouflants, les jeux ne se sont guère renouvelés en matière de contenu et le consommateur est saturé. Nintendo, qui produit Pokémon, gagne plus avec ses royalties et ses produits dérivés à l'étranger que sur le marché local.

Enix Corp., qui a obtenu un succès énorme avec Dragon Quest (4 millions d'unités pour la version VII et au total 23 millions de jeux vendus à travers le monde depuis son lancement) est pour sa part victime de son succès et parvient mal à renouveler son image.

Les fabricants mènent une bataille sur deux fronts qui se recoupent : stimuler l'appétit du consommateur en renouvelant le contenu des jeux et « surfer » sur la vague d'Internet. « L'âge du jeu conventionnel est révolu : il ne peut plus satisfaire les joueurs qui se connectent à Internet », déclarait ainsi récemment le président de Enix Corp., Keiji Honda, au quotidien *Nihon Keizai*.

Le lancement par Koei du nou-

veau jeu Kessen (Bataille décisive), destiné à la console de Sony PlayStation 2 (et dont une version anglaise vient de sortir sur le marché américain), témoigne d'un souci de renouvellement du genre. Plus cinématographique, le jeu a pour modèle la bataille de Sekigahara (1600) qui consacra par une éclatante victoire l'arrivée au pouvoir du premier shogun Tokugawa, Ieyasu. Bien que le jeu, dont la réalisation a coûté 500 millions de yens (5,1 millions d'euros), sans compter 800 millions de yens (plus de 8 millions d'euros) pour la version améliorée en cours de réalisation, ne soit pas « en ligne », il en a déjà les caractéristiques : il est symptomatique d'une période de transition.

Le grand « bond en avant » attendu du jeu vidéo japonais sera son entrée sur Internet. La console de Sony PlayStation 2, qui sera connectée à Internet au cours du premier semestre 2001 (au moyen d'un module additionnel), se veut un centre intégré de loisirs à domicile. Les autres fabricants (Nintendo, par exemple, avec sa prochaine console Gamecube) se lancent sur la même voie.

**UN MARCHÉ ASSEZ FERMÉ**

Alors que, dans le reste du monde, les jeux connectés représentaient en 1999 un marché de 750 milliards de yens (7,67 milliards d'euros), celui-ci n'atteignait que 3,7 milliards au Japon (37,8 millions d'euros). Dès cette année, la situation commence cependant à changer avec un marché qui devrait se chiffrer à 40 milliards de yens (409 millions d'euros). La grande majorité des jeux japonais sont opérés à partir de consoles, dont 70% des foyers japonais sont équipés. Très peu de jeux en revanche sont destinés aux ordinateurs personnels, à l'exception des simulations animées érotiques qui

connaissent un succès explosif.

Le Japon a pris du retard dans sa connection à Internet à cause du monopole du géant des télécoms, NTT. Une réduction des tarifs d'accès est la condition d'un décollage rapide des jeux en ligne. Avec 55 millions de Japonais possédant des téléphones portables (dont 17 millions accèdent déjà à Internet), le décollage des jeux connectés sur mobile devrait être très rapide. Il sera encore accéléré par l'arrivée de la troisième génération de mobiles au débit et au temps d'accès beaucoup plus rapides dès le second trimestre 2001, avec un an d'avance sur l'Europe et deux ans sur les Etats-Unis.

Le passage du jeu vidéo japonais sur Internet entraînera probablement un renouveau de leur conception, estime Giulio Lilli, qui suit ces dossiers au poste d'expansion économique de l'ambassade de France à Tokyo. « Les Japonais ont su mettre sur le marché des jeux à portée universelle alors que les Américains ou les Européens visent des publics plus ciblés. Ils sont en outre les premiers à avoir donné une dimension sociale très forte aux jeux

**A la différence des Pokémon, l'univers Digimon fait intervenir plusieurs personnages humains (ci-dessus) et fait se combattre gentils et méchants monstres (en bas à gauche).**

avec cette nouvelle monnaie que sont les cartes à collectionner et à échanger », explique-t-il.

Conserveront-ils leur « universalité » sur Internet ? En tout cas, pour l'instant, les jeux occidentaux ont encore peu de succès au Japon, à de rares exceptions près (tels que les jeux de courses de voitures). Pour répondre à la spécificité de la demande japonaise (un monde imaginaire plus fantastique ou ancré dans le passé), certains fabricants de jeux occidentaux présents dans l'archipel (tels que UBI Soft, Infogrames et Kalisto) ont trouvé une parade : ils recrutent des Japonais pour développer localement des jeux destinés à leurs concitoyens.

Philippe Pons



## Les Digimon viennent concurrencer les Pokémon sur leur propre terrain

**TOKYO**

de notre correspondant

Si on ne peut guère comparer, en terme de parts de marché, Pokémon (« Pocket monsters ») de Nintendo et Digimon (« Digital monsters ») de Bandai, ce dernier est devenu un sérieux concurrent du premier. Cette bataille de monstres a pour théâtre non pas l'archipel nippon où ils ont vu le jour mais les Etats-Unis. Apparu sur le marché américain en automne 1999, Digimon est devenu « une des importations japonaises dont la pénétration est la plus rapide », déclarait en début d'année Elie Dekel, de Fox Kids, la société qui diffuse Digimon en Amérique du Nord, au magazine *Variety*. Et depuis des mois, un site Internet procède à des sondages réguliers : « Pokémon versus Digimon : lequel préférez-vous ? »

Pokémon et Digimon sont les avatars du Tamagotchi, le poussin virtuel dans son écran de cristaux liquides de la taille d'un œuf lancé par Bandai en 1996 et dont il fallait s'occuper pour qu'il ne dépérît pas. Cette créature virtuelle a connu un succès compulsif au Japon comme dans le reste du monde. Puis apparurent les Tamagotchi dinosaures que l'on faisait se battre et qu'il fallait ensuite soigner. Enfin, en février 1996, Nintendo lançait Pokémon, destiné à sa console GameBoy (1,5 million d'exemplaires vendus la première année, 5 millions en deux ans et 20,5 millions pour l'ensemble de la série jusqu'en septembre). Quatre mois après la sortie de Pokémon, Bandai répliquait avec Digimon, qui connut un succès initial phénoménal : un million d'unités vendues en l'espace d'un mois.

**UN UNIVERS PLUS ADULTE**

Bien que Pokémon continue à dominer en terme de parts de marché, Digimon a la faveur d'un public qui souhaite des jeux plus élaborés. Si le principe est le même (collectionner des petits monstres et les faire grandir), leur évolution, dans le cas de Digimon, est plus complexe et passe par plusieurs stades de la petite enfance jusqu'à la maturité puis à la sagesse.

Digimon compte deux cents créatures contre deux cent cinquante pour Pokémon, auxquelles s'ajouteront dix supplémentaires pour la version Crystal qui sort le 14 décembre. Cette version pourra être connectée à un portable. En 2001, une nouvelle version, Pokémon « Stadium », offrira une grande arène où s'affronteront les monstres.

**Bien peu de différences entre les deux familles**

**Les différences entre les Digimon et les Pokémon sont ténues, la principale étant que, chez les Pokémon, le héros humain est unique alors que les Digimon mettent en scène sept enfants au profil différent. Pour le reste prévaut le même principe de transformation progressive des personnages et de commercialisation de figurines, de cartes à jouer ou à collectionner et de jeux électroniques. Comme les Pokémon, apparus en février en France, les Digimon (disponibles depuis septembre) visent les garçons de quatre à dix ans. On les retrouvera bientôt sur les boîtes de Vache qui rit et dans les McDonald's. Comme les Pokémon, les Digimon fondent leur succès sur le fait que seuls ou presque, les enfants comprennent les règles de transformation de ces personnages. D'ailleurs, il semble que, dans les cours de récréation, les enfants n'opposent pas vraiment les deux familles.**

Si le monde de Pokémon joue sur le registre du « mignon » (*kawai* en japonais), une des grandes dimensions de l'imaginaire de la jeunesse nipponne, celui de Digimon est plus « adulte », plus maniéré, avec des gentils et des méchants. Les « bons » Digimon ont pour mission de sauver le monde et organisent des attaques contre les « mauvais ».

C'est le cas par exemple du dessin animé, *Digimon Adventures*, dans lequel de mauvais Digimon se développent sur Internet où ils sèment le trouble jusqu'à ce qu'un jeune garçon, Tachi, aidé par de bons Digimon les chasse de la Toile et sauve le monde digital. Bandai affectionne le manichéisme mais en laissant toujours la porte ouverte à la rédemption : il avait ainsi créé un Tamagotchi qui, une fois mort, revenait à l'écran sous la forme d'un ange.

Ph. P.

# Le Cognac fait fondre tous les glaçons.

Sur 3 ou 4 beaux et solides glaçons, versez 2 ou 3 cl de Cognac : la rencontre ne sera pas tiède ! C'est l'une des recettes qui prouve qu'il y a mille et une façons de déguster le Cognac.



154

**LECOGNAC**  
www.cognac.fr

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION

**Jacques Gautier**  
Bijoux d'art  
Vendredi 8 & Samedi 9 Déc. 2000  
VERNISSAGE



36, rue Jacob 75006 Paris  
Tél/fax 01 42 60 84 33

# Eclaircies et averses

**VENDREDI.** La dépression à 960 hectopascals ayant généré des vents tempétueux sur les régions de l'Ouest se décale vers le nord de l'Angleterre. Le temps se calme sur la France et des éclaircies reviennent, entrecoupées d'averses.

**Bretagne, Pays de la Loire, Basse-Normandie.** - Au passage des averses, le vent peut encore temporairement dépasser les 100 km/h en Manche. Le temps est moins agité dans les terres avec parfois d'assez belles éclaircies. Il fera de 11 à 13 degrés.

**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Des averses touchent les côtes de la Manche. Le vent peut encore dépasser les 100 km/h, notamment le matin. Dans les terres, le soleil parvient à percer mais le risque d'averse isolée n'est pas exclu. Il fera de 11 à 13 degrés.

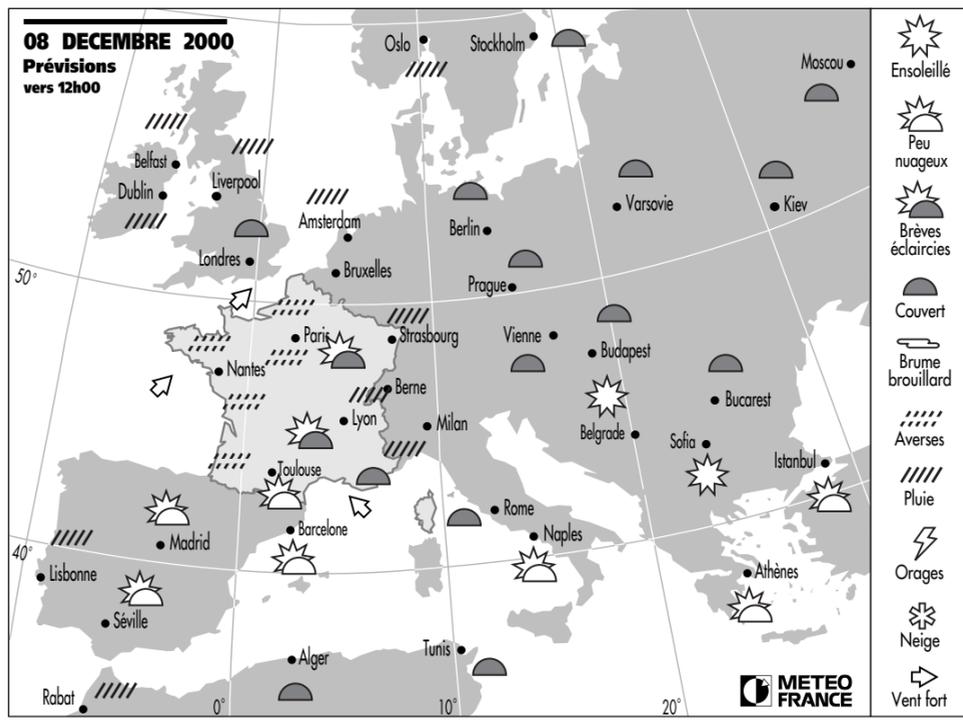
**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - Les pluies matinales encore soutenues de l'Alsace à la Franche-Comté s'évacuent ensuite hors des

frontières. Les éclaircies parviennent à se dessiner alors en toutes régions. La douceur persiste, 11 à 13 degrés l'après-midi.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Des périodes ensoleillées agrémentent la journée en Aquitaine et Midi-Pyrénées. Le ciel est plus nuageux du Médoc au Poitou. Il fera de 13 à 17 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Il pleut en matinée de l'est de l'Auvergne aux Alpes (plus faiblement sur les Savoies). La limite pluie/neige se situe vers 2 000 mètres. Des embellies se dessinent le matin en Limousin et gagnent la vallée du Rhône l'après-midi. Le vent de sud atteint encore 70 km/h puis tend à faiblir l'après-midi.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - Il pleut parfois fortement en matinée en Provence-Alpes-Côte d'Azur. En revanche, le soleil égaye le ciel du Languedoc et de la Corse. Le vent de sud s'atténue et les températures atteignent 15 à 20 degrés.



## PRIX D'AMIS OU DE BANDITS?

## ARNAQUE?

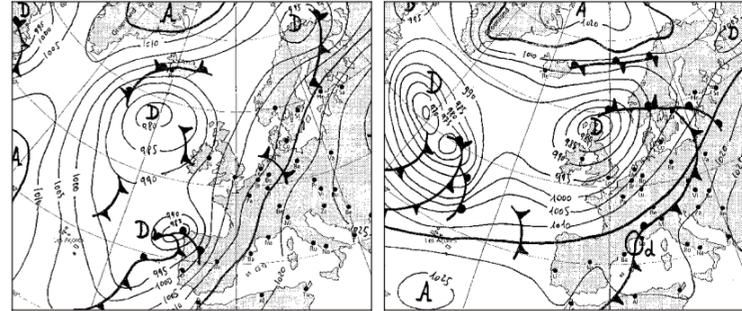
On ne sait pas toujours où acheter sur le Net. Kelkoo propose un moteur de recherche pour comparer les prix de tous les produits : voyages, DVD, ordinateurs, jeux, voitures, vins et même immobilier. A mettre illico dans ses favoris. [www.kelkoo.com](http://www.kelkoo.com)

### PRÉVISIONS POUR LE 08 DÉCEMBRE 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole			
AJACCIO	11/19 C	NANCY	8/14 N
BIARRITZ	13/16 N	NANTES	9/12 P
BORDEAUX	10/14 N	PARIS	9/14 P
BOURGES	9/14 N	PAU	6/16 N
BREST	10/12 P	PERPIGNAN	11/17 N
CAEN	10/11 P	RENNES	9/12 P
CHERBOURG	9/11 P	ST-ETIENNE	9/13 N
CLERMONT-F.	8/13 N	STRASBOURG	9/12 N
DIJON	7/13 N	TOULOUSE	7/16 N
GRENOBLE	8/13 P	TOURS	9/14 N
LILLE	9/13 P	FRANCE outre-mer	
LIMOGES	8/12 N	CAYENNE	21/25 P
LYON	10/14 N	FORT-DE-FR.	25/29 S
MARSEILLE	13/18 N	NOUMEA	21/25 S

PAPEETE	23/29 P	KIEV	-2/1 C	VENISE	8/12 C	LE CAIRE	12/20 S	
POINTE-A-PIT.	24/28 S	LISBONNE	11/14 P	Vienne	2/7 C	NAIROBI	16/28 S	
ST-DENIS-RÉ.	23/29 C	LIVERPOOL	9/13 P	BRASILIA	21/22 P	PRETORIA	20/24 P	
EUROPE			LONDRES	9/14 C	Buenos Air.	15/27 C	RABAT	12/18 P
AMSTERDAM	9/13 P	LUXEMBOURG	7/12 S	CHICAGO	-7/2 S	TUNIS	13/20 C	
ATHENES	9/15 S	MADRID	8/11 S	CARACAS	23/27 S	ASIE-Océanie		
BARCELONE	12/17 S	MILAN	8/12 P	MEXICO	3/21 S	BANGKOK	26/32 S	
BELGRADE	-1/9 S	MOSCOW	-2/1 C	LIMA	18/21 P	BEYROUTH	14/19 N	
BERLIN	4/13 C	MUNICH	-2/1 C	LOS ANGELES	11/16 C	BOMBAY	20/32 S	
BERNE	7/9 P	NAPLES	8/19 S	MONTREAL	-20/-11 S	DIJAKARTA	27/31 C	
BRUXELLES	10/14 S	OSLO	3/5 P	NEW YORK	-1/6 C	DUBAI	18/26 S	
BUCAREST	2/5 C	PALMA DE M.	11/17 C	SAN FRANCISCO	9/14 S	HANOI	20/26 C	
BUDAPEST	-2/6 C	PRAGUE	2/7 C	SANTIAGO/CHI	12/30 S	HONGKONG	17/23 S	
COPENHAGUE	6/10 P	ROME	11/18 C	TORONTO	-8/-4 C	JERUSALEM	11/20 C	
DUBLIN	9/13 P	SEVILLE	11/19 S	WASHINGTON	1/9 C	NEW DEHLI	8/25 S	
FRANCFORT	9/13 P	SOPIA	0/6 S	AFRIQUE		PEKIN	-3/8 S	
GENEVE	8/10 P	ST-PETERSB.	3/6 P	ALGER	6/8 C	SEOUL	4/9 S	
HELSINKI	5/6 C	STOCKHOLM	13/17 S	DAKAR	13/23 C	SINGAPOUR	26/31 C	
ISTANBUL	7/12 S	TENERIFE	13/17 S	KINSHASA	22/28 P	SYDNEY	19/26 S	
		VARSOVIE	0/5 C			TOKYO	5/13 S	



Situation le 7 décembre à 0 heure TU / Prévisions pour le 9 décembre à 0 heure TU

### VENTES

# Le style troubadour à l'honneur lors d'enchères à Monaco

**DANS** les arts décoratifs, le style troubadour se rapporte à des décors inspirés du Moyen Age, très à la mode pendant toute la durée du XIX<sup>e</sup> siècle, où ogives, rosaces, clochetons et arcatures envahissent de multiples objets, des bibelots au mobilier. Ce courant, qui connaît son apogée aux époques Restauration et Napoléon III, s'est d'abord manifesté dans la peinture, dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, puis dans la littérature avec les romans de cape et d'épée et les pièces historiques. Ces derniers ont sans doute contribué à le rendre si populaire au XIX<sup>e</sup> siècle. Sans réel souci

d'exactitude ou de chronologie, les artistes utilisent des éléments décoratifs disparates, issus des divers courants apparus entre le Moyen

de clins d'œil et de deuxième degré. Ainsi ces œuvres pleines de fantaisie, dédaignées et même décriées pendant plus d'un siècle, profitent-elles du mouvement actuel de la redécouverte du XIX<sup>e</sup> siècle, qui s'est amorcé depuis la fin des années 90. Plusieurs d'entre elles seront proposées à Monaco samedi 9 décembre, où Christie's met en vente le mobilier de la villa La Vigie, habitée et meublée par Karl Lagerfeld. A la pointe de la mode par définition, le couturier avait aménagé quelques flots de style troubadour, en rupture avec les styles du

XVIII<sup>e</sup> siècle, qui restent ses préférés. Un fauteuil en merisier et placage de loupe, de forme atypique et même échevelée, illustre bien les excès de la fièvre néo-gothique : le dossier est surmonté de motifs d'arabesques alambiquées, qui rappellent vaguement les arcatures, et flanqué de deux oreilles (un élément apparu dans le mobilier à la fin de l'époque Louis XIV) ; le piétement, formé de colonnes cannelées et que son fabricant n'a pas hésité à terminer par des roulettes (évidemment inconnues au Moyen Age), est garni de traverses

sculptées aux formes lobées rappelant un motif gothique (20 000 à 30 000 F, 3 050 à 4 575 €). Plus simple, une table de chevet en chêne à décor de colonnes et d'ogives est surmontée d'un panneau vertical en forme d'arcature, agrémenté d'une petite tablette, apportant cette touche de modernisme pratique, si prisée au XIX<sup>e</sup> siècle, tellement anachronique aujourd'hui (8 000 à 12 000 F, 1 220 à 1 830 €). Un lit de même esprit offre un chevet au décor assorti à la table de nuit (10 000 à 15 000 F, 1 525 à 2 300 €). Un semainier (commode haute à sept tiroirs typique du XVIII<sup>e</sup> siècle) assorti présente une façade en ressaut (ornement d'époque Louis XVI), les tiroirs flanqués de part et d'autre de placards aux portes à décor d'ogives (8 000 à 12 000 F, 1 220 à 1 830 €). Cet ensemble forme une chambre à coucher néo-gothique, complétée par un des meubles indispensables du XIX<sup>e</sup> siècle, l'armoire à glace (8 000 à 12 000 F, 1 220 à 1 830 €). Une paire de chaises sculptées de motif troubadour, datées de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou du début du XX<sup>e</sup> siècle, montre une parenté très

nette avec l'art nouveau (8 000 à 12 000 F, 1 220 à 1 830 €) : c'est dire le succès de ce style, qui inspire encore les créateurs à l'aube du XX<sup>e</sup> siècle.

Catherine Bedel

★ Vente samedi 9 décembre. Exposition sur place jeudi 7 et vendredi 8 décembre, de 10 à 18 heures. Hôtel Métropole Palace, 4, avenue de la Madone, 98007 Monte-Carlo. Renseignements : Christie's Paris, 9, avenue Matignon, 75008 Paris, tél. : 01-40-76-85-85.

### Calendrier

- COLLECTIONS**
- **Marseille (Bouches-du-Rhône)**, minéraux et fossiles, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 04-92-79-58-95. Armes anciennes, dimanche 10 décembre, tél. : 04-91-07-12-56.
  - **Paris, Aquaboulevard**, Toymania, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 01-48-44-30-30.
  - **Oissel (Seine-Maritime)**, minéraux et fossiles, samedi 9

- et dimanche 10 décembre, tél. : 02-35-07-76-52.
  - **Vichy (Allier)**, disques et BD, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 04-78-05-09-71.
- ANTIQUITÉS-BROCANTE**
- **Evreux (Eure)**, du vendredi 8 au dimanche 10 décembre, tél. : 02-31-23-86-69.
  - **Blagnac (Haute-Garonne)**, du vendredi 8 au lundi 11 décembre, tél. : 05-61-52-74-21.
  - **Lanester (Morbihan)**, du vendredi 8 au dimanche

- 10 décembre, tél. : 02-97-81-88-99.
- **Marcq-en-Barœul (Nord)**, du vendredi 8 au lundi 11 décembre, tél. : 03-20-51-49-69.
- **Vierzon (Cher)**, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 02-37-43-58-26.
- **Fleury-la-Forêt (Eure)**, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 02-32-49-54-34.
- **Chartres (Eure-et-Loir)**, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 06-11-11-44-39.
- **Le Mans (Sarthe)**, samedi 9

- et dimanche 10 décembre, tél. : 02-43-86-66-25.
- **Paris, boulevard Arago**, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 01-45-89-32-07.
- **Paris, stade Charléty**, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 02-37-24-51-60.
- **Pontoise (Val-d'Oise)**, samedi 9 et dimanche 10 décembre, tél. : 06-11-11-44-39.
- **Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)**, du jeudi 7 au dimanche 10 décembre, tél. : 04-73-89-41-77.

### MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 00 - 293

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I												
II												
III												
IV												
V												
VI												
VII												
VIII												
IX												
X												

**HORIZONTALEMENT**

I. Encaisse sans broncher. - II. Un art qui fait des plis. Colin quand il est noir. - III. Structure commerciale. Pour que le pli circule librement. En douce. - IV. Possessif. Refus à Londres. Peut faire un gros volume. - V. Bouchent les trous laissés par la Sécu. - VI. Pourraient choquer les plus sensibles. Plaisante, elle s'occupe de la danse et de la musique. - VII. Déchiffrés. Gardés pour soi. A du mal cette saison sur le terrain - VIII. Mettras fin. Annonce la fin.

- IX. Préposition. Font avancer les hommes. - X. Exécutèrent ou firent une très mauvaise exécution.

**VERTICALEMENT**

1. Suit la fin. - 2. Protection pharaonique. Devront vite revoir leur système électoral. - 3. Conjonction. Monument commémoratif. - 4. Garde ses distances avec la CFDT et le Medef. Beau coup trop d'intérêts. - 5. Répugnance. Histoire familiale. - 6. Sacrifié pour faire plaisir plus haut. Cassant. -

7. Vaut rien. Fait le joint au foyer. Dans l'erreur. - 8. Repris en considération. - 9. Marqués en profondeur. Fin d'infinitif. - 10. Peu rapide dans ses déplacements. Baie du Japon. - 11. Couva pour Zeus. Pris entre copains. - 12. En pleine possession de tous ses moyens.

Philippe Dupuis

**SOLUTION DU N° 00 - 292**

**HORIZONTALEMENT**

I. Perlimpinpin. - II. Exhumer. Onde. - III. Réé. Ecu. Eu. - IV. Mathusalem. - V. Ite. Rôle. Ego. - VI. ENA. Plat. - VII. Sprat. Boléro. - VIII. Io. Repli. San. - IX. Ollé. Lent. Ni. - X. Nourrissante.

**VERTICALEMENT**

1. Permission. - 2. Exeat. Polo. - 3. Rhéteur. Lu (Lulu). - 4. Lu. Arer (rare). - 5. Impureté. - 6. Me. Son. Pli. - 7. Préalables. - 8. Clé. Oins. - 9. Noue. Pl. Ta. - 10. Pn. Mêlés. - 11. Ide. Garant. - 12. Neurotonie.

### L'ART EN QUESTION

N° 199 En collaboration avec Réunion des Musées Nationaux

## Rêves de modernité

**UNE FOIS** la Terre explorée, les hommes rêvent de voyages dans l'espace où pourrait se reconstruire le paradis perdu sur terre. Ces rêves se concrétisent dans l'élaboration de machines de plus en plus techniques capables de satisfaire aux désirs de la modernité. Tatline offre la vision d'un mouvement sans fin dans les ellipses d'une tour sans fin, avec son Monument à la III<sup>e</sup> Internationale.

Ces machines portent en elles les aspirations des hommes. Elles vont bientôt l'emmenner dans l'espace. Ce rêve d'un « futur spatial » commence véritablement à se concrétiser au lendemain de la seconde guerre mondiale avec les fusées imaginées par Tsiolkovski. Dans cette course à l'espace, les Soviétiques prennent le meilleur départ en envoyant, en orbite autour de la Terre, le premier satellite, nommé Spoutnik. En quelle année a-t-il été mis sur orbite :

- 1953 ?
- 1957 ?
- 1959 ?

Réponse dans *Le Monde* du 15 décembre.

**Solution du jeu n° 198 paru dans *Le Monde* du 1<sup>er</sup> décembre.**

Louis XIV demanda à Vauban de construire la Citadelle ; sa réalisation dura de 1667 à 1670.



« Modèle du Monument à la III<sup>e</sup> Internationale », de Vladimir Tatline (1919-1979). Bois et métal, hauteur : 5 m, diamètre : 3 m. Musée national d'art moderne, Centre Georges-Pompidou, Paris. Actuellement à l'exposition « Visions du futur », aux Galeries nationales du Grand Palais, à Paris, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2001.



**COLLECTION** L'homme d'affaires François Pinault est aussi un grand collectionneur d'art contemporain. Il a l'intention de créer une fondation sur l'île Seguin, et en a confié

la préfiguration à François Barré, ancien directeur de l'architecture du ministère de la culture, et naguère président du Centre Pompidou. ● FRANÇOIS BARRÉ, qui était déjà

chargé de définir le programme d'architecture pour l'île, va l'organiser en fonction de l'implantation de la fondation, participer au choix de l'architecte et réfléchir à de nouvelles

manières de montrer l'art d'aujourd'hui. ● FRANÇOIS PINAULT, qui ne souhaite pas communiquer sur un projet encore en gestation, admet cependant son désir de contribuer à

faire reconnaître les artistes français au niveau mondial. Propriétaire d'une des premières maisons de vente aux enchères, il en a les moyens. (Lire aussi notre éditorial page 16.)

## Le musée d'art contemporain rêvé par François Pinault

L'homme d'affaires a choisi François Barré, ancien directeur de l'architecture au ministère de la culture, pour mettre en œuvre sa fondation sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt

UNE RUMEUR courait depuis quelque temps, qui faisait de l'actuelle directrice du Musée d'art moderne de la Ville de Paris, Suzanne Pagé, la future patronne de la fondation que François Pinault projette d'édifier sur l'île Seguin, à Boulogne-Billancourt (*Le Monde* du 5 septembre). L'intéressée dément, formellement. François Pinault dément aussi, mais s'en explique sur le fond : « Il est trop tôt pour désigner quelqu'un. Pour l'instant, il s'agit de ma collection. Ce sont mes choix. »

Patricia Barbizet approuve. Elle est fille de peintre, mais aussi directrice générale de la Financière Pinault, de sa holding Artémis, de la maison de vente aux enchères Christie's, et on en oublie. Elle travaille avec François Pinault depuis douze ans. Pour elle, la rumeur, si elle est sans fondement, n'est pas sans logique : « Lorsque nous recruterons un directeur, il aura effectivement la stature de Suzanne Pagé. Mais il est trop tôt. » Pas trop cependant pour trouver un responsable chargé de diriger les travaux : François Pinault s'est choisi à la fois un orfèvre et une perle rare, François Barré. Ancien délégué aux arts plastiques, ancien président du Centre Pompidou, François Barré était, jusqu'au 24 août, date de sa démission, le responsable de la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA) au ministère de la culture (*Le Monde* du 29 août).

Mais trop tôt encore pour accepter les entretiens au sujet de sa future fondation. Juste quelques rencontres, informelles. Tous les collectionneurs comprendront pourquoi François Pinault reste discret sur

ses choix : tant que sa collection est encore en cours de constitution, il serait naïf de donner des indications de nature à modifier radicalement la valeur sur le marché d'un artiste dont Pinault est encore acheteur. Les galeries avec qui il est en contact, les artistes dans l'atelier desquels il passe un temps inhabituel sont eux aussi peu prolifiques. « Oui, j'ai vendu des œuvres à François Pinault. Non, je ne peux pas vous dire lesquelles ! », sont les réponses les plus fréquentes. Il y a des hommes qu'il ne vaut mieux pas contrarier. Le nom de sa holding, Artémis, suffit à le faire comprendre : la déesse faisait tuer les hommes qui la voyaient sans voiles.

Du côté de ses équipes, même silence. Seule Patricia Barbizet le justifie, en réponse à une question sur le futur statut des œuvres de la fondation : « Nous n'avons pas encore décidé du statut des œuvres au sein de la fondation. Elles peuvent figurer parmi les actifs, ou rester la propriété de François Pinault en dépôt à l'île Seguin. Le choix implique des incidences financières et fiscales telles que nous préférons prendre le temps de réfléchir. Nous avons encore quatre ans pour définir la forme que prendra le musée. » Et autant de temps pour compléter la collection.

Pour l'instant, elle est estimée à environ mille cinq cents œuvres. Ce qui n'est pas mal, mais pas démesuré : la collection privée du marchand suisse Pierre Huber, par exemple, en contient cinq mille. Mais François Pinault achète, régulièrement, des œuvres très contemporaines, de la vidéo ou des installations. En novembre, lors des ventes

aux enchères de New York, il s'est offert chez Philips une vitrine de cigarettes conçue par la vedette de la sculpture britannique, Damien Hirst. Intitulée *In love-Out of Love*, elle lui a coûté 750 500 dollars (874 115 €). Le lendemain, chez Sotheby's, il est devenu l'heureux propriétaire d'un Dan Flavin historique : *Alternate Diagonals of March 2, 1964 (to Donald Judd)*, estimé à mieux 180 000 dollars, s'est envolé à 335 750 dollars (391 051 €), dépassant d'un chouïa le record mondial pour l'artiste.

Tant que sa collection est encore en cours de constitution, il serait naïf de donner des indications de nature à modifier radicalement la valeur sur le marché d'un artiste dont François Pinault est encore acheteur

Deux achats, parmi d'autres récents. François Pinault est un boulimique, mais aussi un gourmet : peu à peu, il épure sa collection en vendant, chez Christie's, bien sûr, des œuvres d'artistes dès qu'il en possède des meilleures. C'est ainsi que, selon le *New York Times*, il était le propriétaire du *Kongress*, peint en 1965 par Gerhard Richter, acquis par un marchand new-yorkais pour 4,9 millions de dollars (5,71 millions d'euros), d'un Calder de 1940 vendu 908 000 dollars (1,05 million d'euros) et d'une peinture sur papier de De Kooning qui

est montée jusqu'à 4,5 millions de dollars (5,25 millions d'euros). Ces trois œuvres furent dispersées, avec d'autres, le 15 novembre, lors de la vacation consacrée par Christie's à l'art de l'après-guerre.

La passion de François Pinault remonte à une trentaine d'années, et lui a été sans doute insufflée par son épouse, Maryvonne, dont les goûts se portent plutôt vers le XVIII<sup>e</sup> siècle français. Mais il s'agit bien d'amour : « J'ai aimé ce premier tableau de Sérusier [fondateur, en 1888, du groupe des

çois Pinault a « une vision, un œil, et l'art est devenu pour lui une vraie passion ». Il suffit d'arpenter les galeries du quartier de Chelsea, à New York, pour s'en apercevoir : en novembre, point culminant de la saison, on l'y croise tous les matins.

Cette dernière décennie, François Pinault a acquis des pièces majeures à des prix qui souvent ne le sont pas moins. En mai 1990, il achète chez Christie's, à New York, un Mondrian de 1925, *Tableau losangique II*, pour 45,7 millions de francs. Le double du budget annuel d'acquisition de Beaubourg. « Ce jour-là, cite Daix, j'ai compris que je pouvais accéder aux sommets de l'art de mon temps. » Et le club international des collectionneurs d'art contemporain comptait un nouveau membre, le seul Français. Qui avouait alors un penchant très net pour l'art américain d'après-guerre : De Kooning, par exemple, dont il possède un des chefs-d'œuvre, *January 1<sup>st</sup>*, de 1956. En 1995, il achète *Rebus*, une œuvre peinte par Robert Rauschenberg à ses débuts, en 1955. Le montant de la transaction est inconnu. Son précédent propriétaire, le publicitaire et collectionneur britannique Charles Saatchi, l'avait payé 40,6 millions de francs en 1991. François Pinault la prète, après quelques hésitations, à l'exposition « Passions privées » organisée par le Musée d'art moderne de la Ville de Paris, en 1995.

Deux autres acquisitions ne sont pas sans importance, puisqu'elles ouvrent et closent le XX<sup>e</sup> siècle. La première est un célèbre bronze de Degas, *La Petite Danseuse de quatorze ans*, œuvre moderne puisque composite : le corps est en

bronze, le tutu et le ruban dans les cheveux sont en tissu, ce qui en fait la première sculpture d'assemblage de l'art moderne. François Pinault en a trouvé un exemplaire en novembre 1999, chez Sotheby's, pour 12,3 millions de dollars (14 millions d'euros). La seconde est *Split Rocker*, le fameux hybride de cheval à bascule et de dinosaure, couvert de fleurs, mesurant 12 mètres de haut, vedette de l'exposition « La Beauté » à Avignon. Conçue par l'Américain Jeff Koons, cette statue a été vendue à François Pinault par la galerie parisienne Jérôme de Noirmont pour une somme non divulguée, mais estimée à 12 millions de francs (183 000 euros).

Ces deux œuvres pourraient rejoindre l'île Seguin, comme deux symboles. Mais le Degas aura un rôle de balise, puisque très isolé dans la collection : celle-ci entend ne montrer que l'art réalisé après 1945. Ce qui ne veut pas dire pour autant que tout ce – ou plutôt le peu – que l'on sait de la collection Pinault prendra le chemin de la fondation. L'*Élévation pour l'allée de la Mormaie*, dédiée par le sculpteur américain Richard Serra au défunt président du Centre Pompidou, Dominique Bozo, a été pensée pour le parc de la demeure de François Pinault. Elle y restera. Mais Paris, enfin Boulogne, aura la sculpture de l'Espagnol Eduardo Chillida qui lui manquait : le monumental *Consejo al espacio y al tiempo* que François Pinault lui a commandé en 1995 devrait rejoindre la fondation.

Ha. B.

### Petite visite virtuelle de la collection Pinault



#### ROBERT RAUSCHENBERG

*Rebus* (1955). Technique mixte sur toile (243,8 x 332,7 cm). Œuvre achetée par François Pinault en 1995 à Charles Saatchi, qui l'avait acquise pour 7,2 millions de dollars (environ 50 millions de francs) en 1991.



#### EDUARDO CHILIDA-JUANTEGUI

*Consejo al espacio y al tiempo* (1995). Acier corten, 3 pièces. La sculpture a été directement commandée à l'artiste.

#### DAN FLAVIN

*Alternate Diagonals of March 2, 1964 (to Donald Judd)* (1964). Néons rouge et or (365,8 cm). Installation acquise 335 750 dollars (2,5 millions de francs) en novembre 2000.



#### PAUL REBEYROLLE

*Végas des Condado (paysage espagnol)*. Peinture sur toile (455 x 515 cm). Achat direct à l'artiste.



#### YVES KLEIN

*Relief-éponge n° 2* (1958). Pigment éponge (121 x 135 cm). Invendu à Sotheby's lors d'une vente le 6 décembre 1990, François Pinault l'a acquise en *private deal* par la suite pour 10 millions de francs (elle était estimée entre 15 et 25 millions de francs).



#### WILLEM DE KOONING

*January 1st* (1956). Huile sur toile (198 x 174 cm).



#### DROUOT RICHELIEU

9, RUE DROUOT, 75009 PARIS  
Tél : 01 48 00 20 20 - Fax : 01 48 00 20 33  
Calendrier des ventes au : 01 48 00 20 17  
Internet : <http://www.gazette-drouot.com>

Expositions :  
la veille de la vente, 11h à 18h  
le matin de la vente, 11h à 12h

Régisseur O.S.P., 47, rue Louis Blanc,  
92984 LA DEFENSE CEDEX - 01 49 04 01 83

#### LUNDI 11 DÉCEMBRE

S.1 et 7- Arts d'Orient. Me de RICQLES.  
Experts : Mmes Esders, Thomson, David et Soustiel.

#### MERCREDI 13 DÉCEMBRE

S.11- Bijoux. Objets de vitrine. Orfèvrerie. PIASA.  
VENDREDI 15 DÉCEMBRE

S.3- Bijoux. Objets de vitrine. Argentier. PIASA.  
LUNDI 18 DÉCEMBRE

S.10- ET MARDI 19 DÉCEMBRE.  
LE CABINET DE LUCIEN SCHELER. Livres et autographes.  
Tableaux. Meubles de A. NOLL. PIASA.  
Exposition le samedi 16 décembre de 11h à 18h.

PIASA. PICARD, AUDAP, SOLANET & ASSOCIES  
5, rue Drouot (75009) 01.53.34.10.10  
de RICQLES, 46, rue de la Victoire (75009) 01.48.74.38.93

François Barré, directeur du programme de la Fondation Pinault

# « Cette initiative privée réintroduit la France dans le fonctionnement normal de l'art contemporain »



François Pinault : « Le musée phare en Europe pour ce qui concerne l'art contemporain... »

## « Je ne veux pas déflorer ma collection »

« Je ne souhaite pas actuellement répondre à des entretiens concernant ma fondation, parce qu'il serait prématuré de parler d'un projet qui ne sera réellement concrétisé que dans quatre ans, a déclaré François Pinault au Monde, mercredi 6 décembre. Pour l'heure, François Barré va consulter un groupe d'une dizaine de très bons architectes, et nous choisirons le meilleur. Mais je ne veux ni le dévoiler ni déflorer ma collection avant que le moment n'en soit venu.

« Ce que je peux en dire pour l'instant, c'est que je la crois d'une très grande qualité, quand je la compare à tout ce qui existe en France, et même en Europe. Ouvrir un musée pour ouvrir un musée n'offre guère d'intérêt. Nous avons mis la barre très haut, et il s'agit d'en faire le musée phare en Europe pour ce qui concerne l'art contemporain. Non que je veuille me substituer aux collections publiques, car l'Etat a un rôle à jouer. Mais je pense que la collectivité peut également accueillir des interventions privées. Par rapport aux conservateurs de musée, un collectionneur peut avoir des réactions nettement plus rapides quand il s'agit de prendre une décision d'achat. Et je crois qu'il doit avoir des choix différents, mais qui peuvent être complémentaires : Paul Rebeyrolle en est un exemple, mal représenté dans les collections publiques, mais que je tiens pour un grand artiste. Même chose pour la vidéo, où les Français sont excellents. »

« François Pinault vous a engagé pour créer sa fondation sur l'île Seguin. Dans quel contexte et pour quelles missions ?

« Je travaille déjà à la maîtrise d'ouvrage public pour le syndicat mixte du Val-de-Seine, une filiale de la Caisse des dépôts et consignations nommée G3A, qui est chargée de la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des terrains Renault. L'objectif est de définir le contenu programmatique de l'île Seguin, dans laquelle la fondation de François Pinault est un projet-phare.

« Ma mission pour François Pinault consiste à mettre en place tout ce qui relève de la définition de la création et du contenu architectural, de la relation de l'espace aux collections. Et, simultanément, essayer de faire en sorte que se définisse, en même temps que le projet de François Pinault, un projet urbain plus vaste qui apparaisse, en quelque sorte, porteur de ce que sont aujourd'hui les qualités de ce projet. Si on fait du logement, des lieux de formation, ou d'autres lieux de culture sur l'île Seguin, il faut qu'ils entrent en résonance avec le projet de François Pinault. Il va peser sur l'ensemble des décisions, en terme de voisinage : quand vous avez un tiers d'un terrain, ceux qui viennent après sont forcément, pas dans une dépendance, mais dans une interrelation.

« Dans cette période de gestation, François Pinault, qui a acheté 30 000 m<sup>2</sup> dans la partie aval de l'île, coté pont de Sèvres, pour installer sa fondation, m'a demandé de définir, le plus rapidement possible, la procédure de choix de l'architecte.

« Le nom de l'architecte japonais Tadao Ando est le plus souvent évoqué... »

« Personne n'est encore choisi, mais nous savons déjà ce que nous ne voulons pas. Car les lieux dédiés aujourd'hui à l'art contemporain conjugent le spectacle et l'héroïsme architectural, ce qui fait que le lieu de monstration devient plus approprié au spectacle et à l'étonne-

ment qu'à un dialogue un peu retiré. Le bâtiment de Gehry à Bilbao est un chef-d'œuvre de l'architecture et engendre un nouveau destin pour la ville qui l'accueille. Mais quand on entre à l'intérieur, on a quelques problèmes. J'y ai vu, pour la première fois de ma vie, des sculptures monumentales de Richard Serra qui avaient l'air d'être de petites pièces... »

« François Pinault voudrait qu'on soit à la fois dans une cathédrale et dans une église romane, la monumentalité et le recueillement. Il a le souci de conjuguer une véritable invention de l'architecture et en même temps une intériorité et une simplicité du lieu, ce qui n'empêche pas la force, qui permette une découverte sans contrainte des œuvres, qui puisse accueillir le grand public mais en même temps permettre un face-à-face entre le visiteur et l'œuvre. Une volonté de faire en sorte que l'espace soit le plus en adéquation possible avec la diversité de l'art d'aujourd'hui. Donc il est normal de penser, parmi d'autres, à Tadao Ando, un architecte de l'intériorité, du dénuement, du minimalisme et en même temps d'une richesse créative extraordinaire.

« Quel est votre programme ?

« Il y a aujourd'hui une difficulté, qui va être résolue assez vite, c'est qu'il n'y a actuellement pas de règlement d'urbanisme sur les terrains de Renault, et qu'il y a un groupement de promoteurs, qui s'appelle Développement Boulogne Seguin (DBS) qui s'ajoute à la maîtrise d'ouvrage publique et à ce grand projet culturel. Il s'agit donc de travailler à l'interrelation entre ces projets. A partir du moment où François Pinault propose cet équipement fantastique, il rejailit sur l'esprit de l'ensemble de l'île. Les deux autres tiers du programme devront tenir compte de cet environnement. Pour la fondation proprement dite, nous allons constituer un groupe de travail, avec des galeristes, des historiens, des critiques, des conserva-



GASTON BERGET

teurs, qui ont l'expérience de projets similaires, pour définir la spécificité de la future fondation, en nous basant sur la collection, et en tenant compte de cette double dimension : quelqu'un qui décide de donner à voir une collection, et qui en même temps se donne à voir lui-même.

« Mais comme ce projet est à son démarrage, nous pouvons le penser entièrement, et de manière totalement nouvelle. Il faut réfléchir par exemple à la manière de présenter les vidéos : actuellement, elles sont généralement montrées dans des conditions de grand confort. Les installations sont dévoreuses d'espace, d'un entretien coûteux et qui nécessite une vigilance continue. Là aussi, nous devons inventer de nouvelles façons de les présenter, une muséologie qui leur convienne.

« Dans le programme que nous avons à développer, il est prévu un "jardin de sculpture". Je ne sais pas si c'est une bonne idée, mais nous devons y penser, soit au sein de la fondation, soit dans l'aménagement global de l'île, qui pourrait recevoir un certain nombre de créations qui, comme le Jeff Koons, ont une dimension urbaine.

« Tout cela sans que soit désigné un conservateur ?

« Le problème de François Pinault est d'ouvrir sa collection au regard

public. Le directeur viendra plus tard. Mais aujourd'hui, je pense qu'il veut se garder la liberté d'inventer son projet. Mais il le fait de manière ouverte : son goût le porte plutôt vers l'art minimal, il continue de le collectionner mais il la complète dans le sens du public, de l'intérêt général. C'est un geste inhabituel dans l'histoire institutionnelle française. Je trouve importante cette initiative privée qui réintroduit la France dans le fonctionnement normal de l'art contemporain : nous sommes le pays qui a le moins de collectionneurs.

« Cette initiative recouvre une mission d'intérêt général, d'ouverture au public. Car ce n'est pas un collectionneur qui fait "sa chose" pour lui, mais qui donne à voir sa collection, et donc la constitue dans cette finalité d'ouverture et de lisibilité.

« Quel sera, selon vous, le statut des œuvres ?

« A la différence d'une collection publique où le conservateur a le rôle, pas très facile, d'essayer d'imaginer ce que sera le jugement de l'histoire, le collectionneur privé se donne aussi à voir dans ses passions, ses fantasmes, ses emportements. François Pinault a des fraîcheurs de jugement qu'ont les collectionneurs et que les conservateurs n'ont pas, eux qui s'autolégitiment en permanence. Il y a dans la société aujourd'hui peu de gens dont le jugement est sans appel : un conservateur, même jeune, même sortant de l'école, qui achète une œuvre l'achète pour l'éternité. Il a cette conviction, lourde à porter, que chaque fois qu'il dépense un centime d'argent public, il fait un acte fondateur d'une histoire qui s'écrit par ses yeux, par son regard. Le droit à l'erreur n'existe pas pour un conservateur. François Pinault peut revendre, et c'est normal. Cela permet de compléter et d'enrichir la collection. »

Propos recueillis par Harry Bellet

## Le collectionneur qui veut réévaluer les artistes français

« QUAND FRANÇOIS PINAULT est à Paris, il se souvient qu'il est breton. Quand il est à New York, il se souvient qu'il est français. » Le mot est d'une de ses conseillères artistiques, commando de choc qui sillonne le monde pour trouver les œuvres susceptibles de lui plaire. Il résume l'ambition déclarée de François Pinault de remettre les artistes français, délaissés depuis quarante ans du jeu de l'art international, au niveau : « Je viens de voir l'exposition François Morellet au Jeu de paume, c'est formidable, dit-il. Il a fait des néons, et des trames, bien avant les Américains. Je crois qu'il faut le réévaluer, le mettre à sa juste place dans l'art contemporain. Rebeyrolle, c'est pareil : c'est un des plus grands, et il faut le faire savoir. Actuellement, ses toiles coûtent moins cher que certaines photographies contemporaines. »

Acheter des entreprises en difficulté, les remettre daplomb pour les revaloriser, François Pinault sait faire. Pour l'art, c'est la même chose. Comme le fait remarquer le galeriste parisien Stéphane Corréard, « les artistes français représentaient le meilleur rapport qualité-prix de la planète ». En clair, s'ils valent souvent les autres esthétiquement et historiquement, pécutièrement c'est une autre histoire. Stéphane Corréard a calculé que, « pour le prix du rideau de perles de Felix Gonzalez-Torres [vendu par le collectionneur français Marcel Brient 1,92 million d'euros, le 16 novembre à New York, chez Christie's], un collectionneur avisé pourrait s'offrir près de trente œuvres majeures de Gaston Chaisac, ou deux tableaux historiques de grand format de Francis Picabia ». François Pinault a les moyens, et l'envie, d'acheter les artistes français en quantité, de les montrer dans le monde entier, en regard des Américains, des Italiens, des Espagnols ou des Allemands qui font seuls, jusqu'à maintenant, les beaux jours de l'art contemporain, et dont il possède également quelques très belles œuvres. Les seconds crédibiliseront les premiers aux yeux de

ceux, nombreux dans le microcosme, qui jugent l'art français en décadence depuis 1960. Classé parmi les dix plus importants collectionneurs de la planète, et de surcroît propriétaire de la première maison de vente aux enchères mondiale, Christie's, François Pinault a également les moyens de soutenir leur cote sur le marché international, voire de la relever à des niveaux jusqu'alors inconnus.

### L'EXEMPLE D'YVES KLEIN

L'exemple le plus récent est celui d'Yves Klein, dont un grand et beau relief-éponge a pulvérisé toutes les estimations, lors des ventes de Christie's à New York, le 15 novembre. Il s'agit de RE 1, peint en 1958, qui mesure 200 cm sur 165 cm et appartenait à Frieder Burda, un éditeur allemand. Les spécialistes de Christie's avaient garanti au vendeur qu'ils en obtiendraient au moins 4 millions de dollars et n'avaient pas ménagé leurs efforts pour en faire la promotion, le signalant avec insistance avant la vente à leurs visiteurs distraits, et allant jusqu'à le reproduire sur la couverture du catalogue en vis-à-vis d'une icône de l'art moderne américain, le portrait de Liz Taylor par Andy Warhol.

Ce fut, pour les Américains en général, et pour le New York Times en particulier, « la surprise de la soirée ». Frais compris, l'œuvre a été adjugée pour 6,7 millions de dollars (7,57 millions d'euros), à un anonyme signalé simplement comme « collectionneur européen ». Si c'est un Français, son emplette lui aura coûté plus de 51 millions de francs. François Pinault, vers qui se tournaient tous les regards, a cependant affirmé, le soir de la vente, n'avoir rien acheté lui-même, car, dirigeant Christie's, il ne voulait pas paraître comme juge et partie.

Pendant l'explosion de la cote de Klein est une bonne nouvelle pour lui : il possède, en effet, un autre relief-éponge de 1958, RE 2. Légèrement plus petit, il lui a aussi coûté beaucoup moins cher : l'œuvre, propriété de René de

Montaigu, était proposée à Londres, chez Sotheby's, le 6 décembre 1990, sur une estimation oscillant entre 15 millions et 25 millions de francs. Trop cher, pour l'époque : l'œuvre fut ravalée et, comme souvent dans les ventes anglo-saxonnes, vendue ensuite en privé. A François Pinault qui l'emporta pour 10 millions de francs. S'il s'agissait d'actions, on dirait que le Klein bleu a quintuplé

en dix ans. Comme ce sont des tableaux, on se contentera de penser que, grâce aux efforts de Christie's, un très beau Klein vaut désormais le prix d'un très beau Roy Lichtenstein, ou d'un très beau Francis Bacon, dont les records en vente publique se situent également au-dessus de 6 millions de dollars. Ce qui n'est que justice.

Ha. B.



**DAMIEN HIRST**  
Dead Ends Died Out, Examined (1993). Mégots de cigarettes dans une vitrine en bois et en verre (152 x 243 x 12 cm). Acquis par François Pinault pour 750 500 dollars (5,6 millions de francs) en novembre 2000.

**JEFF KOONS**  
Split-Rocker (2000). Acier inoxydable, terre et fleurs (12,2 x 11,8 x 10,82 mètres). Acquis en juin 2000 à Avignon pour 12 millions de francs. (Courtesy of Galery Jérôme de Noirmont.)

**EDGAR DEGAS**  
Petite danseuse de quatorze ans, statue en bronze, tulle, satin, socle en bois. François Pinault a acquis une autre statue que celle-ci exposée au Musée d'Orsay, en novembre 1999 chez Sotheby's pour 12,3 millions de dollars (91,4 millions de francs). (Photo RMN RG Ojeda.)



## magazine littéraire

N° 393 - Décembre 2000

### SHAKESPEARE

avec un inédit d'Anthony Burgess

Yann Appery. Hélène Cixous. Violette Leduc. Victor Klemperer. Jean Daniel.

Entretien : Vincenzo Consolo

Chez votre marchand de journaux : 32 F

Le Magazine littéraire sur Internet : www.magazine-litteraire.com

### OFFRE SPÉCIALE

6 numéros : 132 F

Cochez sur la liste ci-après les numéros que vous choisissez

- |   |  |  |
|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Italo Calvino        | <input type="checkbox"/> Lévi-Strauss      | <input type="checkbox"/> Cioran                |
| <input type="checkbox"/> Virginia Woolf       | <input type="checkbox"/> Jean Genet        | <input type="checkbox"/> Schopenhauer          |
| <input type="checkbox"/> Albert Camus         | <input type="checkbox"/> Roland Barthes    | <input type="checkbox"/> Jean Giono            |
| <input type="checkbox"/> Marguerite Duras     | <input type="checkbox"/> Georges Perec     | <input type="checkbox"/> Vladimir Jankélévitch |
| <input type="checkbox"/> Jean Starobinski     | <input type="checkbox"/> Céline, le Voyage | <input type="checkbox"/> Les Excluis           |
| <input type="checkbox"/> Marguerite Yourcenar | <input type="checkbox"/> Hermann Hesse     | <input type="checkbox"/> Ionesco               |
| <input type="checkbox"/> Sade                 | <input type="checkbox"/> Rabelais          | <input type="checkbox"/> F. Scott Fitzgerald   |
| <input type="checkbox"/> Witold Gombrowicz    | <input type="checkbox"/> L'existentialisme | <input type="checkbox"/> Descartes             |
| <input type="checkbox"/> George Sand          | <input type="checkbox"/> Paul Verlaine     | <input type="checkbox"/> Oscar Wilde           |
| <input type="checkbox"/> Joseph Conrad        | <input type="checkbox"/> Aragon            | <input type="checkbox"/> Le souci, éthique de  |
| <input type="checkbox"/> Tchekhov             | <input type="checkbox"/> La Haine          | <input type="checkbox"/> l'individualisme      |
| <input type="checkbox"/> André Gide           | <input type="checkbox"/> Marx              | <input type="checkbox"/> Thomas Mann           |
| <input type="checkbox"/> Rainer Maria Rilke   | <input type="checkbox"/> Michel Foucault   | <input type="checkbox"/> André Malraux         |
| <input type="checkbox"/> Guy de Maupassant    | <input type="checkbox"/> Ernst Jünger      | <input type="checkbox"/> Apollinaire           |

Nom : .....  
Adresse : .....

Règlement joint par chèque bancaire ou postal

magazine littéraire

40, rue des Saints-Pères, 75007 Paris - Tél. : 01.45.44.14.51 - Fax : 01.45.48.86.36  
www.magazine-litteraire.com

Wanda Diebolt, directrice de l'architecture et du patrimoine

## « L'architecture comme geste isolé n'a plus de sens aujourd'hui »

À PEINE installée à son poste de directrice de l'architecture et du patrimoine au ministère de la culture, Wanda Diebolt se trouve face à une profession en mutation et à une nouvelle crise de l'enseignement. Les étudiants qui avaient perturbé les Rendez-vous de l'architecture, le 15 novembre, à la Grande Halle de La Villette, appellent à une manifestation nationale le 8 décembre, à 11 heures, place Denfert-Rochereau, à Paris.

### « Quel bilan dressez-vous des Rendez-vous de l'architecture ?

– Nous voulions souligner la part que prend l'architecture dans la transformation de la ville et démontrer que l'intervention architecturale n'est pas guidée par les seuls impératifs économiques. Ces deux objectifs sont atteints. Les Rendez-vous ont réuni plus de 1 500 auditeurs autour d'une cinquantaine d'intervenants français et étrangers. Tous sont venus présenter des projets qui se caractérisent par une attention au site, dans le respect des habitants.

### – Votre prédécesseur, François Barré, a laissé ouverts de nombreux chantiers, comme celui de l'enseignement.

– Je connais un peu ce dossier pour avoir fait, au sortir de l'ENA, mes débuts au bureau de l'ensei-

gnement de l'architecture au ministère de l'équipement. L'enseignement, c'est la possibilité de pouvoir impulser une politique. Plusieurs chantiers sont en cours : le schéma directeur immobilier des écoles, une réflexion sur la situation des vacataires et une réforme du statut des enseignants. Catherine Tasca [la ministre de la culture et de la communication] a réaffirmé le double ancrage universitaire et professionnel des études d'architecte et son ambition de trouver une bonne alchimie entre ces deux composantes. Ainsi, les études ont été ralenties d'un an et un stage dans des structures privées ou publiques a été créé au cours du troisième cycle. Le rapprochement avec l'Université se poursuit, notamment au travers de cohabilitations.

– Mais l'architecture comme geste isolé n'a plus de sens aujourd'hui. Les études ne mènent pas seulement à la maîtrise d'œuvre classique, même si c'est l'objectif premier. Elles ouvrent à d'autres métiers liés au cadre bâti, de l'architecture d'intérieur au projet urbain. J'entends consolider les efforts accomplis en matière d'enseignement concernant les territoires, les infrastructures, le pay-

sage... et la connaissance des mécanismes institutionnels et sociaux. Car cette évolution ne concerne pas seulement les architectes mais tous les élus, les maîtres d'ouvrage, les citoyens. Construire la ville sera l'un des grands enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle. Cette prise de conscience universelle est à mettre en parallèle avec l'extraordinaire renouveau de l'architecture, devenue, ces dernières années, pour les maîtres d'ouvrage, un élément important en termes d'image et de dialogue.

– L'architecte ne peut plus rester à l'écart des techniques de l'urbanisme ni ignorer la dimension urbaine, au risque de tomber dans les pièges qu'ont connus les générations précédentes et dont les grands ensembles sont un des exemples fâcheux. Les grands projets ont eu un formidable effet d'entraînement. A leur suite, on a vu apparaître, à peu près partout, une « micro-architecture » de très grande qualité. Cela confirme le bien-fondé de la politique de diffusion et de sensibilisation conduite par l'Etat. Dans ce contexte, la Cité de l'architecture et du patrimoine sera le lieu de transversalité nécessaire où tous les ministères concernés, tous les professionnels, tous les relais français et



CHRISTOPHE LARTIGÉ/DAPA

« L'architecte ne peut plus rester à l'écart des techniques de l'urbanisme ni ignorer la dimension urbaine. »

étrangers, pourront se retrouver et dialoguer. Cet espace manquant cruellement en France.

### – Comment le public peut-il se retrouver, entre les Rendez-vous et l'exposition « Mutations », marqués par des discours antinomiques et par une forme de star-system ?

– Antinomiques, peut-être, pas forcément contradictoires. Le dénominateur commun reste la ville, enjeu capital. Qu'il y ait des approches multiples est, au contraire, très positif. Quant au star-system, il a permis aux maîtres d'ouvrage de comprendre l'intérêt majeur de l'architecture, même si les architectes les plus connus se sont éloignés de secteurs aussi fondamentaux que l'habitat individuel ou les centres commerciaux. Mais nous travaillons pour une grande majorité d'architectes qui restent loin des feux de la rampe.

Nous devons accroître – et c'est la volonté de la ministre – la participation des professionnels à ces domaines laissés en déshérence. Cela suppose l'abaissement progressif du seuil fixé pour le recours obligatoire aux architectes.

### – Cela risque de passer pour une nouvelle forme de TVA ?

– Tout ne peut passer par la réglementation. Il faut aussi des actions de sensibilisation pour que la société accepte ces principes, essentiels pour l'amélioration du cadre de vie. Si l'adhésion ne se commande pas, il y a des signes qui ne trompent pas, comme la reconnaissance des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) par la population. Une réforme importante pour renforcer leur assiette de financement est en cours. De nombreux autres lieux de rencontre, insérés dans la vie quotidienne, existent, sans qu'on en ait toujours une vision exacte. Tout cela mérite aussi d'être aidé.

### – L'obligation pour la France de se ranger aux directives européennes impliquant l'anonymat des concours était l'une des préoccupations de votre prédécesseur.

– C'est aussi l'une des miennes. Nous défendons la spécificité de la maîtrise d'œuvre, et donc nous souhaitons retrouver notre liberté pour l'organisation des concours. L'anonymat me paraît un erreur. Un maître d'œuvre est choisi pour son projet, mais aussi sur ce qu'on détecte de sa personnalité, sur sa capacité à animer une équipe, à dialoguer avec le maître d'ouvrage. La France remonte à l'assaut de l'Europe sur cette question primordiale. »

Propos recueillis par Frédéric Edelmann

## VIENT DE PARAÎTRE

# Le Monde

DÉCEMBRE 2000

**ALGÉRIE** QUAND LA FRANCE PRATIQUAIT LA TORTURE : LES TÉMOIGNAGES DES MILITAIRES. DES DOCUMENTS PHOTOS INÉDITS.

**ÉTATS-UNIS** LA GALERIE DE TOUTS LES PRÉSIDENTS. OUI À BUSH PAR GISCARD, OUI À CORE PAR WOODY ALLEN.

**LA TERRE EN SURVIE** TEMPÊTE APRÈS LA CONFÉRENCE DE LA HAÏE. IMAGES D'ÉCHEC ET D'ESPOIR.

# L'année

# du siècle

## numéro 2

### LIRE ET VOIR

**ET AUSSI...** UNE FORET EN FEU POUR UNE DRÔLE D'HISTOIRE DE SANGLIER EN CORSE. NON À L'AGENDA ÉLECTORAL, ABSURDE ET PÉRILLEUX PAR NAÏRE ET ROCARD. LES PHOTOS LES PLUS CHÈRES DU MONDE. CIURLIONI'S L'ADMIRABLE. LE DESTIN DES JEUNES PROSTITUÉS DE L'EST. CREUTZFELDT ET JAKOB. LES PÈRES DU PRISON, ONT UN VISAGE. L'ÂGE DES PYRAMIDES PAR LES ASTILES. IMAGE DE LA TERRE, LA NUIT, QUAND LE MONDE SOMMEILLE.

Magazine 190 F  
Séjour 6 F  
L'abonnement 120 F  
Mars 10 F  
Canada 8 \$ can.

M 5009 2 20.00 F

20 F

## La reine Elizabeth II a inauguré le British Museum rénové

LONDRES  
de notre correspondant

A en croire certains spécialistes anglais de l'architecture, « le Grand Louvre et sa pyramide de verre peuvent aller se rhabiller ». Inaugurée mercredi soir 6 décembre par Sa Majesté la reine Elizabeth II, la splendide rénovation du vieux British Museum est sans aucun doute, vieilles rivalités franco-britanniques à part, une très belle réussite. Deux ans de travaux, 100 millions de livres (plus de 1 milliard de francs), réunis à 60 % grâce à des donateurs privés, 478 tonnes d'acier, 315 tonnes de verre, 16 000 tonnes de béton et un millier de tonnes de pierres calcaires auront été nécessaires à l'édification du « plus grand espace couvert en Europe ».

Pièce maîtresse du rajeunissement entrepris par l'architecte Norman Foster, la grande cour intérieure du musée, qui s'étend sur près de 1 hectare, était dissimulée à l'œil public depuis plus de cent cinquante ans. Foster et son équipe ont jeté sur cet espace rénové une sorte d'immense toile d'araignée, de verre et d'acier, dont l'aérienne légèreté coupe le souffle dès l'entrée. Plus de 3 000 petits triangles de verre, millimétrés à l'ordinateur, reliés entre eux par une fine structure d'acier bleuté, filtrent la lumière du jour. « Voici le meilleur de Foster, applaudit *The Daily Telegraph*. Difficile d'imaginer quelqu'un capable de livrer quelque chose d'aussi élégant. »

Contrairement au fameux « dôme du millénaire » de Greenwich, autre réalisation fameuse de Sir Norman, noyée dans la controverse et l'échec, le dôme arachnéen de la « Grande Cour Elizabeth II », ainsi rebaptisée pour l'occasion, fait pratiquement l'unanimité dans l'éloge. Le transfert, en 1998, de la British Library à Saint

### DÉPÊCHES

■ **ARTS** : Catherine Tasca souhaite que le Printemps de Cahors, festival suspendu par sa présidente, Marie-Thérèse Perrin, à la suite de divergences avec la municipalité lotoise, puisse rebondir dans une autre ville de la région tout en « préservant son identité ». Dans un communiqué du 1<sup>er</sup> décembre, la ministre de la culture et de la communication défend cet « événement remarquable » consacré aux arts visuels (photo et vidéo) et charge le délégué aux arts plastiques de « lui faire des propositions pour une nouvelle localisation ». Elle souhaite que « dès l'automne 2001 une préfiguration soit envisagée ». La ville de Toulouse est candidate. Une autre cité de la région Midi-Pyrénées, de taille plus modeste et adaptée à une politique de délocalisation de la culture, serait aussi sur les rangs.

■ **OPÉRA** : la soprano Natalie Dessay devrait chanter à l'occasion du baptême de Rocco, le fils de la chanteuse américaine Madonna et de Guy Ritchie, cinéaste britannique, le 22 décembre en Ecosse, dans un endroit encore tenu secret. C'est le plus simplement du monde que Madonna a appelé Natalie Dessay chez elle, samedi 2 décembre, pour lui demander d'« honorer de sa présence » la cérémonie familiale et d'y chanter un florilège d'airs du répertoire.

■ **DANSE** : une collection d'objets de danse ayant appartenu à Dame Margot Fonteyn sera vendue aux enchères le 12 décembre chez Christie's, soit environ 150 lots de costumes de ballet, de photographies et de vêtements de haute couture.

■ **MÉCÉNAT** : la Fondation BNP Paribas vient d'être récompensée du Prix européen du mécénat culturel Cerec/Financial Times. Décerné par un jury composé de personnalités du monde économique, politique et culturel européen, ce prix, décerné par le Comité européen pour le rapprochement de l'économie et de la culture et le quotidien britannique, rend particulièrement hommage au soutien de 535 000 € apporté par la Fondation BNP Paribas au projet musical et discographique Les Chemins du baroque en Amérique latine.

■ **PRIX LITTÉRAIRES** : le Prix Roman France Télévision, décerné par un jury de téléspectateurs, a été attribué à Philippe Claudel pour *J'abandonne* (Editions Balland). Ce livre a obtenu au cinquième tour de scrutin dix voix contre neuf à *La Conversation amoureuse*, d'Alice Ferney (Actes sud).

Pancras, a libéré « The Great Court ». Foster ne s'est pas contenté de la couvrir et d'en faire un espace central qui améliore considérablement la circulation dans un musée qui reçoit aujourd'hui plus de 5 millions de visiteurs par an. La légendaire « Reading Room », la salle de lecture qui trône en son centre, a également été restaurée. Magnifiquement. Karl Marx – dont on dit qu'il a écrit sur le siège *A6 Le Capital* –, E. M. Forster, Dickens et les autres, qui fréquentaient assidûment la salle, seraient aujourd'hui d'autant plus décontenancés que, sous la grande cour, ont été creusés deux auditoriums. The British Museum, dont la rénovation intérieure proprement dite ne sera achevée qu'en 2004, pour son 250<sup>e</sup> anniversaire, s'ouvre au commerce et à la modernité. Avec dix heures d'ouverture supplémentaires par semaine (certains soirs, jusqu'à 23 heures), le musée compte désormais, dans sa grande cour, des échoppes, un restaurant et une galerie d'exposition supplémentaire.

Bien sûr, à Londres comme à Paris, aucun grand chantier architectural n'échappe à la polémique. C'est la reconstruction du portique d'entrée sud, démolit au siècle dernier, qui eut cet honneur. Motif ? La pierre française utilisée est nettement plus pâle que le calcaire anglais de Portland utilisé il y a cent soixante ans pour les trois autres portiques... Certains ont réclamé des têtes et la redémolition de l'édifice. Finalement, tout est resté en place. « A cause du temps écoulé, même la Portland eût paru plus blanche que les anciens portiques », a expliqué Norman Foster. Message reçu et finalement accepté par tous les critiques...

Patrice Claude.



## EN VUE

■ « J'ai pris des photos aériennes hier, elle est toujours aussi évidente qu'avant », affirme **Lutz Priebisch**, pilote de la région, après l'abattage de mélèzes formant une croix gammée plantée par les jeunes hitlériennes au cœur d'une forêt au nord de Berlin.

■ La communauté juive de Hildesheim en Allemagne refusera le don d'un marchand de meubles, honteux et confus d'avoir publié dans la presse locale des annonces vantant des cousins « Adolf », une cloison « Rommel » et une commode « Von Paulus ».

■ Pour lutter contre « l'angoisse des ténèbres » de nombreux Suédois, plongés dans novembre sans neige, ont recours à la luminothérapie.

■ **Swami Parthasarathy**, gourou indien, vient d'ouvrir le site [www.vedanta-edu-org](http://www.vedanta-edu-org), à l'intention des boursiers stressés.

■ « Le code électoral va jusqu'à définir quel côté est pile et quel côté est face, selon la monnaie utilisée », rappelait le juge **Ismael Hussain**, scrutateur aux élections municipales d'East London en Afrique du Sud, en lançant en l'air une pièce de deux rands pour départager deux candidats qui venaient d'obtenir le même nombre de voix.

■ En 1988, avant qu'il soit nommé dans une paroisse de l'Eure, l'archevêché de Québec avait « pleinement informé » l'évêché d'Evreux des antécédents judiciaires du père **Vadeboncoeur**, Canadien, pédophile récidiviste, récemment écroué.

■ S'il refuse de se repentir devant tribunal islamique d'Amman en Jordanie, **Moussa Hawamdeh**, poète « apostat », accusé de déformer le Coran dans son recueil *Mes arbres sont plus hauts*, devra divorcer et sera privé de tous ses biens.

■ « La dialyse rompant le jeûne », selon le comité des recherches scientifiques et de la Fatwa d'Arabie saoudite, les insuffisants rénaux du pays devront reporter les ramadans manqués après leur guérison.

■ Mercredi 6 décembre, tandis que l'huissier, surnommé « Black Rod », frappait à la porte de la chambre des Communes pour que les députés viennent écouter dans la chambre des Lords, comme le veut la coutume, le discours du Trône prononcé par la reine, la colère grondait à Buckingham Palace où les employés invoquaient la tradition pour s'opposer à la fermeture de leur buvette.

■ « Dans » (12 %) et « Sur le bureau du patron » (10 %) restent des endroits convoités pour les 28 % de Britanniques qui, selon un récent sondage auprès de 2 000 femmes actives de 18 à 35 ans, ont des relations sexuelles sur leur lieu de travail.

Christian Colombani

## Le « védrinisme » expliqué par son auteur

Dans « Le Monde diplomatique », le ministre des affaires étrangères esquisse une refondation de la diplomatie française pour défendre les intérêts nationaux et européens contre les empiètements de la société civile internationale



15 novembre). Pourquoi une « refondation » ?

Pour trois raisons au moins, répond le chef de la diplomatie française : il faut s'adapter à la situation nouvelle créée par l'effondrement du communisme alors que la France avait de 1945 à 1990

« intelligemment tiré parti » du monde bipolaire ; il faut s'attaquer au « nouveau paradigme » des relations internationales selon lequel « le seul objet des politiques étrangères réside dans la conversion du monde entier à la démocratie occidentale », sous la pression des forces toutes-puissantes de la société civile et du marché dominées par les Américains ; enfin, il est nécessaire d'affirmer le rôle des Etats et de la souveraineté nationale, même si celle-ci n'est plus absolue mais « raisonnable » et « exercée en commun ».

De quoi se compose le « védrinisme », puisque « védrinisme » il y a ? D'abord, d'une grande méfiance par rapport à la société civile,

aux organisations intergouvernementales (ONG), à la promotion des droits de l'homme érigée en valeur absolue (ce qu'à d'autres occasions Hubert Védrine appelle le « droit de l'hommeisme »). « La diminution du rôle des Etats n'est pas automatiquement un progrès, écrit-il (...) La société civile n'est pas une panacée. Elle n'est pas non plus une abstraction. »

« L'IRREAL POLITIK OCCIDENTALE » La grande majorité des ONG sont occidentales et souvent américaines ; elles ne sont pas immunisées contre les rapports de forces ni contre la concurrence, d'autant plus que dans le monde globalisé « tout est marché dans sa version

libérale anglo-saxonne ». Deuxième fondement du « védrinisme » : la démocratie n'est pas le résultat d'une « conversion », comme semble le croire les Américains, mais d'un « processus », d'un apprentissage, long, difficile, que les Etats démocratiques, qui doivent balayer aussi devant leur porte, peuvent accompagner mais ne peuvent pas imposer du jour au lendemain.

Enfin, la nouvelle idéologie du « droit d'ingérence » rappelle trop le « devoir de civilisation » des colonisateurs français du XIX<sup>e</sup> siècle pour trouver grâce aux yeux du ministre. Dans cette optique, l'intervention au Kosovo « doit rester un cas isolé et non constituer un précédent ».

La « première mission » de la politique étrangère était et demeure la défense bien comprise de nos « intérêts fondamentaux français et européens », écrit encore Hubert Védrine. Contre « l'irreal politik occidentale, narcissique, verbeuse et moralisatrice », il prône une politique « pleinement réaliste » qui ne confonde pas « posture et action, moralisme affiché et justesse des résultats obtenus », car « les dirigeants d'aujourd'hui n'ont presque jamais à choisir entre une solution morale et une autre immorale, mais entre plusieurs options qui combinent toutes à des degrés divers avantages et inconvénients », ajoute le chef de la diplomatie française en citant presque mot pour mot un maître américain de la Realpolitik, Henry Kissinger.

Daniel Vernet

## DANS LA PRESSE

RTL  
Alain Duhamel

■ Avec ses institutions bâties pour six Etats membres fondateurs et aujourd'hui ses quinze pays partenaires qui seront vingt demain, vingt-cinq à vingt-sept après-demain, l'Europe ressemble à un véhicule baroque qui aurait une carrosserie d'autocar et un moteur de 2 CV. La question est de savoir si, à Nice, elle pourra acquérir deux cylindres de plus. La réponse est vraisemblablement non. (...) En réalité, le seul progrès substantiel dont le principe semble à peu près acquis concerne les coopérations renforcées, c'est-à-dire la possibilité pour un petit nombre de pays d'avancer sur un sujet précis, leur accord restant évidemment ouvert aux autres.

## LE FIGARO

Antoine-Pierre Mariano

■ Après le défilé des syndicats, qui demandaient plus de droits sociaux en Europe, il y avait hier à Nice, comme à Davos en janvier ou à Prague en septembre, un autre cortège composé d'une espèce de conglomérat de tous ceux qui sont contre quelque chose : contre l'Europe, contre le libéralisme économique, contre le nucléaire, contre la vache folle, contre le chômage, contre les OGM, contre la mondialisation. Bref contre n'importe quoi et ne représentant qu'eux-mêmes. Des associations ou des regroupements de néo-anarchistes, des Verts et des rouges, des utopistes qui voudraient taxer les mouvements de capitaux et d'autres qui aimeraient réguler la circulation des anticyclones.

## THE FINANCIAL TIMES

■ Le sommet européen de Nice, qui commence aujourd'hui, n'a pas l'envergure de certains sommets du passé. Il n'est pas fondamental au sens où l'ont été l'Acte unique européen ou le traité de Maastricht, qui ont posé les bases du marché unique ou décidé le lancement de l'euro. Il touche essentiellement à la répartition du pouvoir dans une Union européenne élargie. Décire Nice de cette façon n'est pas réduire son importance. Des concepts anciens, tels que l'équilibre des forces, gardent leur pertinence dans une Union européenne qui a cherché à sauvegarder depuis près d'un demi-siècle les droits des petits pays tout en protégeant les intérêts des plus grands et des plus peuplés.

## THE WASHINGTON POST

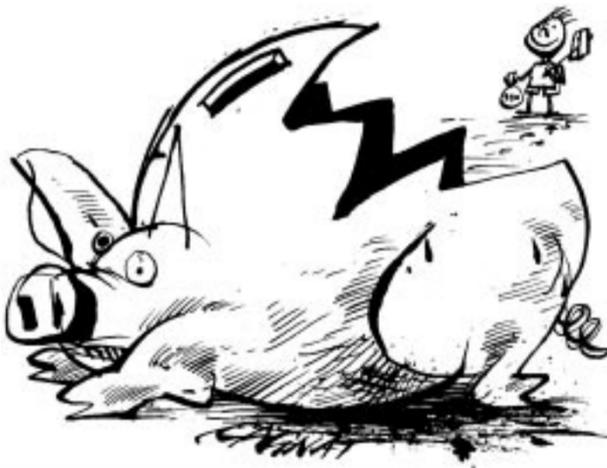
■ Des membres de poids de l'équipe Bush ont affirmé, il y a quelques jours, que l'économie américaine pourrait glisser dans la récession et que la proposition de leur candidat de procéder à une réduction d'impôts était le meilleur remède. « Nous sommes peut-être maintenant au bord de la récession », a déclaré Dick Cheney, le vice-président choisi par George W. Bush, et j'ose espérer que cela va changer l'attitude des gens à l'égard du type de réduction d'impôts recommandée par le gouverneur Bush. (...) M. Cheney a tort de laisser entendre que les réductions d'impôts sont la meilleure riposte à une récession, si celle-ci a vraiment lieu. Le meilleur outil pour gérer le cycle économique est généralement non pas la politique fiscale, mais la modification des taux d'intérêt.

www.ksurf.net

On peut désormais acheter sur Internet avec une carte prépayée achetée chez le buraliste

UNE CARTE prépayée d'une valeur de 50 ou 100 F, permettant d'effectuer des achats sur Internet sans communiquer son numéro de carte bancaire, est désormais en vente en France, chez les buralistes, aux Galeries Lafayette et dans les réseaux de magasins et supermarchés Promodés, Casino et Monoprix. Brevetée par l'opérateur de services de télécommunications Kosmos, elle se présente comme une simple carte sans puce, personnalisée par un code et un mot de passe accessibles après grattage.

La boutique électronique du site Ksurf, vitrine de la société Kosmos, utilise déjà ce procédé pour ses ventes en ligne, mais dans cette phase expérimentale, l'offre de produits est encore limitée aux confiseries et aux jouets : « Nous vendons bientôt des CD et DVD, des livres, des BD et des jeux électroniques », promet Serge Amory, responsable commercial des nouveaux produits Kosmos. Dès le premier trimestre 2001, Ksurf devrait proposer quatre à cinq mille références, principalement des articles de moins de



300 francs. Kosmos espère séduire en priorité les adolescents ne possédant pas encore de carte de crédit, une cible plus facile à appréhender que celle, trop diffuse, des consommateurs plus âgés et plus solvables, mais réticents à communiquer leurs coordonnées bancaires : « Il

nous faut des produits bon marché, très demandés et rapides à la vente, affirme M. Amory. Les frais de livraison sont inclus dans le prix. La formule est idéale pour offrir un petit cadeau à un copain qui habite loin. » Lors d'une même transaction, il est possible d'acheter des

articles pour un montant plafonné à 400 F, en utilisant quatre cartes à 100 F. Des cartes à 200 et 500 F pourraient être lancées prochainement, en dépit d'une possible réticence des jeunes clients à avancer des sommes aussi importantes.

Autre problème, plus complexe : les possibilités d'exploitation de la carte sont limitées par la législation française. Kosmos n'étant pas un organisme bancaire, sa carte ne doit pas être utilisée pour régler des achats sur un autre site que Ksurf. En revanche, Kosmos peut, en toute légalité, accorder des licences aux sites marchands qui souhaiteraient exploiter le procédé pour leur compte.

Des négociations sont en cours avec des grossistes, des PME cherchant à améliorer leur distribution et des sites marchands. Jouetel est déjà partenaire du projet, un accord vient d'être conclu avec Cyberjeunes et des contacts ont été pris avec des sites spécialisés dans la vente de champagne et de chocolat.

Géraldine Faes

## SUR LA TOILE

## TUNISIE-CENSURE

■ La journaliste tunisienne Sihem Bensedrine, qui n'a pas obtenu d'autorisation de parution pour son magazine *Kalima*, a décidé de le publier sur Internet, grâce à l'aide logistique de Reporters sans frontières. *Kalima* se présente comme « la voix de la résistance à la chute de plomb qui enserre la Tunisie ». [www.kalimatunisie.com](http://www.kalimatunisie.com)

## PROSTITUTION

■ Pour illustrer une enquête sur la prostitution, le webmagazine de Hongkong *HKCyber* a diffusé un reportage vidéo dans lequel on voit le journaliste avoir une relation sexuelle avec une prostituée. La présidente de l'association des journalistes de Hongkong a sévèrement condamné cette méthode d'investigation. - (AP.)

## PIRATE

■ « Mafiaboy », le pirate informatique canadien de seize ans accusé d'avoir bloqué une dizaine de grands sites commerciaux américains en février dernier, a été incarcéré pour non-respect des conditions de sa liberté conditionnelle. Son procès doit commencer le 8 décembre. - (AFP.)

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173F par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173F (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : ..... Nom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : .....

Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

<b>Autorisation de prélèvements</b> J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde. Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment. Date : ..... Signature : .....	N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031	ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05								
	TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER Nom ..... Prénom ..... N° ..... rue ..... Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....									
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne) N° ..... rue ..... Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] Ville .....										
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER <table border="1"> <tr> <td>Code Etablissement</td> <td>Code Guichet</td> <td>N° de compte</td> <td>Clé RIB</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </table>			Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB				
Code Etablissement	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB							

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99F TTC/min)

« Le Monde » (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518

Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

## France Tapedur

par Luc Rosenzweig

HASARD du calendrier et de la programmation ou air du temps ? On avait l'impression, mercredi soir, en éteignant le poste pour aller vers un repos bien gagné, que la France était divisée en deux. Qu'il convenait désormais de doubler Marianne en France Tapedur et France Pleinlagueule, pour refléter plus exactement l'état de notre République.

Cela avait commencé dès l'après-midi, lors des questions d'actualité à l'Assemblée nationale. Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, y présentait les conclusions d'une vaste enquête réalisée auprès de 7 000 femmes, qui révèle qu'une sur dix est victime de violences conjugales. Bigre ! Si le sujet n'était grave, on serait tenté d'essayer de calculer le nombre de baffes qui partent par minute entre Dunkerque et Bonifacio, ce qui donnerait le grain à moudre aux concepteurs de la future campagne contre ce fléau... On se

disait aussi que, parmi la soixantaine de femmes élues dans cet hémicycle, il devait statistiquement y en avoir cinq ou six qui avaient dû dérouiller, à un moment ou l'autre de leur existence...

La soirée, que nous passâmes en compagnie de Michel Field sur France 3, était consacrée aux violences en milieu scolaire. Pas triste non plus, celles-là, si l'on s'en réfère aux statistiques de l'éducation nationale et de la justice. Ceux que l'on appelait jadis « les marioles de cours de récré » sont, semble-t-il, devenus plus nombreux et surtout plus violents. Ils commencent de plus en plus tôt, nous rapporte Jean-Pierre Rosenzweig, juge des enfants à Bobigny, qui signale une augmentation alarmante des violences à l'école primaire. Le débat, on peut s'en douter, ne manqua pas de tourner en rond entre ceux qui en rejettent la faute sur la démission des parents et d'autres qui stigmatisent le laxisme des enseignants.

Les générations précédentes n'étaient pas composées d'angelots aux joues roses, nous sommes bien placés pour le savoir. Seulement, les « apaches » restaient confinés aux « fortifs », et, en milieu rural, les choses ne se passaient pas toujours de manière aussi joyeuse que dans *La Guerre des boutons*. Aujourd'hui, les parents sont d'autant plus exigeants sur le « zéro défaut » scolaire en matière de douceur de vivre qu'ils sont moins présents auprès de leur progéniture.

Partons du principe qu'il existe, indépendamment des conditions de température et de pression, un potentiel de violence plus ou moins grand, mais bien réel, dans chaque enfant. Nié et réprimé en classe, il ressortira en récré ou à la porte de l'école. Reconnu, mais canalisé, il laissera peut-être quelques bleus au corps, mais une âme apaisée. Les Anglais, qui ont inventé le rugby pour leurs bonnes écoles, n'étaient pas si stupides...



## Sur la photo

par Pierre Georges

**JOLIE PHOTO**, place de la Concorde, mercredi après-midi. Des policiers portent, à plusieurs, et comme on le ferait d'un moulage de cire au musée Grévin ou d'un mannequin d'étalage pour vitrine de Noël, un homme figé. Bon sang, c'est lui, vraiment lui, dans *Le Parisien*. José Bové ! En position du syndicaliste couché ou de Superman des Causse. Les bras en aile delta, malmené et transbahuté par des forces de la répression nettement supérieures en nombre. Tout lui !

Il voulait, avec quelques amis de la Confédération paysanne, pénétrer dans les locaux présumés confortables – luxe, cuir et volupté – de l'Automobile Club de France, où se tenait une conférence agricole sur l'OMC. Il n'y pénétra point. Ce qui l'autorisa d'abord à dénoncer dans un même élan la « répression policière » et la « dictature des marchés ». Ce qui lui permit ensuite d'entendre le ministre de l'Agriculture, Jean Glavany, dire son immense désolation devant semblable incident. Avant d'ajouter (vaguement moqueur ?) : « Je me sens ridicule de faire de vous des martyrs ». Et avant, on le suppose, de lui donner rendez-vous à Nice, pour la suite des discussions. Puisque, précisément, les deux hommes, mais pas ensemble, devaient mettre cap au sud.

Jolie photo, baie des Anges, à Nice. Trois naïades et un Neptune d'Attac sortent des ondes. Le ciel est gris. La mer gris-bleu. Les galets gris-brun. Ces quatre valeureux, porteurs des fanions rouges ou blancs de leur compagnie de combat contre la mondialisation, font, eux aussi, face à des forces nettement supérieures en nombre : les forces de la médiatisation. Un mur de photographes et de cameramen. La scène

évoque, honni soit qui mal y pense, une autre scène célèbre, naguère en Somalie : ces quelques marines américains débarquant martialement, en douce et à l'aube, et qui, se trouvant face à un mur de caméras, ne purent que maugréer : « Mais quoi ! Poussez-vous, qu'on débarque ! ».

Tel n'était assurément pas l'état d'esprit de ces braves des braves, risquant une fluxion de poitrine ou une congestion militante pour la cause. Plus il y avait de médias, plus ils étaient ravis. Et ils l'auraient été encore plus, si le spectacle prévu, l'arrivée en baie des Anges d'un factice « requin de la mondialisation » et la lutte victorieuse des nageurs de combat et d'Attac contre l'immonde bête des profondeurs, avait pu se dérouler en direct. Las, l'animal n'arriva jamais au rendez-vous, victime sans doute d'un naufrage de papier ou d'une crampe imprévue.

Pas de requin, point de victoire ? Mais si, mais si ! Attac sortant des ondes a fait la « une » de *France-Soir* ! Et puis, soyons objectif. Ils n'étaient que quelques-uns à l'eau, mais des dizaines de milliers sur terre pour une grande manifestation racontée ailleurs (page 3).

Jolie photo, enfin. Mais gênante, celle-là. Et de format identitaire. Ainsi donc, comme le révèle *L'Express*, le bon et introuvable M. Alfred Sirven a accolé sa bobine sur un vrai-faux passeport. Au nom de Lapierre Robert, un artisan fourreur décédé en septembre 1998 et qui serait le premier surpris de ses fugues philippines. Un vrai-faux passeport donc. A la Schuller ? A la Schuller effectivement. En fuite, en fuite aussi ? Tout de même ! Si la préfecture de police est devenue une simple et vulgaire officine de faux papiers pour flibustiers en cavale, qu'on le dise !

## Le préfet de police ordonne une enquête sur le faux passeport d'Alfred Sirven

**SUR LA PHOTO** d'identité de son faux passeport, Alfred Sirven porte une cravate à pois. Délivré par l'antenne du 18<sup>e</sup> arrondissement de la direction de la police générale de Paris, le 21 avril 1998, ce document d'identité falsifié – dont l'hebdomadaire *L'Express* a publié un fac-similé dans son édition du 7 décembre – a été utilisé par le fugitif de l'affaire Elf durant son exil aux Philippines et retrouvé, depuis, dans les fichiers des services de l'immigration philippins. Le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, a ordonné, mercredi 6 décembre, une « enquête administrative » qui a été confiée à l'Inspection générale des services (IGS).

Les premières vérifications effectuées montrent que le passeport avait été émis au nom de Robert Lapierre, un artisan-fourreur domicilié rue Lamarck à Paris et décédé le 21 septembre 1998. La demande avait donc été formée alors que celui-ci était soigné pour un cancer et incapable de voyager. Selon le témoignage de sa veuve, le document pourrait avoir été dérobé, mais la préfecture de police n'avait enregistré à l'époque aucune déclaration de perte ni de vol. Né en 1927, comme Alfred Sirven, M. Lapierre ne ressemblait pas particulièrement à l'ancien direc-

teur d'Elf mais les indications mentionnées sur le passeport (1,74 m, yeux marrons) correspondent, eux, au fugitif. L'enquête de l'IGS devra établir si l'obtention du document a été favorisée par des complicités internes à l'administration ou s'il s'est agi d'une habile supercherie.

Il est en effet acquis que le passeport n'a pas été retiré par M. Lapierre mais par un « mandataire » muni d'une lettre signée de son nom. Cet homme avait lui-même présenté une carte d'identité dont le numéro, relevé à l'époque, était « en cours d'identification » jeudi matin, a-t-on indiqué au *Monde* de source policière. A l'appui de la demande, avaient été produits un passeport périmé du même Robert Lapierre et un livret de famille daté de 1951. Selon *L'Express*, le passeport détenu par M. Sirven porte un cachet d'entrée aux Philippines daté du 4 septembre 1998, soit deux semaines avant le décès de M. Lapierre. La découverte de ce tampon, qui figurerait sur la page 8, pourrait indiquer que les services philippins détiennent l'original du passeport et non une simple photocopie des quatre premières pages, sur lesquelles figurent le numéro, la photo et l'adresse du titulaire.

Hervé Gattegno

## Nouvelle tempête sur l'ouest de la France

**LA NOUVELLE TEMPÊTE**, annoncée pour le jeudi 7 décembre, sur l'ouest de la France, devait être particulièrement forte, sans approcher cependant la violence des ouragans de la fin décembre 1999. Météo-France a diffusé, mercredi, un communiqué spécial annonçant des vents de 130 à 150 km/h sur les côtes des régions des Pays de la Loire et de Bretagne ainsi que sur le littoral normand.

Cette dépression devait traverser la France, en s'attardant, dans la nuit de jeudi à vendredi. Ce coup de vent devait s'accompagner de fortes pluies et de températures très douces.

# La situation économique se dégrade de jour en jour dans les territoires palestiniens

La Banque mondiale va octroyer une aide à une population mise en difficulté par les bouclages israéliens

**LA BANQUE MONDIALE** a annoncé, mercredi 6 décembre, l'octroi de 12 millions de dollars à l'Autorité palestinienne, afin de l'aider à faire face aux restrictions imposées par Israël aux 125 000 Palestiniens employés sur son territoire. Cette mesure, a déclaré, Joseph Saba, directeur de la Banque pour la Cisjordanie et la bande de Gaza, est « tout à fait inhabituelle, la Banque octroyant généralement des crédits plutôt que des aides directes ».

Elle est justifiée par la dégradation constante, depuis fin septembre, de la situation économique dans les territoires palestiniens. Mardi, l'envoyé spécial de l'ONU pour le Proche-Orient, Terry Roed-Larsen, avait prévenu : « Les conditions de vie des Palestiniens chutent rapidement et les filets de sécurité se rétrécissent. » « La violence (...) ne saurait prendre fin sans un progrès politique réel et il n'y aura pas de paix durable sans une amélioration tangible des conditions économiques des Palestiniens. »

Dans un rapport, dont les grandes lignes ont été rendues publiques par les Nations unies,

M. Roed-Larsen se dit en particulier « profondément préoccupé par les difficultés économiques sévères auxquelles les Palestiniens doivent faire face du fait des bouclages » de leurs territoires par les autorités israéliennes. Le nombre de chômeurs dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, souligne-t-il, s'élève à plus de 260 000 personnes, ce qui correspond à plus de 40 % de la main-d'œuvre active. Chaque travailleur étant le soutien financier de plusieurs personnes, ce sont

plus de 1 million de Palestiniens qui souffrent d'une perte de revenus, ce qui correspond approximativement au tiers de la population des deux territoires. Rappelant qu'entre 1996 et 1999, le taux du chômage avait été sensiblement réduit, passant de 30 % à 12 %, M. Roed-Larsen observe avec regret que « trois années de progrès ont été balayées en deux mois de conflit ».

Ce qui l'inquiète le plus, c'est l'augmentation du taux de pauvre-

té, qui devrait atteindre 32 % à la fin de décembre. La moitié des Palestiniens, note-t-il, vivent à présent avec moins de 9 shekels (2,10 dollars) par jour. L'économie palestinienne, toujours selon M. Roed-Larsen, a souffert des pertes de revenus de plus de 500 millions de dollars pour les soixante premiers jours de la crise. Chaque jour supplémentaire entraîne 10 millions de dollars de pertes supplémentaires.

Ces chiffres excluent le coût des dégâts subis par les infrastructures et celui de l'assistance à plus de 9 000 blessés, ainsi que les pertes fiscales, ce qui devrait augmenter le montant des pertes de centaines de millions de dollars. Les bouclages par Israël des territoires palestiniens, prévient M. Roed-Larsen, entraînent « des effets contraires à ceux escomptés. Le chômage et la pauvreté induisent colère et agression. (...) Imposés pour des raisons de sécurité, les bouclages engendrent en réalité un environnement moins sûr. »

Mouna Naim

## Un chef du Hamas s'évade d'une prison palestinienne

**Le chef de la branche armée du Mouvement palestinien de la résistance islamique Hamas, Mohamad Deif, s'est évadé il y a cinq jours d'une prison palestinienne, a-t-on appris mercredi 6 décembre auprès du mouvement à Gaza. Considéré comme l'ennemi public numéro 1 en Israël, Mohamad Deif était détenu depuis plus de sept mois dans la prison de la Sécurité préventive, l'un des services de police palestiniens. Des responsables dudit service ont refusé de confirmer ou de démentir cette information.**

**Mohamad Deif et un autre chef politique du Hamas, Abdel Aziz El Rantissi, sont les seuls prisonniers du Hamas à ne pas avoir bénéficié de la vague de libérations décidée par l'Autorité palestinienne début octobre, après des attaques israéliennes contre des objectifs palestiniens à Gaza.**



---

# INTERNATIONAL

---